ATLAS DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 – 2026

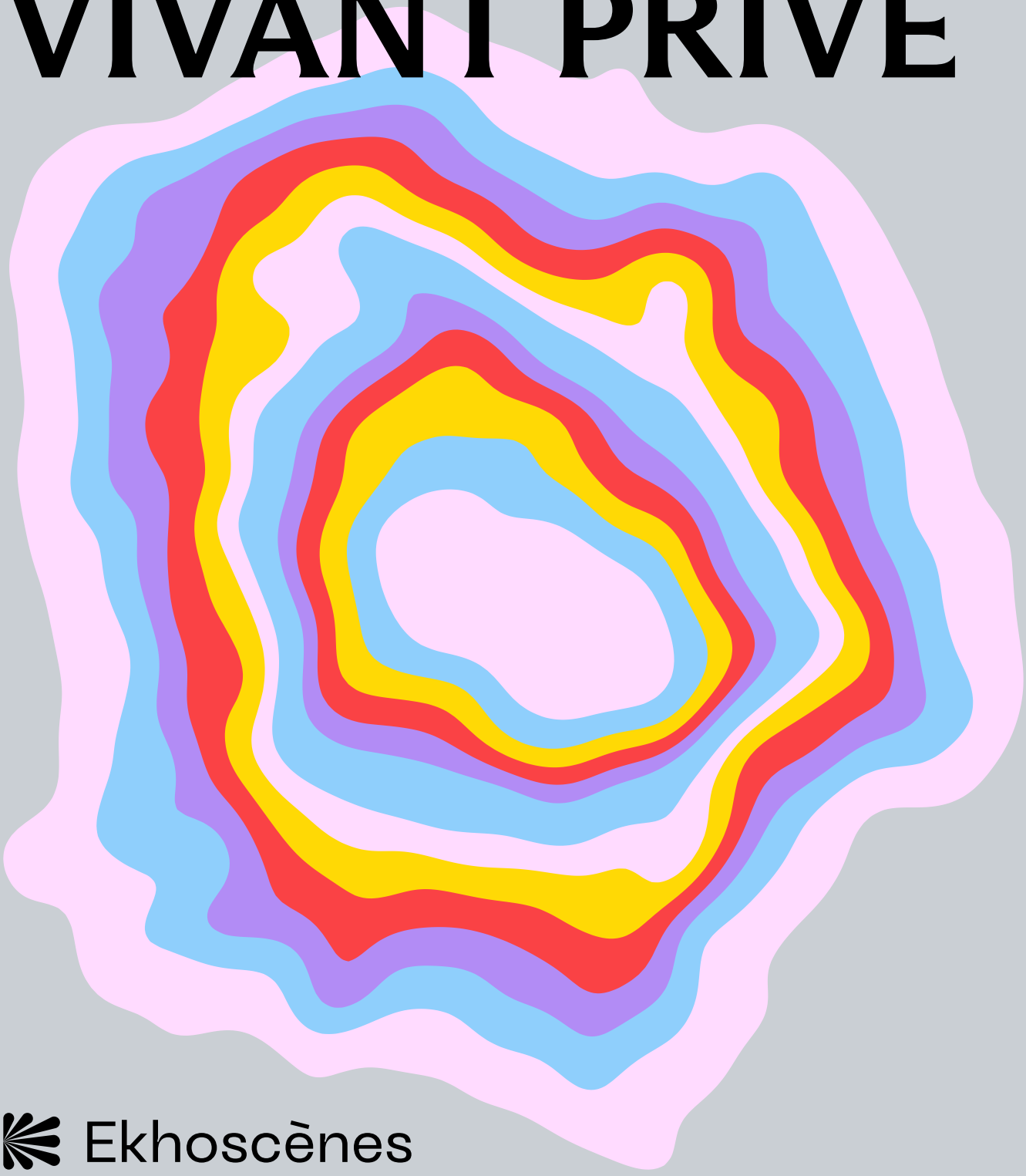

Ekhoscènes

SOMMAIRE

04 L'ÉDITO D'OLIVIER DARBOIS
METTRE LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ SUR LA CARTE

06 PARTIE 1 | QUI NOUS SOMMES

- Rose des vents du secteur
- Chiffres clés
- Panorama 2025 – 2026
- Le manifeste du spectacle vivant privé
- Tectonique des claps : publics en mouvement
- Entretien avec Malika Séguineau : de la prospective au plaidoyer, un nouveau rôle pour le syndicat d'aujourd'hui

30 PARTIE 2 | LES ZONES DE TENSION

- L'œil de l'expert : entretien avec Thomas Paris
- Vents contraires sur le spectacle vivant : l'équilibre fragile d'un modèle hybride
- La grande bataille de la billetterie
- Captation, viralité, intelligence artificielle : le producteur de spectacles en terra incognita
- Liberté de création : quand la bataille culturelle gagne les scènes
- Investir le champ européen : Ekhoscènes change d'échelle

48 PARTIE 3 | LES LIGNES DE TRANSFORMATION

- Technologies : baliser les nouveaux territoires du spectacle vivant
- Été 2026 : le climat en haut de l'affiche
- Projet M.A.T.R.I.C.E année 2 : de la carte au terrain
- Parité et inclusion : Ekhoscènes repousse les frontières
- Synergies live ! Les nouveaux chemins de l'émergence
- Compétences : élargir les horizons

71 PARTIE 4 | LA CARTE DU RÉSEAU

- Les instances d'Ekhoscènes
- Les élus d'Ekhoscènes
- Les délégués d'Ekhoscènes en région
- L'équipe permanente
- Les mandats d'Ekhoscènes

METTRE LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ SUR LA CARTE

ÉDITO D'OLIVIER DARBOIS, PRÉSIDENT D'EKHOSCÈNES

Regarder vers l'avenir a toujours été une évidence pour notre syndicat. Et cette année, c'est un impératif. L'élection présidentielle de 2027 arrive à grands pas et, pour la culture, le risque est celui, à nouveau, d'une campagne sans cap.

La culture concentre bien des polémiques, au cœur d'un affrontement idéologique de plus en plus intense, mais rares sont les acteurs qui parviennent à porter une vision et des politiques culturelles nouvelles et ambitieuses, à la hauteur des enjeux.

Le danger ? La caricature, qui nourrit la méconnaissance et les approximations sur les secteurs.

Ce que vous tenez entre les mains vous permettra, je l'espère, d'y voir plus clair sur le nôtre.

EXPLORER LE FUTUR, CONSTRUIRE AUJOURD'HUI CELUI QUE NOUS VOULONS

De notre point de vue, le syndicat d'aujourd'hui doit mener deux actions en parallèle : tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts immédiats de ses membres, mais aussi anticiper les mutations à venir pour ne pas les subir. C'est pourquoi nous avons lancé, en 2025, les « Ekhos 2052 » : une démarche prospective ambitieuse pour nous projeter dans les futurs possibles du spectacle vivant.

Mais explorer le futur n'a de sens que pour mieux éclairer les choix d'aujourd'hui. Ce travail nous a permis de mieux distinguer ce qu'il faut préserver, ce qui doit évoluer et les choix qu'il nous faut dès maintenant mettre en débat. Cet Atlas en est la traduction politique.

VOUS ÉTIEZ PERDU ? VOICI LA CARTE !

Il a pour ambition de mettre le spectacle vivant privé sur la carte, d'en rendre visible la réalité à l'heure où s'ouvre le débat présidentiel : qui sommes-nous et que faisons-nous vivre ? Quelles tensions menacent aujourd'hui notre modèle ? Quelles transformations devons-nous réussir ? Et, surtout, quels choix attendons-nous de la politique culturelle en 2027 ?

Trop souvent au second plan des politiques culturelles, le spectacle vivant privé en est l'un des piliers.

TROP SOUVENT AU SECOND PLAN DES POLITIQUES CULTURELLES, LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ EN EST L'UN DES PILIERS.



EN 2027, LA QUESTION NE SERA DONC PAS DE CHOISIR ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ, MAIS DE CONSTRUIRE LES CONDITIONS D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE.

Il investit dans la création, crée des emplois, contribue à l'activité des territoires, touche des publics très divers et finance directement les mécanismes de solidarité du secteur.

Lui faire une juste place suppose de poser une ligne rouge : le spectacle vivant privé ne peut devenir la variable d'ajustement des difficultés du secteur subventionné.

Cela ne signifie pas opposer les deux modèles. Ils sont profondément interdépendants : les artistes, les œuvres et les publics circulent entre des entreprises et des lieux qui relèvent de l'un comme de l'autre. Mais cette interdépendance ne doit pas masquer leurs différences : chacun repose sur une économie, des contraintes, des missions et des modes de financement qui lui sont propres.

Le spectacle vivant privé n'a donc pas vocation à pallier les besoins du spectacle vivant subventionné.
Il doit conserver les moyens d'assumer ce qui fait sa spécificité : investir dans la création en prenant des risques.
Fragiliser ces conditions pour compenser des tensions budgétaires ailleurs reviendrait à affaiblir l'ensemble de l'écosystème.

UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

En 2027, la question ne sera donc pas de choisir entre public et privé, ni de faire glisser une charge de l'un vers l'autre, mais de construire les conditions d'un nouvel équilibre, où chaque modèle est reconnu et soutenu selon sa propre logique.

Cet Atlas propose une cartographie du secteur… en espérant qu'il ouvre la voie à de nombreuses et nouvelles conversations, avec les candidats à l'élection présidentielle et leurs équipes, mais aussi entre vous lors des prochains grands rendez-vous d'Ekhoscènes en 2027.

Bonne lecture.

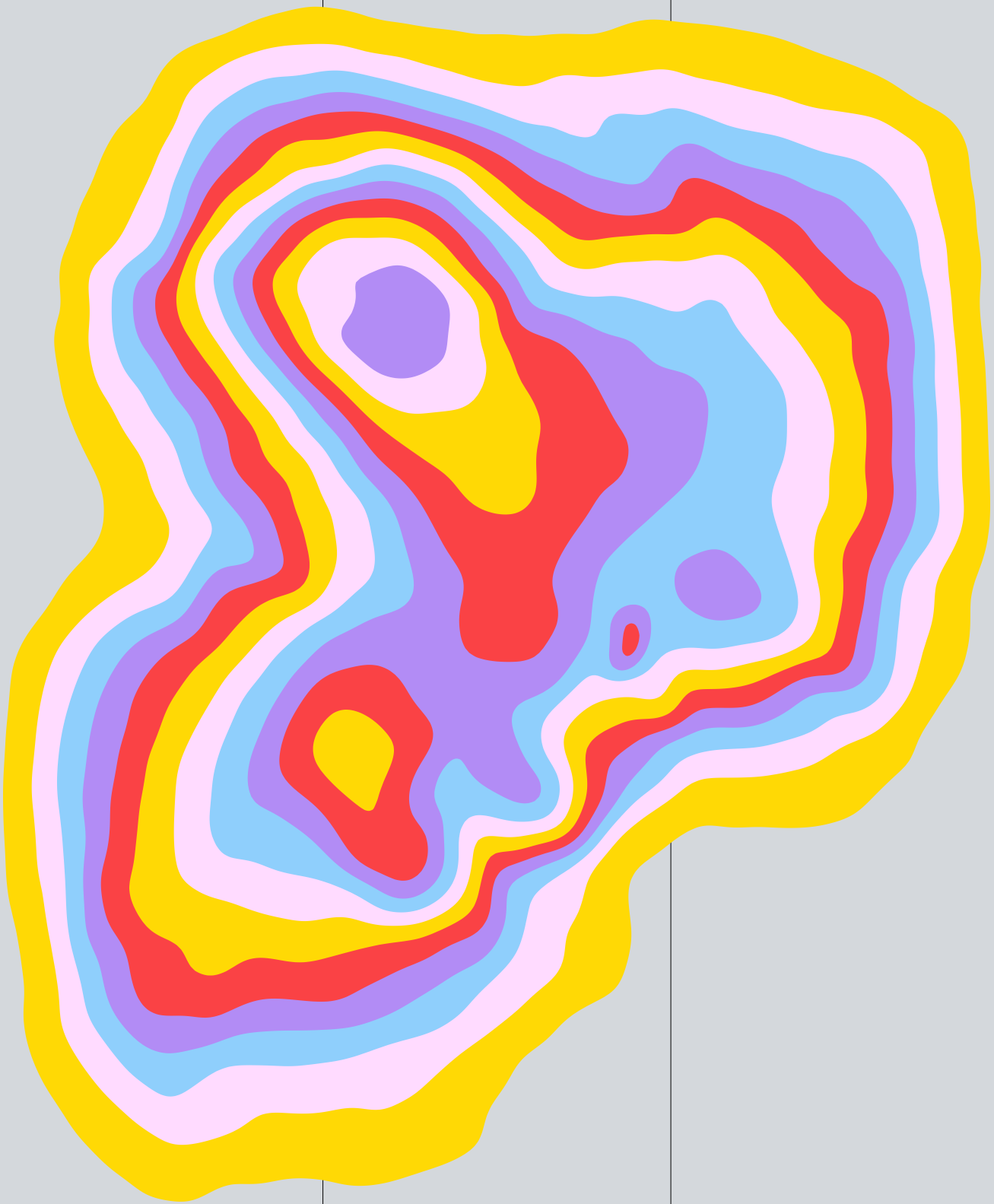

QUI NOUS SOMMES

08 ROSE DES VENTS DU SECTEUR

10 CHIFFRES CLÉS

16 PANORAMA 2025 – 2026

20 LE MANIFESTE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

24 TECTONIQUE DES CLAPS : PUBLICS EN MOUVEMENT

26 ENTRETIEN AVEC MALIKA SÉGUINEAU :
DE LA PROSPECTIVE AU PLAIDOYER, UN NOUVEAU RÔLE
POUR LE SYNDICAT D'AUJOURD'HUI

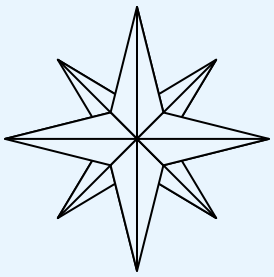

ROSE DES VENTS DU SECTEUR

Fermez les yeux : vous êtes confortablement installé et d'ici quelques minutes le rideau se lèvera sur une œuvre qui vous transportera le temps d'une soirée. Pour rendre ce moment unique et cette rencontre possible, une multitude de métiers sont intervenus en amont, de la naissance de l'idée artistique jusqu'à sa transformation en projet concret.

Qui fait quoi et quand ? Quelle est la vie d'un spectacle, de sa genèse, en passant par son financement jusqu'à sa diffusion ? Derrière chaque concert, spectacle, pièce de théâtre, festival ou revue de cabaret, les 500 entreprises représentées par le syndicat Ekhoscènes forment un réseau de compétences et de savoir-faire complémentaires, au cœur d'un secteur économique dynamique. Des adhérents divers dans leurs activités, leur localisation, et leur taille composent ce tissu entrepreneurial très majoritairement composé de PME et de micro-entreprises, avec 80 % de PME et 41 % de micro-entreprises.

Les adhérents sont regroupés autour de trois pôles :
musique et variété , théâtre et cabaret. Ils couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du spectacle vivant privé : producteurs de spectacles, diffuseurs, exploitants de salles, de cabarets et de théâtres, et organisateurs de festivals.

Pour rendre le spectacle privé vivant, des femmes et des hommes s'engagent quotidiennement. Ils mettent leurs compétences au service d'un projet artistique, avec les risques que cela comporte, et permettent de construire des ponts entre un spectacle et le public. Chacun de ces métiers participe à la vitalité culturelle des territoires et à l'attractivité d'un secteur qui accueille chaque année des millions de spectateurs qui viennent vivre une expérience irremplaçable et singulière.

LES MÉTIERS ACCOMPAGNÉS ET REPRÉSENTÉS PAR EKHOSCÈNES

PÔLE MUSIQUE ET VARIÉTÉ
72% DES ADHÉRENTS DU SYNDICAT

LES PRODUCTEURS DE SPECTACLES

40% des adhérents dans ce pôle

Ils prennent le risque financier d'investissement dans le projet, seul ou en partage avec d'autres acteurs de la chaîne. Ils créent le spectacle avec l'artiste, conçoivent et gèrent la tournée du spectacle - en France et à l'international - dans les différentes salles et festivals ainsi que la communication autour du spectacle.

LES EXPLOITANTS DE SALLES

27 % des adhérents dans ce pôle

Ils conçoivent la programmation artistique et communiquent autour de celle-ci et du lieu. Ils accueillent les artistes et les spectacles en prenant en compte leurs besoins techniques et logistiques et en s'efforçant de proposer la meilleure expérience possible au public.

LES DIFFUSEURS DE SPECTACLES

16 % des adhérents dans ce pôle

Ils assurent le rôle de relais local entre le producteur et les salles. Ils prennent en charge la communication locale, la commercialisation et la supervision technique et logistique de la représentation.

LES ORGANISATEURS DE FESTIVALS

18% des nos adhérents dans ce pôle

Ils conçoivent la programmation artistique de leurs événements, la conception et la mise en place de l'ensemble du lieu (scènes, modes d'accès, de restauration, d'hébergement, activités annexes, etc.) ainsi que la communication et la commercialisation des billets.

PÔLE THÉÂTRE
17% DES ADHÉRENTS DU SYNDICAT

LES THÉÂTRES PRODUCTEURS

68 % des adhérents dans ce pôle

Ils conjuguent à la fois le rôle de producteur et celui de lieu de création, de promotion et de diffusion d'œuvres originales et de nouveaux talents. Les théâtres producteurs assument leur prise de risque dans le cadre d'une économie privée, seuls ou en coproductions.

LES PRODUCTEURS - TOURNEURS

32 % des adhérents dans ce pôle

Ils assurent le lien entre la production des spectacles de théâtre - qu'ils soient eux-mêmes producteurs ou non - et leur diffusion dans les différents réseaux de salles : théâtres de ville, scènes nationales, théâtres privés...

PÔLE CABARET
11% DES ADHÉRENTS DU SYNDICAT

Lieu de création, de promotion et de diffusion de spectacles de cabaret et de music-hall, le cabaret propose généralement une prestation de restauration avant le spectacle pour un moment festif et de convivialité. Au-delà des grands cabarets parisiens ou de l'est de la France, les cabarets sont présents sur tout le territoire et pas uniquement dans les grandes agglomérations. Les spectacles peuvent également être portés par des compagnies de cabaret, réunissant un ou plusieurs artistes, qui ne disposent pas nécessairement d'un lieu attitré et présentent leurs créations dans différents réseaux de diffusion.

CHIFFRES

500
ADHÉRENTS

CA CUMULÉ
3,3 MDS €
EN 2024

62%
POIDS D'EKHOSCÈNES DANS LA BRANCHE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ [1]

POIDS D'EKHOSCÈNES DANS LA COLLECTE DES TAXES AFFECTÉES AU SECTEUR

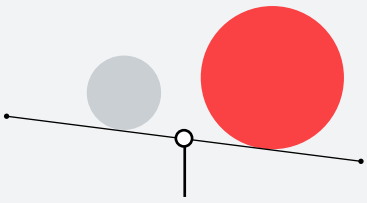

68%
BILLETTERIE DES SPECTACLES MUSICAUX ET DE VARIÉTÉS
(taxe perçue par le Centre national de la musique en 2025)

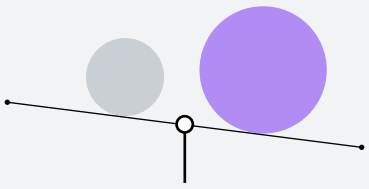

62%
BILLETTERIE DES SPECTACLES DE THÉÂTRE
(taxe perçue par l'Association pour le soutien du théâtre privé en 2025)

1 - Arrêté de représentativité du 17 juillet 2025 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052183675)

CLÉS

RÉPARTITION DES PÔLES ET DIVERSITÉ DE MÉTIERS

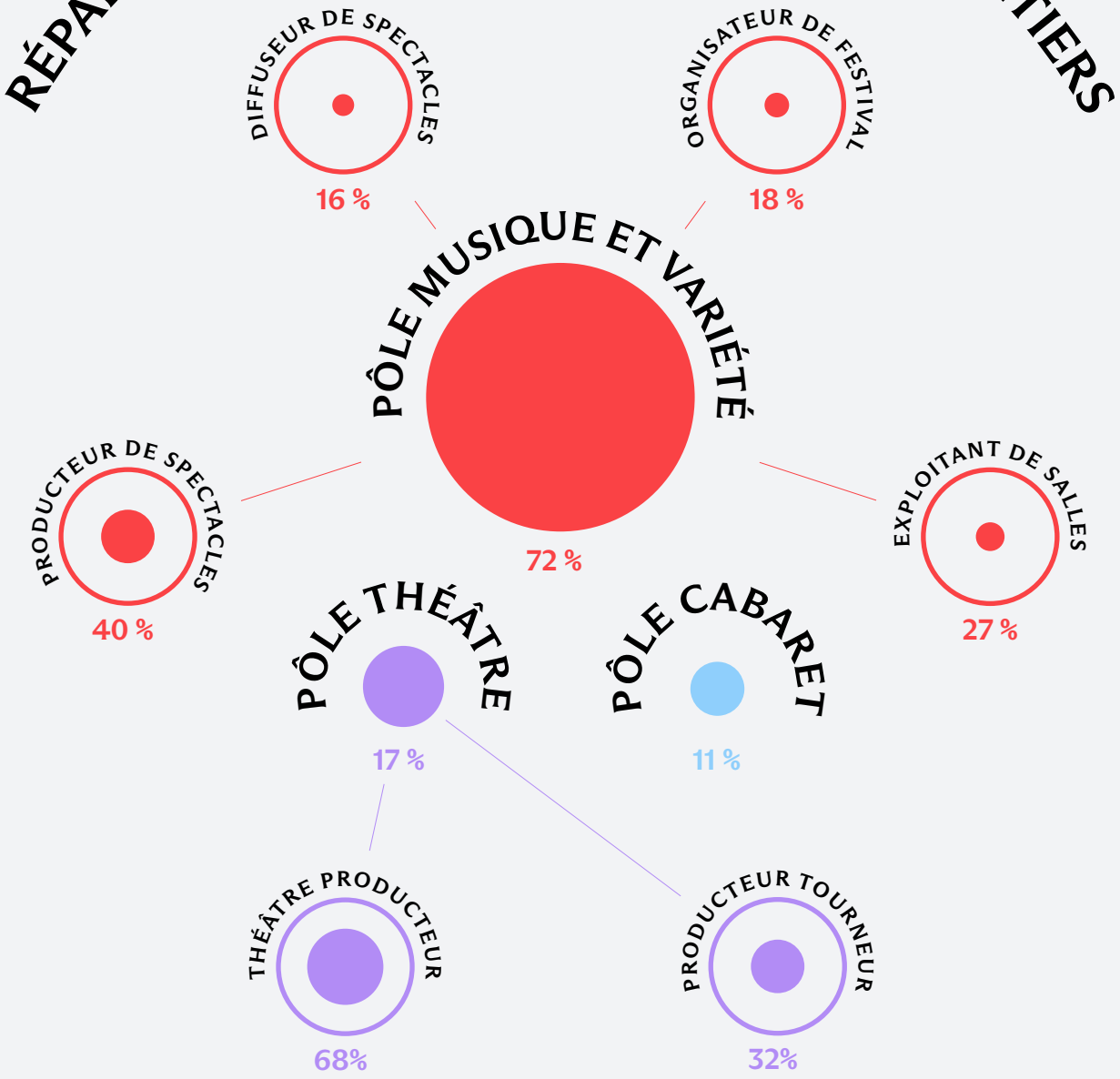

DES ENTREPRISES IMPLANTÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE

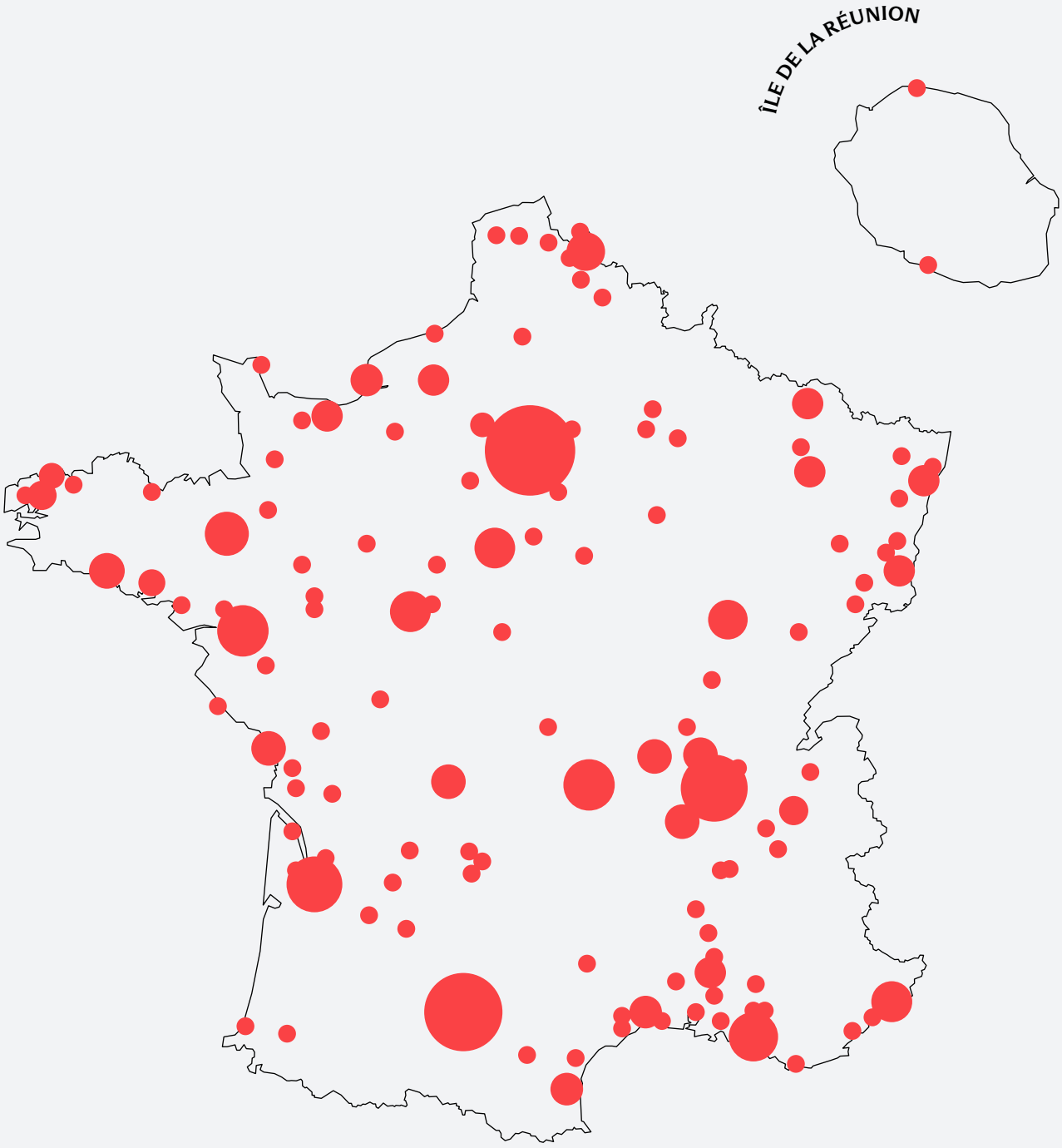

DES ENTREPRISES DE DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS

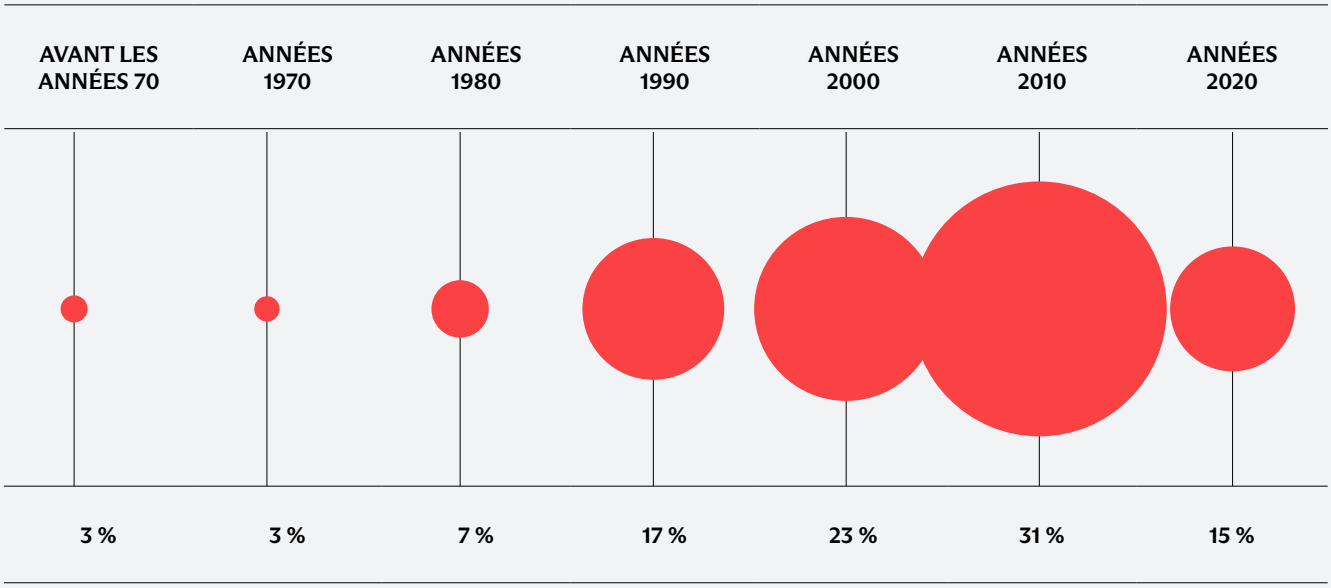

DES ENTREPRISES DE TOUTES TAILLES

Répartition des adhérents selon la classe de chiffre d'affaires et l'appartenance à un groupe [2]

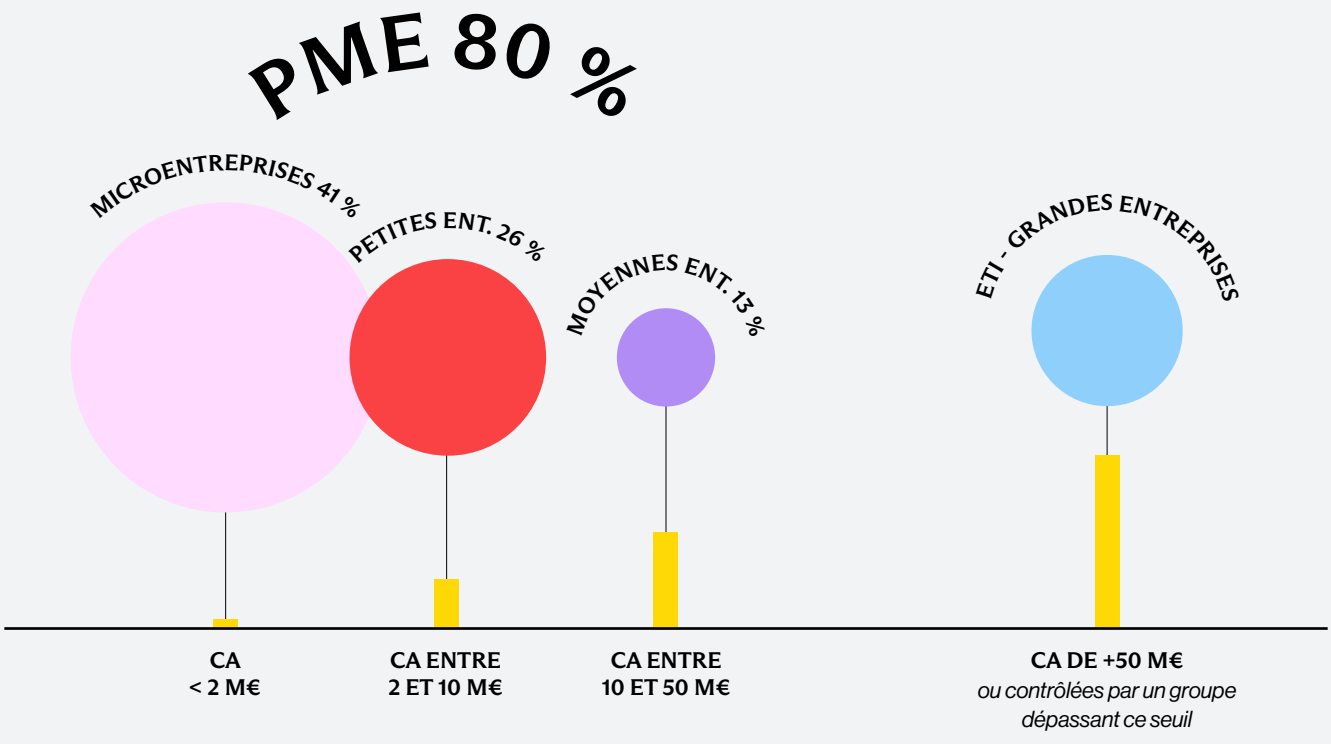

2 - Méthode : Répartition réalisée sur les entreprises adhérentes d'Ekhoscènes pour lesquelles le chiffre d'affaires 2024 ou l'appartenance à un groupe sont connus. La classification en catégories d'entreprises a été réalisée en prenant en compte les liens capitalistiques mais sur le seul critère du CA 2024, et non de ceux du total bilan et de l'effectif.

UNE ÉCONOMIE FRAGILE DANS DES SECTEURS EN CROISSANCE

Les secteurs des spectacles musicaux et de variétés et du théâtre privé ont su rebondir après la crise du covid et connaissent une croissance soutenue depuis.

EVOLUTION DES RECETTES DE BILLETTERIE
ET DE LA FRÉQUENTATION DES SPECTACLES VIVANTS

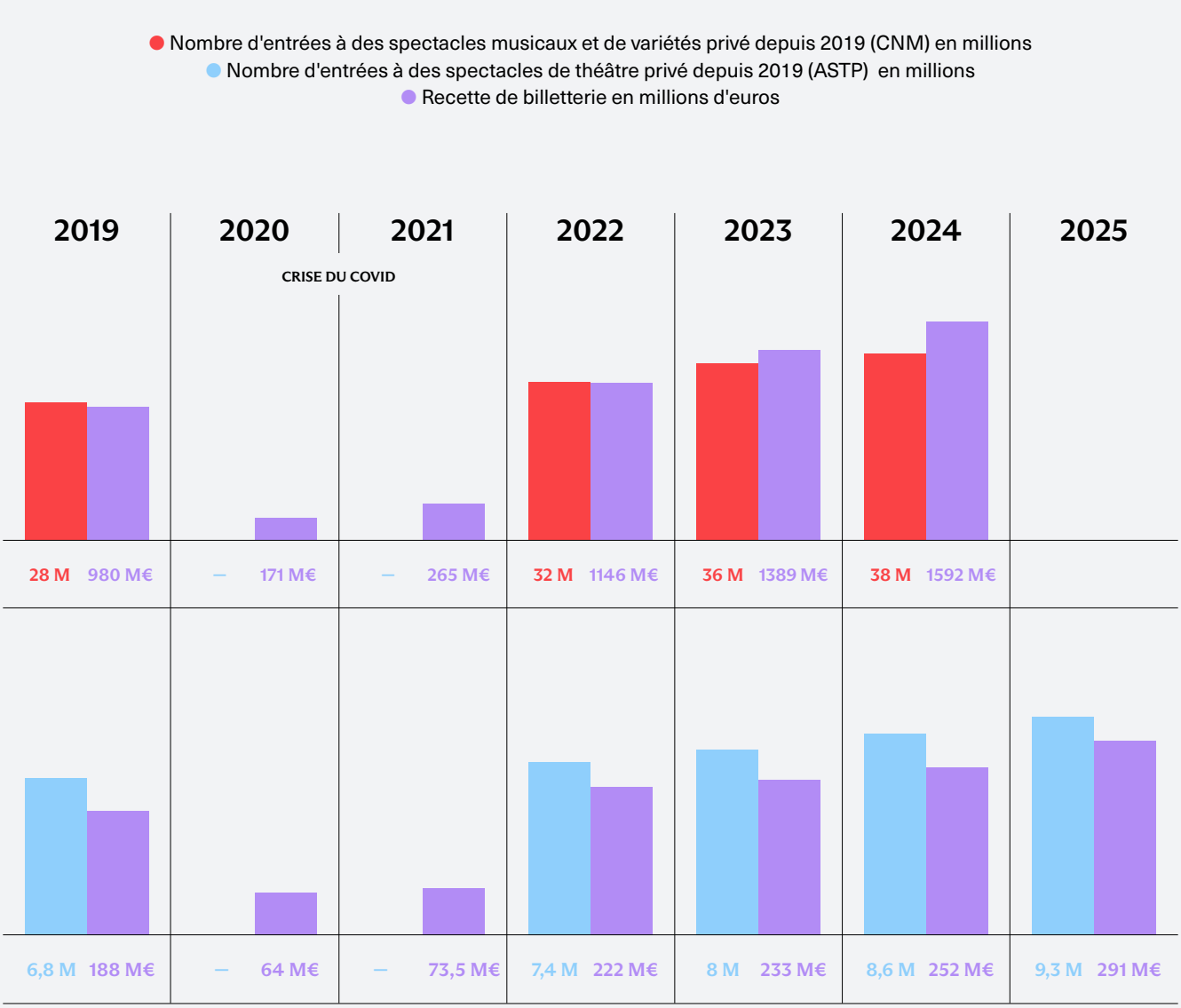

Mais malgré cette croissance, l'économie des adhérents d'Ekhoscènes est fragile. En 2024, leur marge nette cumulée s'est élevée à seulement 2%, soit près de trois fois moins que celle de l'ensemble des secteurs marchands français.

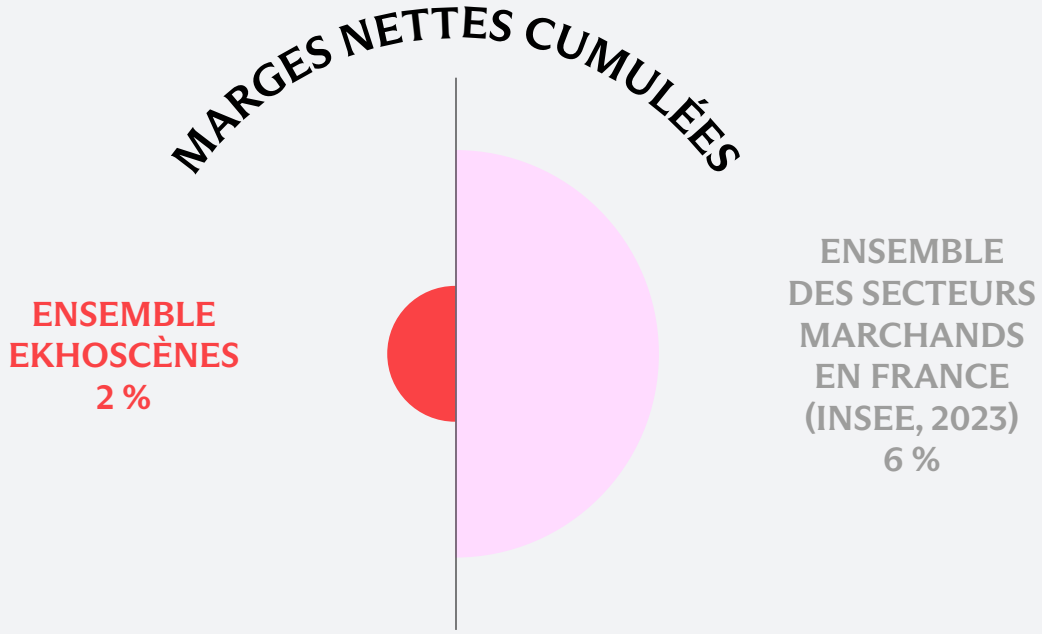

MARGES NETTES CUMULÉES DES ADHÉRENTS D'EKHOSCÈNES (2024) PAR RAPPORT À CELLE DE L'ENSEMBLE DES SECTEURS MARCHANDS FRANÇAIS (2023).

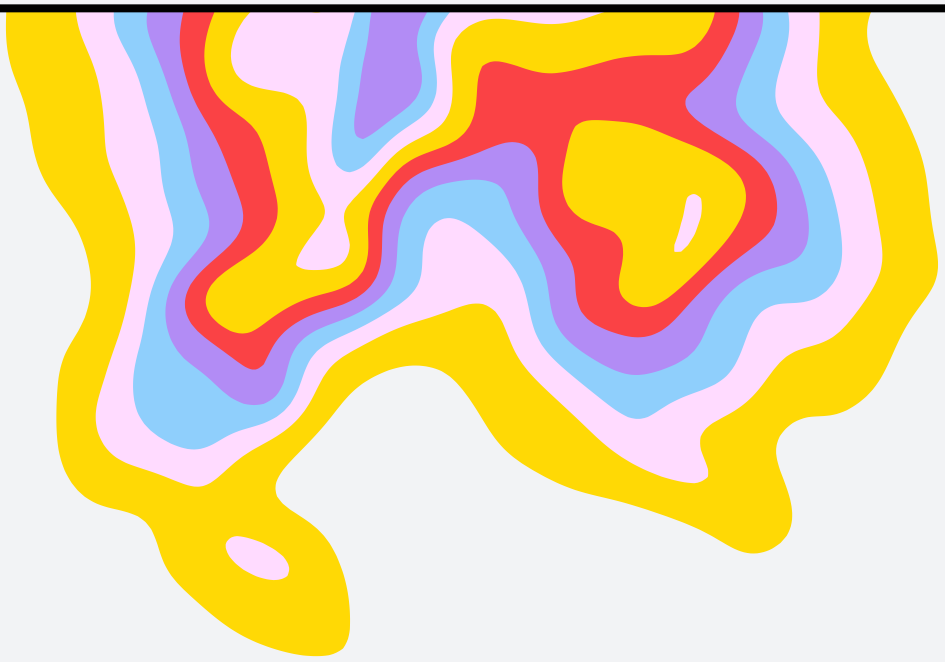

PANORAMA 2025 2026



SEPTEMBRE

5 SEPTEMBRE
Théâtre Mogador

◗ **PRÉSENTATION DE LA SAISON THÉÂTRALE**

28 SEPTEMBRE
La Baule Escoublac

◗ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EKHOSCÈNES**

Des Ekhos 2052 au plaidoyer
Atelier prospectif sur les futurs du spectacle vivant



OCTOBRE

◗ **CRÉATION DE "CABARET EN SCÈNES"**
association coordinatrice de l'organisation de la Saison Cabaret.

17 OCTOBRE

◗ **PUBLICATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT**
Technopolis pour Ekhoscènes sur les crédits d'impôts spectacle vivant et théâtre

MaMA, Paris

◗ **BAROMÈTRE DES PUBLICS DU SPECTACLE VIVANT**
Présentation de la vague 11 avec Toluna Harris Interactive

21 OCTOBRE
Cabaret l'Etoile Bleue, Marseille

◗ **TOUR DE SCÈNES PACA**



NOVEMBRE

25 NOVEMBRE

◗ **PRÉSENTATION OFFICIELLE DE LA SAISON CABARET PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE.**

26 NOVEMBRE
We Are The French Touch, BPIfrance, Paris

◗ **L'AURA DU LIVE**
Table ronde

DÉCEMBRE

8 DÉCEMBRE

◗ **LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PROMOTION DU PROGRAMME « QUEL CAP POUR MON ORGANISATION ? »**
conçu par Ekhoscènes et le Bureau des Acclimatations avec le soutien de l'Afdas

15 DÉCEMBRE

◗ **DES EKHOS 2052 AU PLAIDOYER**
Atelier prospectif avec les étudiants de l'EMIC sur les futurs du spectacle vivant.

17 DÉCEMBRE

◗ **VOTE RÉFORME ASTP**
Ekhoscènes vote OUI

18 DÉCEMBRE

◗ **VOTE BUDGET CNM POUR 2026**
Ekhoscènes vote NON

JANVIER

21 JANVIER
BiS, Nantes

◗ **QUELS HORIZONS POUR LE SPECTACLE VIVANT ?**
Participation à la table ronde proposée par le ministère de la Culture

◗ **FEMMES ENTREPRENEURES DU SPECTACLE**

Parcours croisés entre la France et le Canada
Table ronde



FÉVRIER

4 FÉVRIER
Midem, Cannes

◗ **PROJET M.A.T.R.I.C.E - ANNÉE 2**
Témoignages de passages à l'action
Table ronde

◗ **INNOVATION IN THE LIVE SECTOR: MAPPING & FORESIGHT**
Présentation des premiers résultats de l'étude sur l'innovation dans le spectacle vivant menée par l'Afdas et Ekhoscènes

◗ 5 FÉVRIER
Midem, Cannes

◗ **PRÉSENTATION DES MÉTIERS DANS LE LIVE**
par Ekhoscènes

◗ **EXPORTER LA MUSIQUE FRANÇAISE**
Vers l'émergence d'une F-Pop ?

6 FÉVRIER
Midem, Cannes

◗ **FEMMES D'EKHOSCÈNES**
Talk

9 FÉVRIER
Ekhoscènes, Paris

◗ **FEMMES D'EKHOSCÈNES**
Soirée lancement saison 2026 et 2e promotion du mentorat Femmes d'Ekhoscènes, et rencontre avec All Access

13 FÉVRIER

◗ **VICTOIRES DE LA MUSIQUE**

18-19 FÉVRIER
La Boule Noire, Paris

◗ **SYNERGIES LIVE !**
Showcases promo 2

19 FÉVRIER

◗ **ADOPTION DU PLF 2026**
Rehaussement du plafond de la taxe billetterie du CNM (+5M)



MARS

11 MARS

◗ **DES EKHOS 2052 AU PLAIDOYER**
Atelier avec les étudiants de l'ESSEC sur les futurs du secteur

13 MARS

◗ **TRIBUNE D'INTERPELLATION**
des candidats aux élections municipales

17 MARS

◗ **DES EKHOS 2052 AU PLAIDOYER**
Atelier avec le Conseil professionnel sur les futurs du modèle économique du secteur

◗ **LE RAPPORT SUR LA RÉGLEMENTATION SONORE DES FESTIVALS EST REMIS AU GOUVERNEMENT**
Le groupe de travail technique (GTRS) présente ses propositions pour faire évoluer les règles applicables aux sons amplifiés lors des festivals de plein air, afin de mieux concilier activités culturelles et environnement sonore.

30 MARS
Académie du Climat, Paris

◗ **PROJET M.A.T.R.I.C.E**
Convention des Parties Prenantes #1

31 MARS
Cabaret l'Etoile Bleue, Marseille

◗ **RENCONTRES CABARET**



AVRIL

14 AVRIL

◗ **RENDEZ-VOUS AVEC PHILIPPE JUVIN,**
Rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale

14 AVRIL

◗ **DES EKHOS 2052 AU PLAIDOYER**
Session 2
Liberté de création

14 AVRIL
Printemps de Bourges

◗ **PROJET M.A.T.R.I.C.E**
passer à l'action
Table ronde

17 AVRIL
Printemps de Bourges

◗ **RENCONTRE**
entre la ministre de la Culture, Catherine Pégard, et une délégation de Tous Pour La Musique (TPLM)
autour de la question du déplafonnement des taxes affectées au Centre national de la musique (CNM).

23 AVRIL

◗ **LIVE & TECH #1**
Innovation scénique et expérience augmentée (Avec Cercle Odyssey et VIParis)



MAI 2026

4 MAI
Brest Arena, Brest

◗ **TOUR DE SCÈNES BRETAGNE**

4 MAI
Folies Bergère, Paris

◗ **CÉRÉMONIE DES MOLIÈRES**

12 MAI

◗ **MISSION D'INFORMATION SÉNATORIALE CONSACRÉE AU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**
Audition d'Ekhoscènes

19 MAI

◗ **LIVE & TECH #2**
Technologie et sécurité des spectateurs (avec le Hellfest)

19 MAI

◗ **DES EKHOS 2052 AU PLAIDOYER**
Session 3 :
Urgence écologique

29 MAI
CNM Forum Formation & Emploi, Paris

◗ **QUEL CAP POUR MON ORGANISATION ?**
Présentation du programme

JUIN 2026

4 JUIN

◗ **PLÉNIÈRE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE (DGCA)**
Pourquoi penser l'avenir à moyen terme face à un court terme incertain ?
présentation des travaux d'Ekhoscènes sur les futurs du spectacle vivant à horizon 2052

4 JUIN
IOMMa, Marché des musiques de l'Océan Indien, St-Pierre, La Réunion

◗ **DÉCRYPTONS !**
Quels futurs pour le spectacle vivant de demain ?
Table ronde



9 -10 JUIN
La Boule Noire, Paris

◗ **SYNERGIES LIVE !**
Showcases promo 3

15 JUIN

◗ **LES EKHOS D'EKHOSCÈNES X PROJET M.A.T.R.I.C.E**
Convention des Parties Prenantes #2

- Publics et transition écologique du Live
Présentation de l'étude

- Des Ekhos 2052 au plaidoyer
"Du spectateur occasionnel au superfan : quels désirs, quels enjeux, quels futurs ?"
Table ronde

17 JUIN

◗ **RENDEZ VOUS AVEC LA MINISTRE DE LA CULTURE**
sur les grands enjeux du secteur

19 JUIN

◗ **MISSION DROIT DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES**
Fin de la consultation menée par Maxime Boutron

24 JUIN
Festival Sœurs Jumelles

◗ **L'AURA DU LIVE**
Table ronde

1ER JUILLET

◗ **LIVE & TECH #3**
Superfans et engagement des publics (avec Rock en Seine)

◗ **AUDITION D'EKHOSCÈNES**
par le Groupe d'étude Arts de la scène, arts de la rue et festivals en régions sur l'avenir des festivals

6 AU 25 JUILLET
FESTIVAL D'AVIGNON

8 juillet
Théâtre de la Reine Blanche

◗ **SÉQUENCE FEMMES D'EKHOSCÈNES**

16 juillet

◗ **DÉJEUNER**
avec une délégation des députés de la commission des Affaires culturelles

◗ **DES EKHOS 2052 AU PLAIDOYER**
"2027 : la culture dans la bataille"
Table ronde

◗ **SOIRÉE LA PREMIÈRE D'EKHOSCÈNES**
Regards croisés du spectacle vivant

9 JUILLET

RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE
sur l'avenir des festivals face aux aléas climatiques

10-14 JUILLET
FRANCOFOLIES DE LA ROCHELLE

11 juillet
◗ **COCKTAIL EKHOSCÈNES**

13 JUILLET

◗ **PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MISSION SÉNATORIALE SUR LE CNM**
en faveur du déplafonnement des taxes affectées

◗ **PUBLICATION DU DROIT DE RÉPONSE D'EKHOSCÈNES**
suite à la parution du Rapport "Musiques ! Des enjeux publics aux logiques privées" du Syndeac



AOÛT

28 AOÛT
Rock en Seine

◗ **MATINÉE DE RENCONTRES PROFESSIONNELLES**

"Festivals & changement climatique, questions pour aujourd'hui et pour demain".

MANIFESTE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ



LE VIVANT À CONTRE-COURANT

Nous n'avons jamais eu accès à autant d'œuvres, de spectacles, d'artistes, de lieux, d'images et de récits. Partout, à tout moment, sur tous les écrans.

Et pourtant, jamais le spectacle vivant n'a été aussi populaire. Le public est toujours plus nombreux à se rendre dans les salles de spectacles, les festivals, les théâtres et les cabarets.

Parce que le spectacle vivant offre ce qu'aucune plateforme ne peut reproduire : être là, ensemble, pour vivre l'imprévu et l'intensité d'une expérience qui ne se répétera jamais tout à fait.

C'est la ferveur d'un concert, d'un festival, une foule qui vibre à l'unisson, une émotion, le silence suspendu face à une pièce de théâtre, et la liberté d'un numéro de cabaret.

Loin d'appartenir au monde d'avant, le spectacle vivant fait acte de résistance : à l'heure où les usages s'individualisent et les expériences se dématérialisent, il continue de nous réunir.

LE SPECTACLE VIVANT OFFRE CE QU'AUCUNE PLATEFORME NE PEUT REPRODUIRE : ÊTRE LÀ, ENSEMBLE.

DANS LES COULISSES, DES ENTREPRISES QUI S'ENGAGENT

Le spectacle vivant privé, ce sont les artistes sur scène, mais aussi les entrepreneurs et les entrepreneuses qui rendent possible la rencontre avec le public.

Derrière chaque spectacle, il y a un pari : croire en un artiste avant le succès, le soutenir, le produire et le programmer. Ce risque, les entreprises du spectacle vivant privé, de toute taille, le prennent chaque jour sur de multiples projets aux formats très différents.

La force du secteur privé tient à ce maillage d'entreprises qui accompagne les artistes dans la durée, de l'émergence aux plus grandes scènes. Il repose aussi sur l'interdépendance entre acteurs privés et subventionnés : une production privée peut être accueillie dans un lieu public, en résidence puis en tournée, circuler dans les salles, les théâtres, les cabarets et les festivals présents en France, et s'exporter au-delà de nos frontières.

Si un maillon vient à manquer, ce sont des artistes qui ne rencontrent pas le public, des spectacles qui circulent moins, des territoires privés de spectacles et des publics qui y ont moins accès.

Opposer grands et petits, privé et subventionné, culture et économie, c'est donc ignorer la réalité du parcours des artistes, des œuvres, des spectacles et des publics. Un débat qui doit être dépassé.

LES SUCCÈS D'AUJOURD'HUI PERMETTENT DE FINANCER LES PARIS DE DEMAIN.

SOUTENIR CELLES ET CEUX QUI INVESTISSENT DANS LA CRÉATION

Le spectacle vivant privé n'est ni à côté ni à la marge de la politique culturelle : il en est l'un des piliers. Ses entrepreneurs investissent dans la création et renouvellent l'offre en innovant et en écoutant les attentes des publics. Le secteur crée des emplois, fait travailler de nombreux prestataires, et participe à l'économie sur les territoires.

Mais son modèle reste fragile.
Les marges sont faibles, les coûts progressent, la concurrence devient mondiale et les entreprises évoluent dans un environnement en transformation où les usages et les attentes des publics changent à grande vitesse.

Les réseaux sociaux peuvent être un formidable accélérateur de carrière pour les artistes, les propulsant en quelques mois de l'anonymat aux plus grandes scènes. À l'inverse, ces mêmes réseaux et plateformes vidéo captent une part croissante de la valeur générée par les spectacles, sans contribuer à leur financement ni assumer les risques liés à leur création.

Depuis vingt ans, la France et l'Europe ont fait le choix de permettre aux plateformes de prospérer grâce aux contenus mis en ligne par leurs utilisateurs. Ce modèle a fait leur succès et leur richesse. Sa contrepartie doit être claire : une part de la valeur générée par ces contenus doit revenir à ceux qui les produisent, qu'elle provienne de la publicité ou des abonnements.

Dans ce contexte, les mécanismes de solidarité sectorielle jouent un rôle essentiel. Alimentés par les taxes sur la billetterie de spectacles (musiques actuelles, comédies musicales, humour, cabaret et théâtre privé), ils permettent de transformer une part de la croissance du secteur en capacité d'investissement : faire émerger de nouveaux artistes et auteurs, soutenir la diversité des projets, accompagner leur développement, favoriser leur rayonnement au-delà de nos frontières, mais aussi engager le secteur dans sa transition écologique et contribuer à sa structuration.

C'est l'une des forces du modèle du spectacle vivant privé : faire en sorte que les succès d'aujourd'hui permettent de financer les paris de demain.
Pour qu'il continue de fonctionner, ces mécanismes doivent rester fidèles à leur vocation première : soutenir ceux qui investissent dans les projets et assument le risque de production.

LA LIBERTÉ DE CRÉER, DE PROGRAMMER ET DE DIFFUSER N'EST PLUS TENUE POUR ACQUISE.

SE TRANSFORMER SANS ÉLOIGNER LES PUBLICS, SANS RÉDUIRE LA DIVERSITÉ NI AFFAIBLIR LA PRÉSENCE DU SPECTACLE VIVANT DANS LES TERRITOIRES.

FAIRE DE LA LOI LA SEULE LIMITE À LA LIBERTÉ ARTISTIQUE

À la fragilité économique s'ajoute une bataille culturelle de plus en plus vive. La polarisation du débat public fait peser des pressions politiques, idéologiques et sociétales croissantes sur les artistes, les producteurs de spectacles et les lieux de diffusion.

Déprogrammations, campagnes d'intimidation, ou invocation extensive du trouble à l'ordre public : la liberté de créer, de programmer et de diffuser n'est plus tenue pour acquise.

Cette liberté ne s'arrête pas au droit de créer. Elle suppose que les œuvres et les spectacles puissent être produits et puissent rencontrer leurs publics partout en France. Lorsqu'un spectacle est empêché ou déprogrammé, en dehors des restrictions prévues par la loi, c'est à la fois le pluralisme culturel et l'équilibre économique des entreprises qui sont fragilisés.

DONNER AU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ LES MOYENS DE SA TRANSITION

La transition écologique bouleverse déjà les conditions de production, de diffusion et d'accueil des spectacles.

Le secteur privé expérimente, fait évoluer ses pratiques et se projette sur le temps long. Mais il ne pourra pas franchir seul le mur d'investissement qui l'attend.

Parce qu'elle dépasse largement le seul champ culturel, cette transition du modèle exige une action coordonnée de toutes les parties prenantes : les entreprises, les artistes, les publics, l'État, les collectivités, les opérateurs, etc.

Avec un impératif : se transformer sans éloigner les publics, sans réduire la diversité ni affaiblir la présence du spectacle vivant dans les territoires.

2027 : L'HEURE DES CHOIX

Le temps du diagnostic est passé.

La culture est l'un des piliers de notre démocratie et un enjeu économique à part entière. Les industries culturelles et créatives sont un moteur de croissance pour l'économie française, un laboratoire d'innovation et l'un des leviers les plus puissants du rayonnement international du pays.

Le spectacle vivant privé y contribue puissamment. Les défis qui se présentent à lui appellent désormais une mobilisation collective à la hauteur de son poids culturel, économique et territorial.

Faire de la culture une ambition pour 2027, c'est aussi reconnaître que le spectacle vivant privé en est une composante essentielle, et donner toute sa place dans les politiques culturelles de demain aux entrepreneuses et entrepreneurs de spectacles.

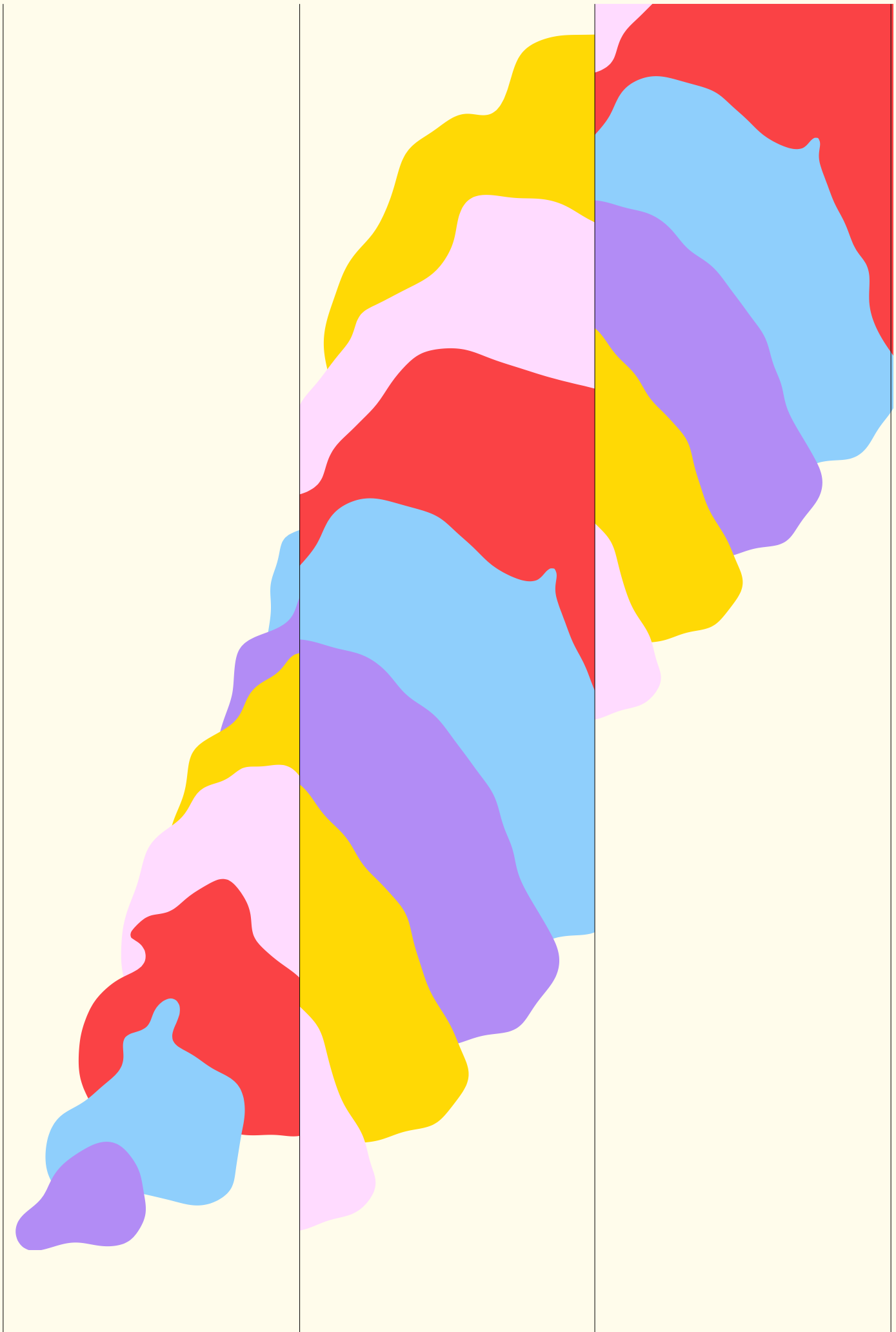

TECTONIQUE DES CLAPS : PUBLICS EN MOUVEMENT

Le spectacle vivant n'a jamais attiré autant de monde. Sa force reste la même : la rencontre entre l'artiste et son public. Mais autour, tout bouge : les communautés s'affirment et la transition écologique transforme les attentes et les pratiques.

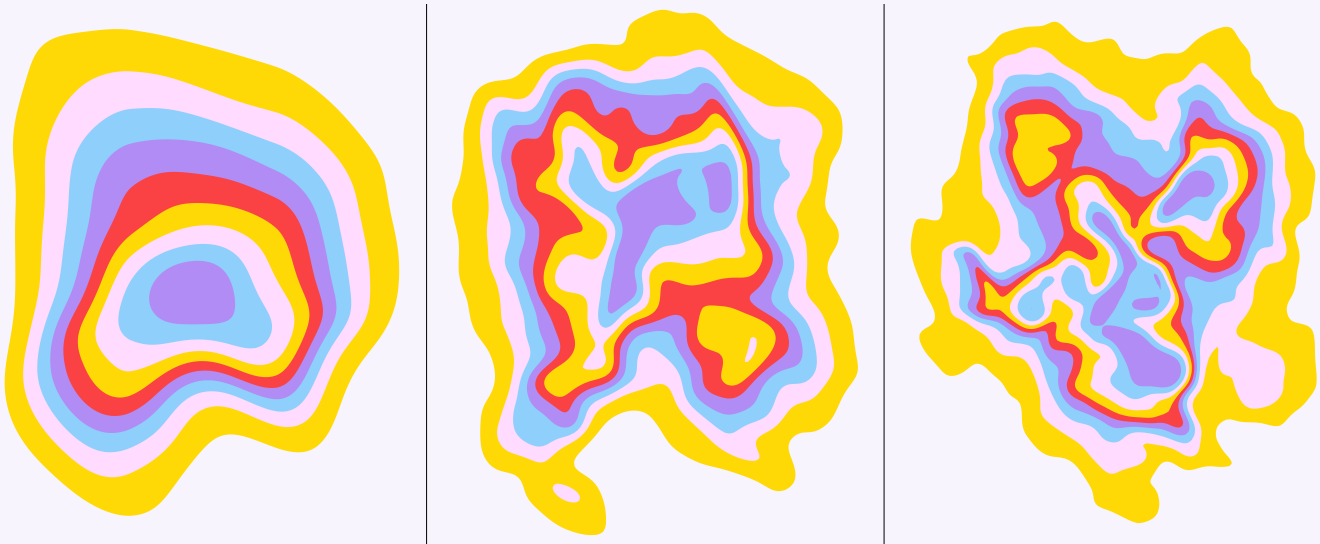

LE SPECTACLE VIVANT CONSERVE SES FONDAMENTAUX … ET RIEN QUE SES FONDAMENTAUX

Ni le streaming, ni la captation haute définition, ni aucune expérience immersive ne remplacent le moment partagé et la rareté de l'éphémère. Le fait d'être là, au même moment, dans la même salle qu'un artiste ou qu'une œuvre collective, avec une large part d'imprévu et beaucoup d'émotions : voilà ce qui distingue le spectacle vivant des autres productions culturelles.

SUPERFANS ET COMMUNAUTÉS : QUAND LES FANS FONT BOUGER LES LIGNES

Il n'existe pas un public, mais des publics : une multitude de façons de vivre le spectacle. Certains viennent une fois par an. D'autres suivent un artiste sur plusieurs dates, plusieurs tournées, et font du spectacle une part importante de leur quotidien. Selon le *Baromètre du public du spectacle vivant* (vague 11, 2025), 54% des Français sont fans ou passionnés d'un artiste musical, une proportion qui grimpe jusqu'aux trois-quarts chez les plus jeunes. Ils fréquentent plus assidûment que la moyenne des Français les concerts et les festivals.

EN 2025, 53 % DES FRANÇAIS DÉCLARENT ASSISTER AU MOINS UNE FOIS PAR AN À UN SPECTACLE…

À mesure que cet attachement s'intensifie, le fan peut devenir un *superfan* : un public particulièrement engagé, qui investit du temps, de l'argent et une part de son identité dans cette passion. Le *superfan* naît d'un engouement individuel mais se construit avant tout dans une communauté. On y partage des codes, on y prolonge une relation qui existe en ligne, sur les réseaux sociaux ou dans des *fandoms* structurés.

Pour les producteurs de spectacles, les organisateurs de festivals, les lieux, cette évolution est à double tranchant. Elle offre un levier de fidélisation puissant : un public qui se reconnaît comme communauté revient, recommande, s'investit.

Mais elle porte aussi un risque de sur-segmentation, où chaque niche de fans attend une expérience de plus en plus personnalisée, au détriment d'une expérience collective plus large et d'une envie de découvrir de nouveaux artistes. Trouver l'équilibre entre le développement de ces communautés et la fragmentation du public devient un enjeu stratégique à part entière.

UNE CONSCIENCE VERTE QUI GAGNE DU TERRAIN

Les publics d'aujourd'hui sont traversés par des tensions que nous ne pouvons plus ignorer. D'un côté, une attente d'expériences toujours plus intenses, plus « immersives », plus mémorables. De l'autre, une conscience écologique qui augmente, qui cohabite, parfois difficilement, avec le désir de faire du spectacle vivant une parenthèse, un espace hors du monde.

Menée en juin 2026 par Toluna Harris Interactive pour Ekhoscènes, dans le cadre du Projet M.A.T.R.I.C.E, l'étude qualitative *Publics et transition écologique du live,* montre qu'il n'existe pas un seul public face à la transition écologique du Live, mais plusieurs façons d'y adhérer.

Certains publics souhaitent disposer d'outils pour agir eux-mêmes ; d'autres attendent d'abord des organisateurs de spectacles et des pouvoirs publics qu'ils prennent en charge la transformation. Tous convergent néanmoins vers une même attente : des solutions concrètes plutôt que des injonctions individuelles.

TRANSFORMER SANS PERDRE L'ESSENTIEL

Des *personae*, les profils-types issus de notre étude qualitative, se dégage une constante : les publics sont prêts à évoluer… à condition que la transition préserve l'aura du *live*.

C'est là que se joue l'avenir du secteur. Le spectacle vivant pourra intégrer des dispositifs interactifs, inventer de nouveaux formats, s'adapter aux nouvelles logiques communautaires, se réinventer sur le plan écologique… Il faudra toujours que ces transformations respectent la relation fondatrice entre l'artiste et son public.

—

POUR EN SAVOIR PLUS

Baromètre du public du spectacle vivant, vague 11, Ekhoscènes / Harris Interactive, 2025, accessible ici

Publics et transition écologique du live, Ekhoscènes / Toluna Harris Interactive, 2026, accessible ici

“C'EST VIVRE LA MUSIQUE D'UNE AUTRE MANIÈRE”

Aïna, 30 ans, Lyon

(Publics et transition écologique du live, étude qualitative Toluna Harris Interactive pour le Projet M.A.T.R.I.C.E , juin 2026)

ENTRETIEN AVEC MALIKA SÉGUINEAU

DIRECTRICE GÉNÉRALE D'EKHOSCÈNES

DE LA PROSPECTIVE AU PLAIDOYER, UN NOUVEAU RÔLE POUR LE SYNDICAT D'AUJOURD'HUI

Crises successives, transformation des usages, polarisation du secteur… À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, Malika Séguineau, directrice générale d'Ekhoscènes, revient sur les coulisses des « Ekhos 2052 », une démarche collective conçue pour explorer les futurs du spectacle vivant privé et nourrir le plaidoyer d'Ekhoscènes.

— C'est assez rare qu'un syndicat professionnel endosse un rôle d'exploration et de prospective. Pourquoi était-ce important pour Ekhoscènes de mener ce travail ?

Parce que nous avions passé trop de temps à simplement être dans la réaction. Et, soyons clairs, nous n'avions pas vraiment le choix : entre l'attentat du Bataclan, la crise sanitaire et toutes les crises qui ont suivi, le secteur a été constamment confronté à l'urgence.

Mais pendant ce temps-là, il évoluait à toute vitesse. Les usages changeaient, les modèles économiques aussi, de nouveaux acteurs apparaissaient… et notre propre représentation professionnelle était en pleine recomposition, jusqu'à la naissance d'Ekhoscènes en 2024 et le rapprochement avec le secteur du théâtre privé et du cabaret.

À un moment, il faut sortir la tête du guidon. Un syndicat ne doit pas seulement réagir en cas de crises et répondre aux injonctions qui arrivent. Il doit aussi être capable de dire : voilà où nous voulons aller. C'est d'autant plus nécessaire dans le contexte politique actuel, où la polarisation croissante laisse finalement assez peu de place au débat de fond.

— Cette démarche de prospective se matérialise notamment dans la deuxième édition du cycle des « Ekhos ». Pouvez-vous nous raconter cette démarche ?

Nous sommes partis d'une feuille presque blanche. En janvier 2025, avec notre gouvernance, le Bureau et le Conseil professionnel, nous avons construit quatre scénarios très contrastés à l'horizon 2052, à partir de signaux faibles documentés. L'idée n'était surtout pas de prédire l'avenir - personne n'en est capable - mais de pousser certaines évolutions jusqu'au bout pour voir ce qu'elles pouvaient produire.

Ensuite, nous les avons mis à l'épreuve. En juin 2025, une centaine de professionnels, partenaires, étudiants et représentants d'institutions les ont challengés. Puis nous avons continué pendant un an et demi, dans des formats plus resserrés.



À UN MOMENT, IL FAUT SORTIR LA TÊTE DU GUIDON. UN SYNDICAT NE DOIT PAS SEULEMENT RÉAGIR EN CAS DE CRISES. IL DOIT AUSSI ÊTRE CAPABLE DE DIRE : VOILÀ OÙ NOUS VOULONS ALLER.

Et c'est là que le travail devient intéressant : à force de débattre de futurs qui sont déjà un peu là, on finit par révéler les tensions et les choix très concrets d'aujourd'hui. C'est ce passage-là, de la prospective à la vision politique, qui nourrit désormais notre plaidoyer.

Et beaucoup de gens nous ont dit : « C'est étonnant que ce soit le privé qui fasse ça ». Personnellement, je trouve plutôt étonnant qu'on s'en étonne ! Un acteur économique doit en permanence penser à demain pour s'adapter, innover, se transformer : c'est nécessaire à sa pérennité.

CE QUI M'INTÉRESSE, C'EST UN SECTEUR PLURIEL, AVEC DES INTERDÉPENDANCES VERTUEUSES. C'EST CE QUI FAIT LA FORCE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ.

— Comment avez-vous impliqué les professionnels dans ces ateliers ?

Nous ne voulions surtout pas d'un exercice de prospective hors-sol. Ceux qui savent ce qui est en train de changer, ce sont d'abord ceux qui produisent, programment, diffusent et exploitent des lieux tous les jours.

Nous nous sommes donc beaucoup appuyés sur nos élus du Bureau et du Conseil professionnel, qui représentent des entreprises de tailles, de métiers et d'esthétiques très différentes.

Et il faut le dire : nos adhérents n'ont pas toujours les mêmes intérêts immédiats. Le rôle d'un syndicat, ce n'est pas de faire comme si ces différences n'existaient pas. C'est de trouver ce qui, malgré elles, nous permet de faire secteur. Créer cet espace de discussion, parfois de confrontation, fait pleinement partie de notre rôle.

— L'un des intérêts de la prospective est de croiser les regards. Pourquoi avoir choisi d'associer des étudiants à la démarche ?

Parce qu'en 2052, beaucoup d'entre nous ne seront probablement plus aux commandes du secteur… eux, si !

Plus sérieusement, je tenais à ce que nous ne réfléchissions pas uniquement entre professionnels installés. Quand on travaille depuis vingt ou trente ans dans un secteur, on finit forcément par considérer certaines choses comme immuables. C'est précisément ce que la prospective doit permettre de bousculer.

Cela ne veut pas dire que le regard des plus jeunes est toujours juste. Il a fallu aussi déconstruire certaines représentations, expliquer comment fonctionne le secteur privé, ce que veut dire produire un artiste aujourd'hui, d'où vient l'argent, qui prend le risque, pourquoi certains arbitrages existent… C'est ce frottement qui rend l'exercice utile : chacun oblige l'autre à expliciter ce qu'il tenait jusque-là pour évident.

— Le cycle des « Ekhos 2052 » aboutit à 4 scénarios de futurs possibles. Parmi ces quatre scénarios, est-ce qu'il y en a un en particulier qui vous semble plus désirable que les autres ?

Non. Et heureusement !

En les relisant plus d'un an après leur écriture, ce qui me frappe surtout, c'est qu'ils n'ont pas pris une ride. Sur certains sujets, la réalité est même déjà en train de les rattraper.

Mais je ne souhaite aucun des quatre pour notre secteur. Je ne souhaite ni un secteur dominé par quelques acteurs, les stades et les tournées géantes, ni un spectacle vivant réduit à une addition de micro-projets ultra-locaux sans modèle économique viable.

Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'il y a entre les deux. La capacité d'un artiste ou d'un projet à émerger, grandir, changer d'échelle ; la possibilité pour des entreprises de tailles différentes de coexister. Un secteur pluriel, avec des interdépendances vertueuses. C'est ce qui fait la force du spectacle vivant privé. Cette diversité doit donc être ré-assurée dans l'avenir.

— Cette démarche prospective a-t-elle fait émerger des risques ou des angles morts que le secteur ne prenait pas encore suffisamment en compte ?

Oui : le risque de polarisation. Et il dépasse largement la seule question politique.

On caricature beaucoup notre secteur. D'un côté, il y aurait un secteur subventionné vertueux, investi d'une mission de service public ; de l'autre, un secteur privé qui ne chercherait qu'à vendre le plus de billets possible. Cette représentation est fausse, mais elle finit par produire des effets très concrets.

La même polarisation existe dans l'économie du secteur. Ce qui m'inquiète le plus, ce n'est pas que les grands deviennent plus grands ou que les petits existent : c'est que le milieu disparaisse. Les entreprises intermédiaires n'ont ni la puissance financière des grands groupes ni la structure de coûts des toutes petites structures.

La question centrale n'est donc pas seulement celle de la taille des entreprises, mais celle de la capacité à préserver un continuum entre petits, moyens et grands acteurs, continuum qui constitue une nécessité structurelle pour permettre à un artiste de grandir, d'être accompagné dans la durée.

— Les scénarios ont-ils fait apparaître des arbitrages difficiles ?

Évidemment. Le financement en est un bon exemple.

Nos opérateurs, le Centre national de la musique (CNM) et l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) reposent sur une idée assez simple : le secteur privé accepte de contribuer via des taxes sur les recettes de billetterie pour mutualiser une partie du risque et permettre à de nouveaux projets d'exister. C'est un mécanisme que les professionnels ont eux-mêmes voulu et mis en place.

Mais à partir du moment où ces taxes rapportent davantage parce que le

secteur est en croissance et où cet argent ne revient plus intégralement au secteur, un problème très basique se pose : pourquoi continuer à accepter de payer si l'argent que vous versez sert de moins en moins à financer l'objectif pour lequel cette contribution existe ?

On ne peut pas défendre la solidarité sectorielle uniquement dans les discours. Il faut aussi préserver les mécanismes qui la rendent réelle.

Et l'arbitrage est assez brutal : soit nous continuons à mutualiser le risque pour préserver une diversité d'acteurs et de projets, soit nous laissons jouer la loi du marché.

L'avenir du secteur ne peut seulement être envisagé qu'à travers une dénonciation de la concentration. Il doit être pensé à l'échelle de toute la chaîne de valeur, des mécanismes de régulation économique existants et de la capacité collective à maintenir un écosystème diversifié, singulier, solide et durable, où chaque maillon trouve sa place et les moyens de jouer son rôle.

— Alors que le secteur est appelé à se transformer en profondeur, que faudra-t-il absolument préserver ?

L'émotion. Je pourrais vous parler de modèle économique, de droits, d'intelligence artificielle ou de transition écologique - et nous travaillons sur tous ces sujets - mais si nous perdons cela, nous avons perdu l'essentiel.

Un spectacle vivant doit rester ce moment exceptionnel, à chaque fois différent, qui peut déraper, surprendre. C'est pour cela qu'on peut aller voir trois fois les mêmes artistes et vivre trois soirées différentes.

Tout le reste doit partir de là. La technologie doit enrichir cette expérience. La transition écologique doit la rendre soutenable. Le modèle économique doit permettre qu'elle continue d'exister.

POURQUOI CONTINUER À ACCEPTER DE PAYER SI L'ARGENT QUE VOUS VERSEZ SERT DE MOINS EN MOINS À FINANCER L'OBJECTIF POUR LEQUEL CETTE CONTRIBUTION EXISTE ?

— Comment passe-t-on de l'exploration de futurs possibles à l'action ? De quelle manière ce travail prospectif peut-il nourrir aujourd'hui le plaidoyer et les propositions d'Ekhoscènes ?

À la fin, la prospective vous oblige à choisir.

Elle nous a permis de répondre à trois questions très simples : qu'est-ce qu'on veut absolument préserver ? Qu'est-ce qu'on accepte de transformer ? Et qu'est-ce qu'on refuse de subir ?

À partir de là, notre plaidoyer devient beaucoup plus clair. Nous voulons protéger le continuum de la production et donc renforcer les entreprises qui prennent le risque de créer et d'innover ; affirmer et défendre la liberté de création et de programmation ; réussir la transformation écologique du secteur sans aboutir à une offre culturelle réservée à quelques grandes métropoles ou à quelques grands événements et donc à quelques publics.

La prospective n'a d'intérêt que si elle finit par produire des choix dans le présent. Sinon, c'est un exercice intellectuel agréable, mais ce n'est pas notre métier.

— Y aura-t-il une suite aux Ekhos 2052 ?

Oui, parce que nous n'avons aucune envie de ranger les scénarios dans un tiroir et de passer à autre chose.

Nous voulons faire des « Ekhos » un laboratoire permanent d'Ekhoscènes : un endroit où l'on peut prendre du recul, tester des idées, confronter des points de vue qui ne sont pas forcément ceux du secteur et continuer à travailler avec nos adhérents sur les transformations qui arrivent.

Ce qui m'intéresse, ce n'est pas d'avoir raison sur 2052. C'est que nos entreprises soient mieux armées en 2027, en 2030 ou en 2035 parce que nous aurons commencé à nous poser les bonnes questions suffisamment tôt.

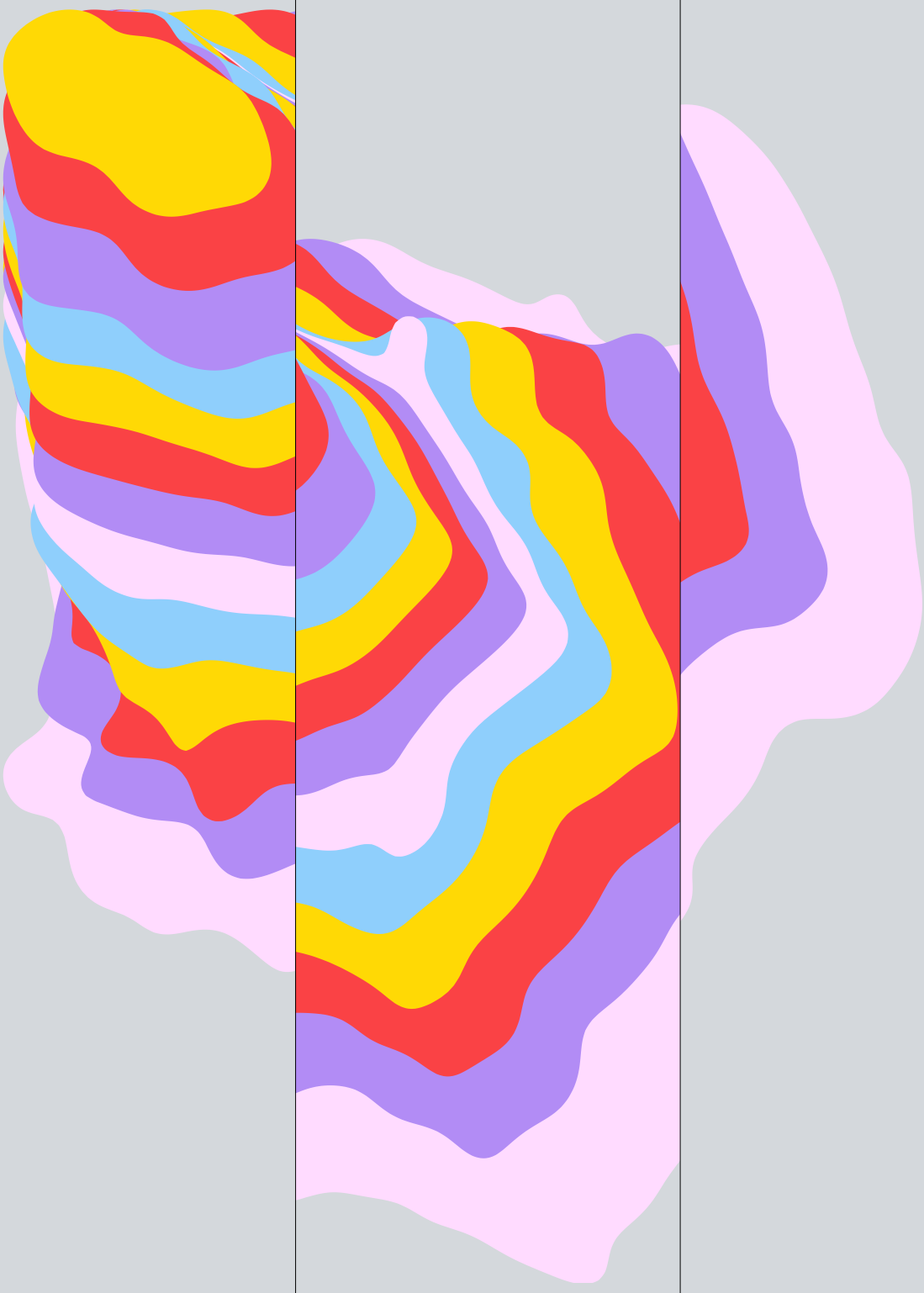

LES ZONES DE TENSION

32 L'ŒIL DE L'EXPERT : ENTRETIEN AVEC THOMAS PARIS

35 VENTS CONTRAIRES SUR LE SPECTACLE VIVANT :
L'ÉQUILIBRE FRAGILE D'UN MODÈLE HYBRIDE

39 LA GRANDE BATAILLE DE LA BILLETTERIE

41 CAPTATION, VIRALITÉ, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE :
LE PRODUCTEUR DE SPECTACLES EN TERRA INCOGNITA

44 LIBERTÉ DE CRÉATION :
QUAND LA BATAILLE CULTURELLE GAGNE LES SCÈNES

47 INVESTIR LE CHAMP EUROPÉEN :
EKHOSCÈNES CHANGE D'ÉCHELLE

L'ŒIL DE L'EXPERT

ENTRETIEN AVEC THOMAS PARIS

ÉCONOMISTE ET PROFESSEUR ASSOCIÉ
À HEC SCHOOL OF MANAGEMENT

Pourquoi le spectacle vivant privé peine-t-il encore à être pleinement reconnu ? Thomas Paris, économiste au CNRS et professeur associé à HEC Paris, revient sur les spécificités de son modèle, la complémentarité entre acteurs publics et privés et les conditions nécessaires pour préserver la diversité et le renouvellement de la création.

— Le modèle du spectacle vivant privé est mal connu et mal perçu. L'entrepreneuriat, la prise de risque ou la rentabilité semblent moins bien acceptés lorsqu'ils sont associés au spectacle vivant. Pourquoi ?

J'ai l'impression que le spectacle vivant privé est perçu comme un cas à part. Un exemple révélateur : la presse et le public s'indignent des prix des concerts de stars internationales, jamais de ceux, souvent supérieurs, des places de sport.

Mon point de départ est simple : toute création implique une prise de risque. Le modèle de référence reste, pour moi, celui de l'édition littéraire : un auteur présente un texte à un éditeur, l'éditeur en tombe amoureux, en devient le premier défenseur, investit. Il a donc un intérêt direct à ce que ce texte trouve son public. C'est exactement le rôle du producteur privé de spectacles, qui sait qu'il va dépenser de l'argent au départ et risquer d'en perdre, mais y croit et l'accompagne. Or cette mécanique de prise de risque reste invisible… Le grand public voit la scène et les artistes, jamais l'ingénierie économique qui les rend possibles.

— On oppose encore souvent spectacle vivant public et privé. Cette distinction correspond-elle à la manière dont les spectacles sont aujourd'hui produits et diffusés ?

Cette opposition, je la conteste complètement. L'économie de la création est une économie de prise de risque et d'entrepreneuriat, donc une économie d'abord privée. Mais certains objectifs justifient néanmoins l'intervention de la puissance publique. Elle peut d'abord prendre la forme d'une régulation, mais peut aussi passer par une prise en charge directe, à travers le financement de lieux, de festivals ou de projets artistiques, notamment lorsque leur rentabilité économique ne suffit pas à garantir leur existence, mais que leur utilité culturelle, sociale ou territoriale est reconnue.

Les deux secteurs n'exercent d'ailleurs pas tout à fait le même métier : les acteurs privés vivent principalement de la billetterie, tandis que les acteurs publics dépendent davantage des subventions, ce qui modifie nécessairement leur rapport à la programmation.

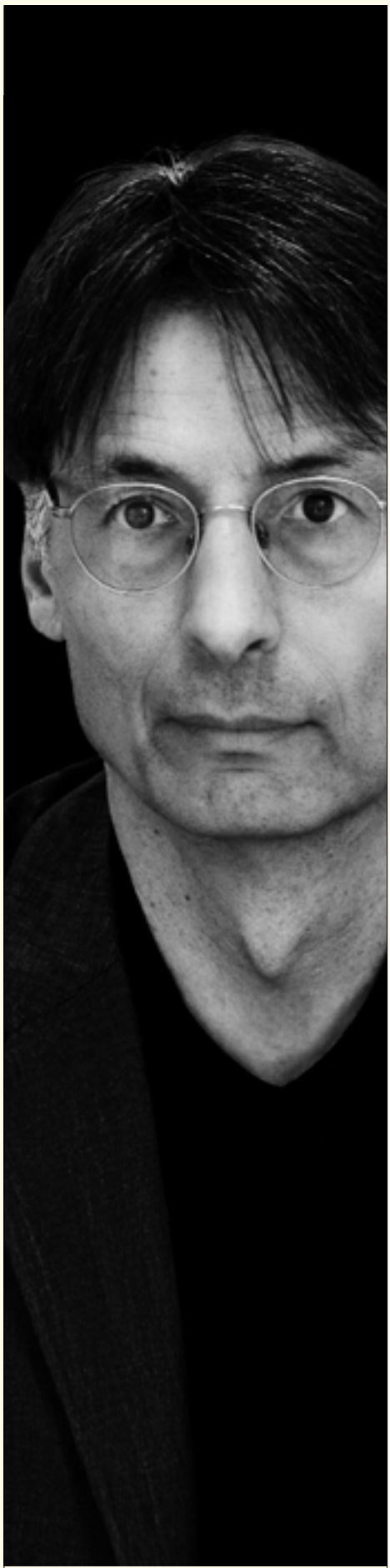

Donc le public et le privé n'obéissent pas aux mêmes logiques, mais ils cohabitent et doivent cohabiter car ils sont profondément complémentaires : des salles subventionnées en région accueillent des spectacles montés par des producteurs privés ; de grandes salles construites par des collectivités locales sont exploitées par des sociétés privées via des délégations de service public… Jusqu'à présent, cet équilibre a plutôt bien fonctionné.

— Le cinéma français s'est construit autour de la reconnaissance d'une industrie culturelle, avec ses entreprises, ses emplois, ses savoir-faire. Pourquoi cette approche reste-t-elle plus difficile à assumer dans le spectacle vivant ?

André Malraux avait dit du cinéma que c'était une industrie, et qu'il fallait le traiter comme telle… Tout le système de soutien au cinéma français s'est construit autour de cette idée. Rien de comparable n'existe pour le spectacle vivant privé, où le mot « industrie » reste très peu assumé, presque gênant à employer. Cela tient peut-être au fait que le spectacle vivant privé, contrairement au cinéma, s'est construit après et dans l'ombre d'un spectacle vivant subventionné déjà installé.

Au cinéma, un film américain peut aussi plus facilement se substituer à un film français dans une salle ; sans régulation, le marché national pourrait être envahi par des productions étrangères.
Le CNC a permis de préserver une véritable industrie, un écosystème dynamique capable de produire des films. Le spectacle vivant répond lui à une logique locale, ancrée dans les territoires. La question de la substituabilité est donc moins centrale, et donc celle d'une industrie à défendre aussi.

— Quel est le plus grand défi qui pèse aujourd'hui sur le modèle économique du spectacle vivant privé ?

Le spectacle vivant privé est aujourd'hui le secteur affichant la plus forte dynamique de croissance de toutes les industries culturelles et créatives, et le premier employeur du secteur. Mais cette croissance masque un modèle sous tension et une rentabilité très faible.

L'ÉCONOMIE DE LA CRÉATION EST UNE ÉCONOMIE DE PRISE DE RISQUE ET D'ENTREPRENEURIAT, DONC UNE ÉCONOMIE D'ABORD PRIVÉE.

À cela s'ajoute une profonde transformation du secteur. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, un artiste inconnu deux ans plus tôt peut remplir un stade. Le risque, c'est une polarisation extrême avec des petites structures qui survivent, des plus grandes qui s'en sortent à l'échelle mondiale, et les acteurs du milieu de la chaîne de valeur - ceux qu'on appelle les grands indépendants -, qui disparaissent. Cette polarisation viderait le secteur de ceux qui font grandir progressivement les artistes et de très nombreux lieux de diffusion qui n'auraient plus rien à programmer. Ce continuum entre petits acteurs, entreprises du milieu et grands groupes est donc essentiel pour la vitalité du secteur.

— Aujourd'hui, quel rôle doit jouer la puissance publique ?

Ce qu'il faut faire comprendre, c'est que le spectacle vivant privé cumule des fragilités que d'autres secteurs culturels connaissent aussi, mais avec une protection bien moindre que le cinéma par exemple.

En ce qui concerne le spectacle vivant, l'intervention publique est utile sur trois terrains précis : élargir l'accès du public aux salles, irriguer les territoires pour que tout ne se joue pas qu'à Paris et dans les métropoles, et soutenir l'émergence des artistes. Ce sont des missions qui ne peuvent pas être assumées seules par les acteurs privés.

L'économie de la création a beau être hyper concurrentielle et libérale, elle a besoin d'une régulation. C'est l'image d'un éléphant dans un magasin de porcelaine : la puissance publique doit intervenir, mais sans casser la dynamique entrepreneuriale presque structurelle. Une intervention mal calibrée transforme des acteurs qui jouaient le jeu du marché et de la concurrence, des « animaux sauvages », en « animaux domestiques ». L'écueil à éviter est que cette intervention publique dénature le métier premier des acteurs privés : prendre un risque et chercher à le recouvrer.

— Un mot de la fin ?

Tant que le secteur reste capable de faire émerger de nouveaux artistes, je ne suis pas inquiet. Ce renouvellement artistique est précisément ce qui m'enthousiasme, et c'est pour moi le cœur du sujet. La solidité du modèle économique doit permettre le renouvellement créatif en permanence, y compris en France, pour ne pas dépendre exclusivement des artistes internationaux.

LA PUISSANCE PUBLIQUE DOIT INTERVENIR, MAIS SANS CASSER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE PRESQUE STRUCTURELLE.

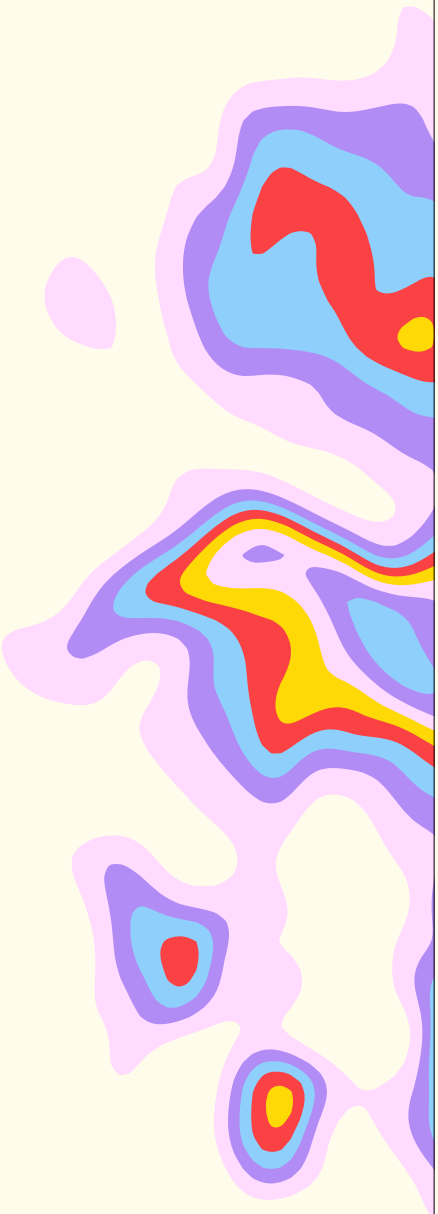

VENTS CONTRAIRES SUR LE SPECTACLE VIVANT

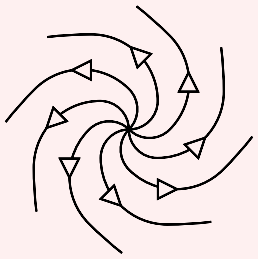

L'ÉQUILIBRE FRAGILE D'UN MODÈLE HYBRIDE

Avant que le rideau ne se lève, le risque est déjà engagé : créer un spectacle, c'est investir sans savoir s'il rencontrera son public. Aujourd'hui, l'augmentation des coûts combinée à l'affaiblissement progressif des mécanismes de soutien aux entreprises du spectacle vivant privé rend l'équilibre économique de chaque création de plus en plus incertain.

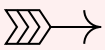

NAVIGUER À VUE DANS UN SECTEUR À HAUT RISQUE

À la genèse de tout spectacle, on retrouve l'audace d'un artiste qui crée. Mais aucun spectacle ne voit le jour sans la prise de risque d'un producteur qui croit au projet. Pour produire et diffuser des œuvres dont le succès reste par nature incertain, les entreprises engagent des moyens de plus en plus importants sans aucune certitude de rentabilité. Entre la phase de conception, la production, les répétitions et la diffusion, plusieurs mois, voire plusieurs années, peuvent s'écouler avant qu'un projet n'atteigne son équilibre financier.

Le spectacle vivant privé repose sur un modèle économique singulier, souvent mal compris. Ce modèle repose sur des coûts fixes importants et irrécupérables, engagés bien avant que le public ne se prononce. Le spectacle vivant est un bien expérientiel : sa valeur ne se révèle qu'après la représentation, et son succès dépend de dynamiques sociales, de recommandations et d'effets de réseau que les industries culturelles résument par une formule bien connue : *« nobody knows anything »*.

LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ REPOSE SUR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SINGULIER, SOUVENT MAL COMPRIS.

Un risque d'autant plus difficile à absorber que le modèle du spectacle vivant repose principalement sur la billetterie et laisse peu de marges de manœuvre aux entreprises. Parmi les entreprises adhérentes d'Ekhoscènes, la marge nette cumulée s'élève à seulement 2%, soit près de trois fois moins que celle de l'ensemble des secteurs marchands français. 80% sont des microentreprises ou des PME, disposant de capacités limitées pour absorber les hausses de coûts ou les aléas d'exploitation.

Cette fragilité est particulièrement marquée pour les entreprises situées au milieu de la chaîne de production, prises entre une concurrence de plus en plus mondialisée et des marges de manœuvre financières réduites.

Ces entreprises jouent pourtant un rôle déterminant dans le financement de l'écosystème : les acteurs privés assurent près de 70 % de la collecte des taxes affectées au Centre national de la musique (CNM) et à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

UNIS POUR QUE (SUR)VIVE LA CRÉATION

Face à cette réalité, la mutualisation opérée par le CNM et l'ASTP constitue une condition de soutenabilité économique. Elle permet de sécuriser l'investissement, encourager l'innovation artistique et donc de soutenir l'émergence mais aussi prévenir une concentration excessive du marché.

Le CNM et l'ASTP bénéficient de la croissance globale du secteur et transforment les ressources en leviers d'action au bénéfice de l'ensemble des acteurs. Ils ne relèvent pas d'une logique de dépense publique classique, mais d'un mécanisme d'investissement dans le secteur à partir d'une partie de la croissance qu'il génère lui-même, afin de soutenir un secteur économiquement fragile et fortement exposé aux aléas. Ces opérateurs corrigent les failles du marché.

Ainsi, la raison d'être de ces deux taxes est de financer un mécanisme de redistribution interne à la filière du spectacle vivant, admis et soutenu par ses acteurs eux-mêmes. Elles permettent, en amont, une mutualisation d'une partie des gains économiques tirés de la diffusion de la musique, des spectacles, de pièces de théâtre. Et, en aval, une redistribution ciblée et stratégique pour soutenir les investissements dans la création et la production de spectacles nouveaux et souvent ambitieux.

LA MUTUALISATION OPÉRÉE PAR LE CNM ET L'ASTP PERMET DE SÉCURISER L'INVESTISSEMENT, ENCOURAGER L'INNOVATION ARTISTIQUE ET DONC DE SOUTENIR L'ÉMERGENCE MAIS AUSSI PRÉVENIR UNE CONCENTRATION EXCESSIVE DU MARCHÉ.

UNE SOLIDARITÉ SOUS PRESSION

Pourtant depuis trois ans, une part croissante des ressources issues de la filière est captée et redirigée vers le budget général de l'État, au lieu d'être réinvestie dans le secteur. Le plafonnement a ainsi privé le CNM de 6 millions d'euros de recettes de taxe billetterie en 2024, et de plus de 11 millions d'euros en 2025. En 2026, les prévisions estiment l'écrêtement à près de 15 millions d'euros, soit un manque à gagner cumulé de plus de 32 millions d'euros pour le CNM sur la période.

L'ASTP n'est pas épargnée :
715 000 euros ont été reversés au budget général en 2024, et 1 million d'euros supplémentaire en 2025. En 2026, ce montant pourrait atteindre les 2 millions d'euros.

Ce choix politique d'un plafonnement très inférieur au rendement réel des taxes acquittées par les professionnels organise de facto un détournement des ressources vers le budget général, sans lien avec les politiques culturelles auxquelles elles étaient destinées.
Il affaiblit le CNM et l'ASTP alors que les filières affrontent par ailleurs des défis majeurs : la transition numérique et l'essor de l'intelligence artificielle, la transition écologique, le renouvellement de la création… Et limite leur capacité à soutenir l'investissement, l'innovation, l'export et la diversité des projets.

Maintenu, ce plafonnement engage un risque réel de brouiller la lisibilité de ces mécanismes de redistribution : pourquoi contribuer si l'utilité collective n'apparaît plus si clairement ? À terme, cette perte de sens érode le soutien aux dispositifs, le consentement à payer de ceux qui contribuent et d'en réduire l'efficacité avec un retour à la loi du marché.

Le rendement des taxes affectées suit simplement le poids économique croissant de la filière. Plus celle-ci pèse, plus sa prise de risque augmente.
Ne pas suivre cette progression affaiblit le soutien apporté aux producteurs français, alors même que le marché du spectacle vivant, qu'il soit national, européen ou mondial, continue de croître, avec des acteurs de toutes tailles.

Plafonner les taxes affectées alors que la filière croît revient donc à opérer une surtaxation de la filière concernée : un non-sens économique et une injustice fiscale, pouvant conduire à fragiliser le système de solidarité dont la taxe affectée est le vecteur.

C'est d'ailleurs ce qui justifie que le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) ait toujours échappé au plafonnement de ses taxes affectées : le gouvernement et le Parlement ont parfaitement compris qu'un tel plafonnement serait contraire au modèle même de financement de cette filière. Ce qui vaut pour le cinéma doit valoir pour le spectacle vivant.

CRÉER PLUS, INVESTIR MIEUX : LE PARI GAGNANT DES CRÉDITS D'IMPÔTS

Aux outils de mutualisation s'ajoutent des dispositifs fiscaux incitatifs à la prise de risque qui jouent un rôle complémentaire et essentiel : le crédit d'impôt pour les spectacles vivants musicaux ou de variétés (CISV) et le crédit d'impôt pour les représentations théâtrales d'œuvres dramatiques et de cirque (CIT).

Ces mécanismes prévus par la loi poursuivent des objectifs précis : le CISV existe pour inciter à la production de spectacles d'artistes en développement et le CIT pour inciter à la production de spectacles plus ambitieux, avec de nombreux comédiens au plateau.

Ces mécanismes ne financent donc pas directement les spectacles, mais soutiennent la prise de risque des producteurs de spectacles en assumant une partie des dépenses engagées pour la création et la production. En les aidant à financer de nouveaux spectacles, les crédits d'impôt agissent comme un levier d'investissement, soutiennent l'emploi, renforcent les entreprises et permettent aux œuvres de rencontrer leurs publics sur l'ensemble du territoire.

MAINTENU, LE PLAFONNEMENT DES RECETTES DES TAXES SUR LA BILLETTERIE RISQUE DE BROUILLER LA LISIBILITÉ : POURQUOI CONTRIBUER SI L'UTILITÉ COLLECTIVE N'APPARAÎT PLUS SI CLAIREMENT ?

Selon l'étude d'impact menée par Technopolis pour Ekhoscènes en octobre 2025, 97 % des producteurs bénéficiaires du CISV déclarent que le dispositif leur a permis de lancer des spectacles d'artistes en développement qui n'auraient pas vu le jour autrement. Pour le théâtre, la totalité des producteurs interrogés considèrent que le CIT leur a permis de créer des spectacles ambitieux qui n'auraient pas existé sans ce soutien.

L'évaluation du CISV réalisée en mai 2026 par le CNM souligne également que le dispositif bénéficie en priorité aux petites structures et soutient des tournées d'artistes en développement déficitaires, pour lesquelles le soutien public est légitime. Du côté du théâtre, l'évaluation du CIT menée par la DGCA en avril 2026 aboutit aux mêmes conclusions : le dispositif profite avant tout aux associations et compagnies, soutient des spectacles ambitieux et contribue à la stabilité financière des structures bénéficiaires.

Le CIT et le CISV déclenchent l'investissement, rendent possible la prise de risque et donc le renouvellement de la création. C'est pourquoi Ekhoscènes demande leur pérennisation jusqu'en 2030 dès le PLF 2027. Faute de visibilité, ce sont les projets qui se décident dès aujourd'hui qui sont menacés.

UNE LOGIQUE DE SOUTIEN VITAL AU MAINTIEN DE LA FILIÈRE DANS SA DIVERSITÉ

Sans ces mécanismes de mutualisation, le secteur s'exposerait à un retour pur et simple à la loi du marché : un risque particulièrement aigu pour le CNM, mais aussi pour l'ASTP qui a été conçue pour permettre au théâtre privé d'exister face à un théâtre public fortement subventionné.

Ces mécanismes préservent un écosystème riche et diversifié, créateur d'emplois, d'activité économique et de lien social, tout en renforçant l'attractivité des territoires. Le dernier Baromètre du public du spectacle vivant publié en 2025 le confirme : près de 80 % des Français estiment que le spectacle vivant permet de rapprocher les gens et de renforcer les liens sociaux. L'avenir de la filière reposera sur sa capacité à maintenir cette force collective. Car les modèles les plus résilients seront ceux qui sauront faire de la coopération entre acteurs un véritable moteur de développement.

EKHOSCÈNES DEMANDE LA PÉRENNISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS DU SECTEUR JUSQU'EN 2030 DÈS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2027.

✜ EN SAVOIR PLUS

- *Baromètre du public du spectacle vivant – vague 11, Ekhoscènes / Toluna Harris Interactive, 2025, accessible* ici.
- *Rapport d'impact du CISV et du CIT, Ekhoscènes, octobre 2025, accessible* ici.
- *Deuxième évaluation des crédits d'impôt musicaux (CIPP, CISV, CIEM), Centre national de la musique, 2026, accessible* ici.

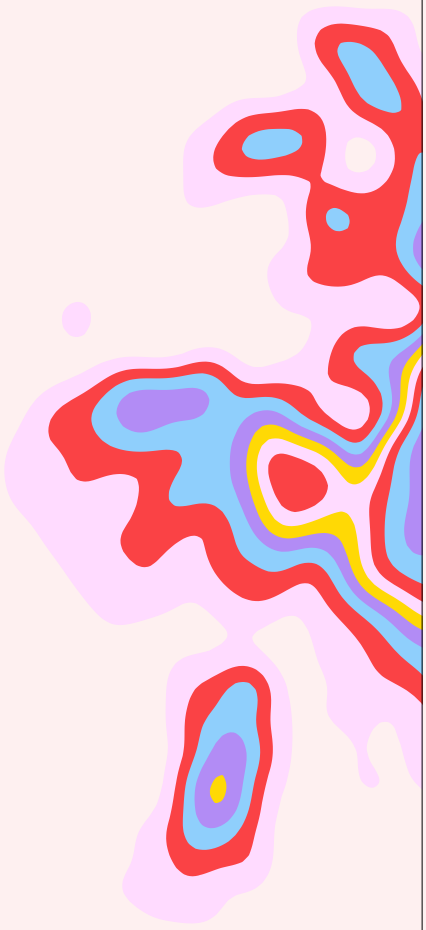

LA GRANDE BATAILLE DE LA BILLETTERIE

Depuis plus de 15 ans, le spectacle vivant privé lutte contre le marché noir de la billetterie. Un enjeu à la fois économique et de protection du public : la billetterie finance les spectacles, tandis que les circuits illicites captent une partie de cette valeur et exposent les spectateurs à la fraude. Ekhoscènes est en première ligne de ce combat.

LE BILLET, UNITÉ DE BASE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

Derrière chaque billet de spectacle se cache tout l'équilibre économique du spectacle vivant. Le billet matérialise le contrat entre un producteur et un spectateur. Parce qu'il finance la création du spectacle, le producteur est le seul en droit de fixer les conditions de commercialisation des billets de ses spectacles. Il peut déléguer cette commercialisation à des distributeurs spécialisés.

Ce circuit, strictement organisé, garantit au public la validité de son billet, et l'accès à la salle de spectacle ou au festival en toute confiance.

MARCHÉ NOIR : QUAND LA PÉNURIE DEVIENT UN BUSINESS INDUSTRIEL

Le marché noir de la billetterie prospère sur la rareté. Face aux spectacles complets, des acteurs illicites proposent des « billets » à des prix prohibitifs, souvent assortis de frais élevés, alors qu'ils ne sont pas autorisés par le producteur à interférer dans la chaîne de distribution des billets. Un même « billet » peut être revendu plusieurs fois ou être tout simplement faux.

Le préjudice est aussi économique. Lorsque des acteurs illicites captent de la valeur créée sans contribuer au financement des spectacles, ce sont autant de ressources qui ne bénéficient ni aux artistes, ni aux équipes, ni à la création. Défendre la billetterie, c'est donc protéger le consommateur autant que les moyens de produire les spectacles de demain.

Le marché noir n'est plus un phénomène marginal : il ne fait qu'augmenter. Sites miroirs imitant les distributeurs officiels, profils Instagram ou TikTok, serveurs Discord : les techniques se perfectionnent et rendent la fraude toujours plus difficile à identifier pour le spectateur.

LE MARCHÉ NOIR, C'EST LA TARIFICATION SAUVAGE, INJUSTE, NON ENCADRÉE, ET LA PROLIFÉRATION DE « FAUX BILLETS », AU MÉPRIS DES CONSOMMATEURS ET QUI PÉNALISE TOUTE UNE ÉCONOMIE.

15 ANS DE MOBILISATION D'EKHOSCÈNES

LES VICTOIRES JURIDIQUES : FAIRE CONDAMNER LES ACTEURS ILLICITES

Grâce à ses signalements et à ses actions en justice, Ekhoscènes a obtenu la fermeture de plusieurs sites illicites, parmi lesquels *Ticket-Concert, Live Booker, Next Concert et Best Ticket.* Le syndicat a également obtenu des décisions de justice empêchant Google de promouvoir les sites illégaux. Aujourd'hui, le combat se déplace sur les réseaux sociaux, où les acteurs illicites multiplient les comptes et les annonces. Ekhoscènes déploie des moyens importants pour mener ce combat, avec un travail continu et rigoureux afin d'assurer une veille et un signalement constants.

SENSIBILISER LE CONSOMMATEUR, POUR MAINTENIR LE LIEN DE CONFIANCE

Face à la multiplication des canaux et des pratiques illicites, les frontières deviennent floues et le spectateur peine à distinguer ce qui est légal de ce qui ne l'est pas. Les sites frauduleux jouent également sur la sensation d'urgence, les billets partant en quelques secondes, et sur la forte charge émotionnelle propre à ce type d'achat, ce qui rend le spectateur d'autant plus vulnérable. Les mauvaises expériences sur le marché noir nourrissent alors une méfiance qui peut parfois toucher, à tort, des professionnels agissant pourtant dans un cadre réglementé. Le marché noir, c'est la tarification sauvage, injuste, non encadrée, et la prolifération de faux billets, au mépris des consommateurs et qui pénalise toute une économie.

Pour lutter contre ce fléau, une solution : la pédagogie. C'est tout l'objet du site FanPasGogo développé par Ekhoscènes pour aider les spectateurs à s'orienter, comprendre les règles du marché et adopter les bons réflexes afin d'acheter leurs billets en toute confiance.
Mais il a aussi vocation à accompagner les producteurs et salles de spectacles pour mieux s'outiller et diffuser l'information sur la distribution de billets.

Le syndicat a également diffusé en 2026 à ses adhérents un guide pratique consacré à la lutte contre la commercialisation illicite de billets, afin de mieux prévenir les fraudes, orienter les spectateurs et faciliter les signalements.

L'INTERPELLATION DES POUVOIRS PUBLICS : FAIRE APPLIQUER LA LOI

Ekhoscènes est pleinement mobilisé pour lutter contre le marché noir de la billetterie, mais ces actions demandent du temps. Signalements, recours et procédures judiciaires demandent un investissement important, alors même que la législation existe déjà. Une application plus effective des règles en vigueur permettrait pourtant de limiter bien plus efficacement le développement de ces pratiques.

C'est pourquoi le syndicat a, à plusieurs reprises, alerté les pouvoirs publics et notamment la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Face à un marché noir désormais industrialisé, la réponse ne peut reposer sur les seuls acteurs du secteur : contrôles et sanctions doivent être à la hauteur du phénomène.

FACE À UN MARCHÉ NOIR DÉSORMAIS INDUSTRIALISÉ, LA RÉPONSE NE PEUT REPOSER SUR LES SEULS ACTEURS DU SECTEUR : CONTRÔLES ET SANCTIONS DOIVENT ÊTRE À LA HAUTEUR DU PHÉNOMÈNE.

✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣

TARIFICATION DYNAMIQUE : NE PAS CONFONDRE PRATIQUE LÉGALE ET MARCHÉ NOIR

Le prix d'un billet peut varier pendant la période de mise en vente : c'est ce que l'on appelle la tarification dynamique. Cette pratique est légale et déjà utilisée dans de nombreux secteurs, comme les transports aérien et ferroviaire, l'hôtellerie, le camping, les événements sportifs… où elle permet d'ajuster les prix en fonction de la demande, du moment d'achat ou de certaines catégories d'offres. Elle est par ailleurs strictement encadrée par le droit de la consommation : le prix final doit être clairement affiché dès le départ, et les règles de variation doivent rester transparentes.

La question n'est donc pas tant celle du principe que celle de sa lisibilité. Plus un événement est exceptionnel, plus l'exigence de transparence doit être élevée : la pédagogie doit être le maître-mot face à ces pratiques.

✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣

CAPTATION, VIRALITÉ, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

LE PRODUCTEUR DE SPECTACLES EN TERRA INCOGNITA



Un spectacle ne s'arrête plus lorsque les lumières s'éteignent. Filmé par les spectateurs, diffusé sur les réseaux sociaux, repris sur les plateformes ou utilisé pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle, il continue de circuler, de générer de l'audience et de créer de la valeur bien après sa représentation. Pourtant, au sein de cette nouvelle économie numérique du spectacle vivant, un acteur demeure absent : le producteur de spectacles.

À QUI PROFITE LA DIFFUSION DES SPECTACLES EN LIGNE ?

Chaque soir, des milliers de smartphones filment un spectacle. Certaines vidéos sont diffusées en direct sur Instagram, TikTok ou Facebook ; d'autres, montées et remontées, finissent par restituer l'intégralité d'un concert sur YouTube. Ces contenus comptent parmi les plus consultés des réseaux sociaux : un carburant de l'économie de l'attention.

Autour de la scène, les acteurs susceptibles de capter cette valeur se multiplient : plateformes de vidéos et réseaux sociaux qui monétisent l'audience par la publicité et les abonnements, producteurs audiovisuels des captations officielles, acteurs du marché noir de la billetterie, et désormais services de streaming musical qui investissent le live.

Autour de cette valeur, chacun dispose pourtant de droits : l'auteur-compositeur, l'artiste-interprète, le producteur de phonogrammes. Le lieu qui accueille le spectacle bénéficie du droit à l'image des biens. Seul le producteur de spectacles, qui finance la production, assume son risque économique, emploie les équipes et organise la rencontre de l'artiste avec le public, ne bénéficie d'aucun droit spécifique sur ces diffusions. Même lorsqu'une captation officielle est organisée, il ne touche en général qu'une somme forfaitaire symbolique. Car juridiquement, rien n'oblige un producteur audiovisuel à demander l'autorisation du producteur de spectacle vivant.

AUTOUR DE LA SCÈNE, LES ACTEURS SUSCEPTIBLES DE CAPTER CETTE VALEUR SE MULTIPLIENT. SEUL LE PRODUCTEUR DE SPECTACLES NE BÉNÉFICIE D'AUCUN DROIT SPÉCIFIQUE SUR CES DIFFUSIONS.

COMMENT PARTAGER LA VALEUR CRÉÉE PAR LES NOUVEAUX USAGES NUMÉRIQUES ?

Face à une chaîne de valeur élargie, la voie strictement contractuelle atteint ses limites : les partenariats entre producteurs de spectacles et diffuseurs audiovisuels existent déjà lorsque des captations sont financées, mais ils ne couvrent ni les usages du public sur les réseaux sociaux, ni l'exploitation par les plateformes.

Pour Ekhoscènes, la reconnaissance d'un véritable droit voisin du producteur de spectacles constitue désormais la seule réponse permettant d'organiser un partage équilibré de cette valeur nouvelle, sans rien retrancher à celle des autres ayants droit. Il faut ici être clair sur ce que viendrait couvrir un droit voisin du producteur : la valeur que génèrent les usages du public et l'exploitation par les plateformes, aujourd'hui couvertes par aucun droit.

La reconnaissance de ce droit ne constituerait ni une rupture dans le droit de la propriété intellectuelle ni une anomalie juridique. Elle s'inscrirait, au contraire, dans une continuité historique : chaque évolution technologique majeure a conduit le législateur à reconnaître des droits aux acteurs qui assument le financement, l'organisation et les risques des activités culturelles. Cela a été le cas pour les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, les artistes-interprètes, les éditeurs de presse ou encore les organisateurs de manifestations sportives.

✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣

CE QUI EXISTE DÉJÀ

Inspirée du modèle existant dans le Code du sport, cette proposition viserait à reconnaître au producteur de spectacles, titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 2, un droit exclusif d'exploitation sur les spectacles qu'il produit. Un dispositif comparable existe déjà en Allemagne, où un droit voisin est reconnu depuis 1966 aux entreprises organisatrices de prestations artistiques : en 2024, l'organisme allemand chargé de gérer ces droits a ainsi conclu un accord de rémunération avec TikTok.

✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣ ✣

QUEL CADRE JURIDIQUE FACE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

L'essor de l'intelligence artificielle renforce encore ces interrogations et le besoin d'adapter la chaîne de valeur. Les milliers d'heures de spectacles déjà en ligne, tout comme les photographies de concerts, constituent une matière d'entraînement pour les modèles d'intelligence artificielle sans qu'aucun cadre ne permette au producteur de spectacles d'en autoriser l'usage, de s'y opposer ou d'en négocier la rémunération. Faute d'être identifié comme titulaire d'un droit exclusif, il ne peut pas non plus mobiliser les mécanismes de protection dont bénéficient les titulaires de droits d'auteur et de droits voisins.

EKHOSCÈNES MET LE DROIT DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES À L'AGENDA

Depuis plusieurs années, Ekhoscènes alerte les pouvoirs publics sur cet angle mort du droit. En 2025, ce travail de plaidoyer a franchi une étape décisive : saisie par Ekhoscènes, la ministre de la Culture de l'époque, Rachida Dati, a confié à Maxime Boutron, maître des requêtes au Conseil d'État, une mission consacrée au partage de la valeur issue des captations audiovisuelles de spectacles vivants musicaux.
Sa feuille de route : réunir l'ensemble des acteurs concernés, objectiver les déséquilibres de la chaîne de valeur et examiner les solutions juridiques susceptibles de mieux protéger et rémunérer ceux qui financent et produisent les spectacles.

Achevée en juin 2026, cette mission marque une première reconnaissance institutionnelle du combat porté par Ekhoscènes.

POUR EKHOSCÈNES, LA RECONNAISSANCE D'UN VÉRITABLE DROIT VOISIN DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES CONSTITUE DÉSORMAIS LA SEULE RÉPONSE PERMETTANT D'ORGANISER UN PARTAGE ÉQUILIBRÉ DE CETTE VALEUR NOUVELLE, SANS RIEN RETRANCHER À CELLE DES AUTRES AYANTS DROIT.

LIBERTÉ DE CRÉATION

QUAND LA BATAILLE CULTURELLE GAGNE LES SCÈNES



Déprogrammations, retraits de subventions, harcèlement en ligne, fausses alertes à la bombe : les pressions sur la création artistique se multiplient. Longtemps lieu de représentation des conflits de société, le spectacle vivant devient lui-même un terrain d'affrontement idéologique.

QUAND LA POLÉMIQUE DEVIENT UNE STRATÉGIE DE PRESSION

L'art a toujours été traversé par les crises de son époque, en dépendant, en partie, de ceux qui le financent. Mais les formes de pression se diversifient et changent d'échelle. Les réseaux sociaux permettent désormais à des groupes organisés de transformer rapidement une polémique locale en affaire nationale, faisant d'une programmation, d'un artiste ou d'un lieu culturel une cible politique.

La censure n'est donc plus seulement verticale, exercée par une autorité sur les artistes et les institutions. Elle devient aussi horizontale : collectifs, groupes de pression et mobilisations en ligne peuvent peser directement sur les choix de programmation.

DES ÉLUS DE PLUS EN PLUS PRÉSENTS DANS LES CHOIX ARTISTIQUES

En France, un consensus ancien voulait que les élus restent à distance de la programmation culturelle. Cette règle tacite avait déjà été rompue par les premières municipalités Front national dans les années 1990, mais ces interventions sont longtemps restées marginales.

Aujourd'hui, le phénomène s'amplifie. Des élus assument désormais des déprogrammations, comme à Castres, où le nouveau maire RN Florian Azéma a retiré de la saison 2027 Passeport, la pièce d'Alexis Michalik, qu'il accusait de « promotion des clandestins ». Certains contenus, notamment ceux qualifiés de *« woke »*, qu'ils portent sur la Palestine, le féminisme ou l'écologie, sont plus ouvertement contestés. Mais des élus de tous bords affichent désormais leur ingérence dans les choix artistiques des collectivités qu'ils dirigent.

La pression peut également passer par la notion de neutralité, lorsqu'elle est détournée pour exiger des œuvres qu'elles soient elles-mêmes consensuelles ou idéologiquement inoffensives.

LA SUBVENTION, UN LEVIER DE PRESSION

Le financement public constitue un autre moyen d'influencer les choix artistiques. Le cas de Rock en Seine est emblématique : après le refus de déprogrammer Kneecap, la région Île-de-France et la Ville de Saint-Cloud ont retiré leur soutien au festival.

Dans un contexte de budgets contraints, un avertissement oral ou la menace implicite de perdre une subvention peut suffire à infléchir une programmation, sans laisser de trace. La preuve d'une entrave devient alors presque impossible à apporter.

L'AUTOCENSURE, LA PRESSION LA PLUS SILENCIEUSE

La censure n'intervient pas seulement lorsqu'un spectacle est annulé. Elle peut agir bien en amont : un programmateur renonce à un projet, une compagnie atténue son propos ou un sujet sensible est écarté par anticipation.

21 % DES ENTREPRISES CONCERNÉES DÉCLARENT AVOIR MODIFIÉ UN SPECTACLE SOUS CONTRAINTE ET 17 % S'ÊTRE AUTO CENSURÉES

Selon une enquête d'Ekhoscènes sur les pressions et atteintes à la liberté de création, 21 % des entreprises concernées déclarent avoir modifié un spectacle sous contrainte et 17 % s'être auto censurées.

Cette pression diffuse est particulièrement efficace parce qu'elle repose sur l'anticipation : artistes et programmateurs intègrent eux-mêmes le risque de polémique, de retrait de financement ou de mobilisation. La censure devient ainsi difficile à identifier, puisqu'elle intervient avant toute interdiction explicite.

La question n'est donc plus seulement de savoir quels spectacles sont interdits, mais aussi lesquels ne voient jamais le jour ou sont modifiés avant de rencontrer leur public.

UN CHAMP HISTORIQUEMENT TRAVERSÉ DE TENSIONS

Il faut néanmoins éviter d'opposer de manière trop binaire la liberté de création à ses prétendus « censeurs ». Comme le rappelle le politologue Vincent Martigny, lors de la table ronde organisée par Ekhoscènes le 16 juillet 2026 à Avignon, le conflit est inhérent au champ culturel : l'art est, par nature, un espace de confrontation.

Il existe des limites légitimes à la liberté de création, notamment lorsqu'elle porte atteinte aux artistes eux-mêmes. Mais la possibilité de provoquer, de déranger et de faire entendre des récits différents demeure essentielle.

LE DROIT EXISTE, MAIS NE SUFFIT PLUS

La liberté de création est protégée par la loi. La loi LCAP de 2016 affirme que « la création artistique est libre » et le Code pénal sanctionne les entraves à la création ou à la diffusion d'une œuvre.

Mais le droit semble désormais insuffisant face aux nouvelles formes de pression, de censure et d'autocensure. L'Observatoire de la liberté de création

juge notamment le délit d'entrave trop peu connu et trop restrictif.

La réponse doit aussi être collective : mieux documenter les pressions, accompagner les professionnels, protéger l'autonomie des programmateurs et empêcher que les financements publics deviennent un instrument de contrôle artistique.

Il ne s'agit pas seulement de sanctionner les censures, mais aussi d'apprendre à organiser les controverses sans renoncer à la liberté de création. Médiation, contextualisation et dialogue avec les publics peuvent permettre de répondre aux œuvres qui choquent sans faire de la déprogrammation une réponse automatique.

FAIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION UN ENJEU DE 2027

Ekhoscènes appelle donc les responsables politiques et les acteurs publics à inscrire la culture et la liberté de création dans les programmes de la présidentielle de 2027.

La liberté de création ne se mesure pas seulement au nombre de spectacles autorisés. Elle se mesure à la capacité de programmer sans peur, de produire sans céder aux pressions et de faire entendre des récits qui dérangent.

Derrière chaque œuvre écartée, chaque sujet évité et chaque artiste pris pour cible, c'est une part du débat démocratique qui disparaît de la scène.

LIBERTÉ DE CRÉATION : COMPRENDRE, MESURER, AGIR

Face aux alertes faisant état d'une augmentation des entraves à la liberté de création, Ekhoscènes mène depuis 2025 auprès de ses adhérents une démarche visant à mesurer l'ampleur et la diversité de ces situations, à objectiver leurs enjeux et à identifier les leviers d'action permettant au spectacle vivant d'y répondre collectivement et efficacement.

UN COMITÉ DE PILOTAGE DÉDIÉ

Mandaté par le Bureau, le Conseil professionnel d'Ekhoscènes a mis en place un comité de pilotage qui a permis de partager les témoignages et expériences vécues par les membres, de mieux appréhender le cadre légal qui protège la liberté de création et les leviers d'action existants, notamment à travers les échanges avec la Haute fonctionnaire à la liberté de création (Juliette Mant, en poste jusqu'à mai 2026), et de réfléchir collectivement aux mécanismes à mettre en place à l'avenir.

UN ÉTAT DES LIEUX AUPRÈS DES ADHÉRENTS

En parallèle, un questionnaire en ligne a été adressé aux adhérents entre décembre 2025 et janvier 2026 sur les atteintes et pressions ressenties sur les 12 derniers mois, afin de mesurer la réalité de ces entraves. Les résultats font apparaître une situation préoccupante : 32 % des entreprises répondantes déclarent avoir subi des pressions au cours des douze derniers mois. Parmi elles, 67 % indiquent que plusieurs spectacles ont été concernés, tandis que plus d'une sur deux considèrent ces atteintes comme graves ou très graves pour leur activité.

À AVIGNON, FAIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION UN ENJEU DU DÉBAT PUBLIC

Ekhoscènes a choisi de porter ce diagnostic dans le débat public lors de la table ronde « 2027 : la culture dans la bataille », organisée le 16 juillet 2026 au Festival d'Avignon. Ouverte par Malika Séguineau, directrice générale d'Ekhoscènes, et animée par Léa Roussarie, directrice générale adjointe de Bona fidé, la rencontre a réuni Erwan Balanant, député Les Démocrates, Emma Rafowicz, députée européenne socialiste, Vincent Martigny, historien et politologue, et Caroline Verdu, directrice du théâtre La Pépinière et vice-présidente du pôle Théâtre d'Ekhoscènes.

EN SAVOIR PLUS

- *Contrer les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques, avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE), mars 2026, accessible ici.*
- *Plan interministériel pour la liberté de création, ministère de la Culture, avril 2026, accessible ici.*
- *Liberté de création : un guide pour les professionnels, ministère de la Culture, juillet 2025, accessible ici.*
- *Évaluation du volet « création » de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), rapport de la mission d'information du Sénat, Else Joseph, Monique de Marco et Sylvie Robert, 2024, accessible ici.*
- *Liberté de création et démocratie : quand la censure dévitalise notre débat public et érode notre souveraineté culturelle, Sylvie Robert, Fondation Jean-Jaurès, janvier 2026, accessible ici.*

INVESTIR LE CHAMP EUROPÉEN : EKHOSCÈNES CHANGE D'ÉCHELLE

Billetterie, statut des travailleurs mobiles, avenir du financement culturel européen : les arbitrages qui se jouent à Bruxelles engagent directement l'exercice quotidien de nos métiers. En 2026, Ekhoscènes a choisi d'y peser directement pour infléchir les lignes, et de donner à ses adhérents les clés pour s'en saisir.

LA BILLETTERIE : IDENTIFIER LES ZONES GRISES

En janvier 2026, dans le cadre de l'élaboration du Digital Fairness Act, le nouveau texte préparé par la Commission européenne sur le numérique, Ekhoscènes a produit et transmis une contribution technique pour défendre la qualification juridique du « billet » comme droit d'accès, et non comme bien marchand. Cette distinction conditionne en effet la capacité des producteurs de spectacles à contrôler leur distribution et à protéger les consommateurs contre les pratiques illicites du marché secondaire.

PASSER LES FRONTIÈRES, SÉCURISER LES PARCOURS

Sur le volet social, Ekhoscènes suit les évolutions européennes relatives à la mobilité des travailleurs du spectacle vivant, notamment dans le cadre du suivi de l'ESSPASS (le dispositif européen de passeport de sécurité sociale pour les travailleurs mobiles), porté au niveau européen par la fédération européenne de musique et de spectacle vivants, PEARLE, le réseau des employeurs du spectacle vivant dont Ekhoscènes est membre.

TRACER DE NOUVELLES VOIES

En 2026, Ekhoscènes s'est engagé pour la première fois dans le débat sur la future architecture des programmes européens dédiés à la culture. La Commission européenne a présenté en juillet 2025 sa proposition du futur programme de financement *AgoraEU* (2028-2034), appelé à succéder à Europe Créative. Dans ce cadre, la députée Emma Rafowicz a porté un rapport pour proposer un programme ambitieux pour la Musique, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les médias (cinéma, audiovisuel et jeux vidéo). Les négociations interinstitutionnelles sont en cours.

Dans ce contexte de discussion sur un nouveau programme, Ekhoscènes s'est positionné en produisant une note de plaidoyer, et en rencontrant directement les services compétents de la Commission : la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DG EAC) et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Parmi les propositions portées : la création d'un mécanisme européen de soutien aux tournées (European Touring Mechanism), visant à créer une ligne de financement dédiée au rôle des producteurs dans la chaîne de diffusion. L'enjeu est aussi que les acteurs privés soient pris en considération et visibles dans une négociation qui engage des milliards d'euros pour la prochaine décennie.

DE NOUVEAUX REPÈRES

Ekhoscènes a également ouvert un nouveau champ de service à ses membres en matière de financements européens.

D'abord, via un décryptage régulier des appels à projets ouverts dans la newsletter à destination des membres. Ensuite, via un premier atelier organisé lors de l'Assemblée générale annuelle, à Nîmes, le 28 septembre 2026, en partenariat avec le Relais Culture Europe. L'objectif : donner aux professionnels les repères nécessaires pour identifier les dispositifs accessibles (Creative Europe, Erasmus+, Culture Moves Europe...) et évaluer leur propre capacité à s'y engager, avec les témoignages de trois adhérents ayant déjà franchi le pas.

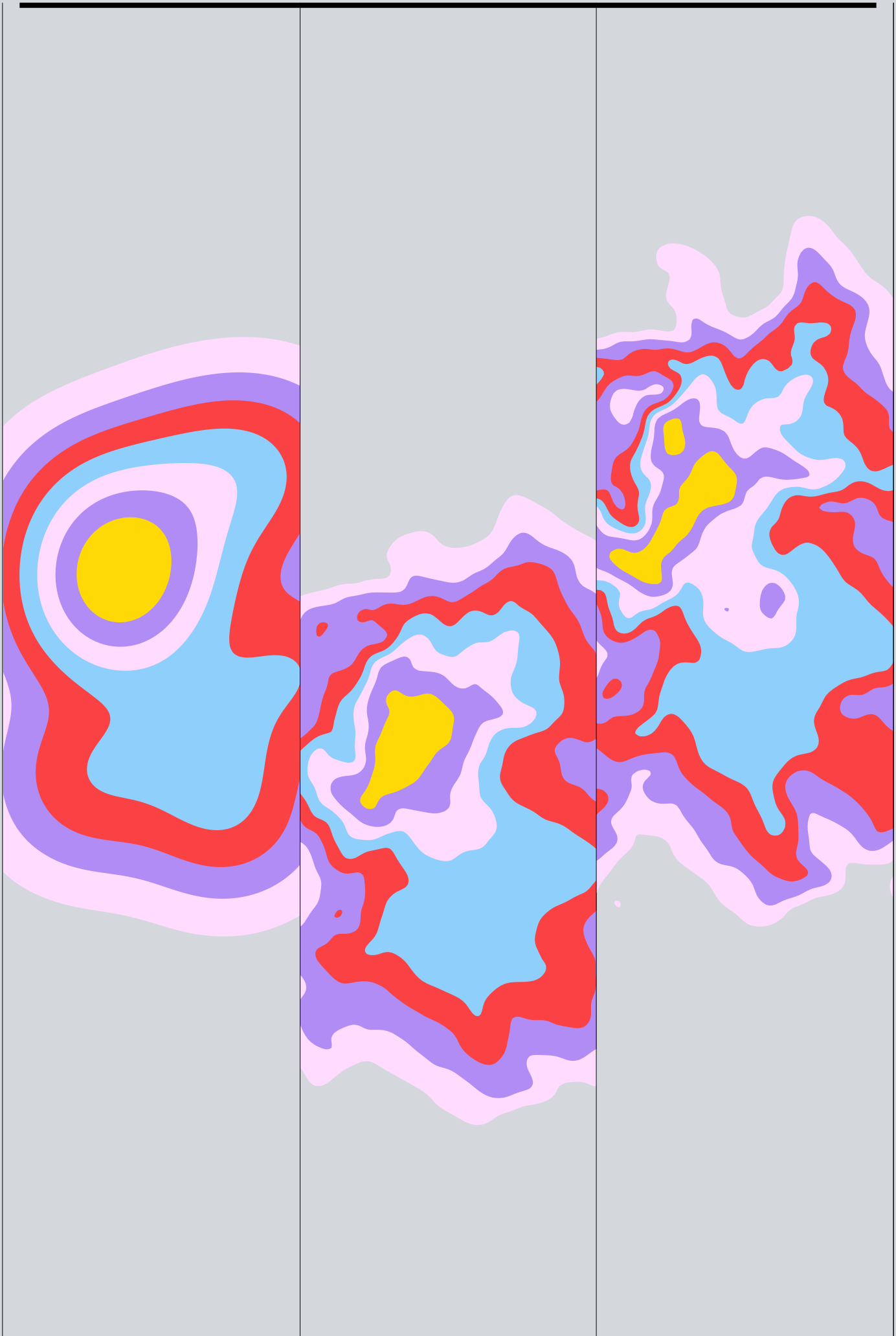

LES LIGNES DE TRANS-FORMA-TION

50 TECHNOLOGIES : BALISER LES NOUVEAUX TERRITOIRES DU SPECTACLE VIVANT

52 ÉTÉ 2026 : LE CLIMAT EN HAUT DE L'AFFICHE

54 PROJET M.A.T.R.I.C.E ANNÉE 2 : DE LA CARTE AU TERRAIN

60 PARITÉ ET INCLUSION : EKHOSCÈNES REPOUSSE LES FRONTIÈRES

62 SYNERGIES LIVE ! LES NOUVEAUX CHEMINS DE L'ÉMERGENCE

65 COMPÉTENCES : ÉLARGIR LES HORIZONS

BALISER LES NOUVEAUX TERRITOIRES DU SPECTACLE VIVANT

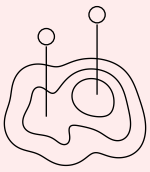

TECHNOLOGIES

Le spectacle vivant explore aujourd'hui de nouveaux territoires : scènes immersives, lieux augmentés, formats hybrides, intelligence artificielle. Des innovations prometteuses, à condition d'en rester maître et de préserver ce qui fait la singularité du spectacle vivant.

UNE VEILLE PRÉCISE DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES

Le spectateur est aujourd'hui de plus en plus intégré au spectacle. Il en est presque un acteur. Cette bascule ne relève pas uniquement d'un effet de mode technologique : elle redéfinit la manière dont se conçoit une expérience de spectacle, en brouillant les frontières entre la salle, la scène et l'écran.

En 2026, Ekhoscènes a mené avec l'Afdas, l'opérateur de compétences (OPCO) du secteur, une étude cartographique et prospective sur les innovations technologiques dans le spectacle privé.

On peut ainsi distinguer deux grands champs d'innovation technologique dans le spectacle vivant :

◗ **L'EXPÉRIENCE SPECTATEUR ET LA SCÈNE :**
vidéo et scénographie, éclairage LED, son spatialisé, personnalisation de l'expérience du public, dispositifs immersifs, technologies portables, drones, ou encore contenus générés par IA pour les effets scéniques ;

◗ **LES FONCTIONS SUPPORT ET OPÉRATIONNELLES:**
billetterie, outils de gestion, données et analytique, marketing CRM, ou encore des outils d'IA pour la planification des tournées.

Les usages diffèrent selon la taille des structures. En schématisant, les grandes entreprises mobilisent la technologie pour des expériences spectaculaires et une hospitalité haut de gamme, quand les plus petites s'en servent davantage comme d'un laboratoire créatif pour tester des formats de niche et cultiver une relation directe et « haute couture » avec leur public, tout en maîtrisant les coûts.

LE SPECTATEUR EST AUJOURD'HUI DE PLUS EN PLUS INTÉGRÉ AU SPECTACLE.

LES ATELIERS LIVE & TECH D'EKHOSCÈNES : LA TECHNOLOGIE À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Toutes les entreprises ne disposent pas des mêmes moyens pour investir dans ces technologies ou acquérir les compétences nécessaires. Le risque est donc aussi celui d'une polarisation entre celles qui peuvent accélérer et celles qui subissent la transformation. C'est tout le rôle des Ateliers *Live & Tech* proposés par Ekhoscènes : donner aux adhérents, quelle que soit leur taille, les moyens de comprendre les outils disponibles et de faire des choix éclairés et créer un espace d'échange privilégié entre les entreprises du Live et celles de la Tech.

Chaque atelier aborde une thématique précise et se structure autour de trois temps forts : un panorama des enjeux, un retour d'expérience croisé entre un adhérent Ekhoscènes et son partenaire technologique et des pitchs d'entreprises de la tech spécialisées dans le domaine.

Les trois premiers ateliers ont exploré les thèmes de l'innovation scénique, autour notamment de Cercle Odyssey, de la sécurité des publics, avec le Hellfest et Inria sur la modélisation des mouvements de foule et de l'engagement des publics, avec Rock en Seine et l'expérimentation d'un agent conversationnel fondé sur l'IA.

Les échanges riches et inspirants qui ont eu lieu pendant ces ateliers confirment une conviction forte : le spectacle vivant est un terrain d'innovation unique, où la technologie prend tout son sens lorsqu'elle est pensée comme un outil au service de l'émotion, de la narration et de l'expérience collective.

INNOVER SANS SE LAISSER DÉPOSSÉDER

Mise au service des professionnels du secteur, la technologie est un puissant levier pour le spectacle vivant. Mais elle peut aussi, si elle n'est pas maîtrisée, fragiliser le secteur et ses acteurs qu'elle est censée servir : des modèles économiques déstabilisés, une propriété intellectuelle de plus en plus difficile à faire respecter pour ceux qui en bénéficient. Dans ce contexte, le producteur de spectacles, en tant que créateur de valeur, doit aussi être protégé pour ne pas se retrouver dépossédé du fruit de son investissement.

Cette exigence de protection est précisément au cœur de la position portée par Ekhoscènes auprès des pouvoirs publics. *(à lire dans l'article « Captation, viralité, intelligence artificielle : le producteur de spectacles en terra incognita »)*

Sollicité au printemps 2026 dans le cadre de la mission d'information parlementaire sur l'intelligence artificielle, la culture et l'éducation, dont la députée Céline Calvez est rapporteure, Ekhoscènes a formulé une analyse mesurée : ni technophobie par principe, ni adhésion sans frein, mais une appropriation maîtrisée des nouveaux outils.

Cette maîtrise doit aussi intégrer leur impact écologique : les innovations technologiques ne peuvent pas être pensées indépendamment de la consommation de ressources et d'énergie qu'elles impliquent. L'enjeu est donc de privilégier des innovations raisonnées, choisies pour leur utilité réelle et leur capacité à accompagner la transformation du secteur sans alourdir inutilement son empreinte environnementale.

Si l'IA transforme déjà certains métiers en amont - administration, communication, billetterie, exploitation des données - elle ne remplacera pas ce qui fait la singularité du spectacle vivant : une expérience humaine, collective et incarnée.

Une conviction qui rejoint les enseignements de la démarche prospective « Les Ekhos 2052 », engagée par Ekhoscènes en 2025. L'un de ses scénarios imagine ainsi un public se tournant davantage vers le spectacle vivant en réaction à la solitude numérique et à la banalisation des contenus synthétiques, faisant du live l'un des derniers espaces d'expérience collective authentique.

L'IA TRANSFORME DÉJÀ CERTAINS MÉTIERS EN AMONT DU SPECTACLE MAIS ELLE NE REMPLACERA PAS L'EXPÉRIENCE HUMAINE, COLLECTIVE ET INCARNÉE QUI FAIT LA SINGULARITÉ DU SPECTACLE VIVANT.

✜ EN SAVOIR PLUS

Création, diffusion et acquisition des connaissances : comment l'intelligence artificielle transforme notre éducation et notre culture, rapport d'information n° 2993, Assemblée nationale, Céline Calvez, juillet 2026, accessible ici.

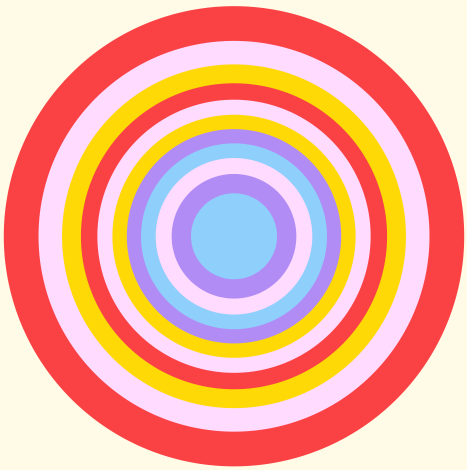

ÉTÉ 2026 : LE CLIMAT EN HAUT DE L'AFFICHE

Marquée par des épisodes climatiques extrêmes à répétition, la saison estivale 2026 a rappelé la vulnérabilité des festivals et, plus largement, du spectacle vivant face au dérèglement climatique. Si les organisateurs multiplient déjà les initiatives pour s'adapter, l'intensification de ces phénomènes impose désormais une réponse collective et structurelle. Pour Ekhoscènes, l'enjeu n'est pas de renoncer au plein air, mais de repenser les conditions de sa pérennité, avec le soutien des pouvoirs publics.

En 2026, les festivals et les spectacles en plein air ont joué leur rôle : permettre à des centaines de milliers de personnes de se retrouver, de découvrir de nouveaux artistes, de vivre des moments uniques, des grandes métropoles aux territoires ruraux. Une irrigation culturelle et festive qui crée du lien et aide à faire société.

Le Centre national de la musique (CNM) confirme ces premiers constats avec son bilan anticipé des festivals 2026, issu de l'enquête menée en partenariat avec le ministère de la Culture et trois organisations professionnelles, dont Ekhoscènes : le public a répondu présent. Un tiers des festivals affichent un taux de remplissage supérieur à 90 %. Mais, malgré cette fréquentation élevée, les difficultés s'accentuent : 91 % des festivals rencontrent des difficultés. Les difficultés financières restent les plus importantes, mais les aléas climatiques prennent une place croissante. Derrière ces chiffres, une réalité se dessine :

les festivals continuent d'attirer leur public, mais leur équilibre économique reste fragile et les risques auxquels ils sont confrontés se multiplient.

Le plein air n'a pas attendu cet été pour être exposé aux aléas climatiques : cela fait des années qu'on en parle et que des événements y sont confrontés. Mais cette année, l'intensité s'est nettement renforcée. La météo et les questions climatiques ont été la tête d'affiche de toutes les programmations : des épisodes de canicule à répétition ont entraîné d'autres phénomènes - orages, incendies, forts vents - qui ont impacté, directement ou indirectement, de nombreuses manifestations culturelles, particulièrement celles en plein air (mais pas seulement).

Ce n'est donc pas un risque nouveau. Ni un risque exceptionnel. Ce qui change, c'est son intensité, sa fréquence, et le fait qu'il touche un secteur entier, bien au-delà des festivals : les salles, les tournées, tout notre secteur est concerné. Mais les festivals sont en première ligne : ils sont, en quelque sorte, nos sentinelles, aux avant-postes des transformations systémiques, parce qu'exposés les premiers.

ATTÉNUATION ET ADAPTATION : DEUX CHANTIERS QUI AVANCENT DE PAIR

L'adaptation au changement climatique, c'est ce qui nous permet de faire face à ce qui arrive désormais et à ce qui arrivera demain. Mais il faut aussi agir sur l'atténuation du changement climatique : les deux doivent avancer ensemble, sans se substituer l'une à l'autre, y compris sur des dimensions plus larges de la chaîne de valeur d'un événement, dont celle du déplacement des publics, en particulier sur les grands rassemblements.

UNE CULTURE DU RISQUE QUI NE DATE PAS D'HIER

Face à cela, les festivals ne sont ni démunis ni inactifs. S'adapter, composer avec l'incertitude : c'est dans leur ADN. Ce que le changement climatique fait, c'est intensifier cette exigence d'adaptation, et l'imposer désormais comme un enjeu structurel de notre modèle économique. Les festivals avancent, expérimentent édition après édition : adaptation des horaires, des plannings, de la gestion des flux de public, multiplication des points d'eau et des zones d'ombre, dispositifs sanitaires parfois considérables, suspension de la vente d'alcool quand il le faut.

"IL S'AGIT DE GÉRER L'INÉVITABLE ET D'ÉVITER L'INGÉRABLE".

Filippo Giorgi,
climatologue

NI FIN DES FESTIVALS, NI REPLI EN SALLE CLIMATISÉE

Le débat public a trop souvent tendance à se refermer sur une alternative binaire : la disparition programmée du plein air, ou son repli vers des formats indoor et climatisés. Cette alternative est un piège. Le plein air n'est pas un handicap à corriger : c'est un facteur essentiel du succès et de l'identité des festivals, une expérience de vie en extérieur qui mérite d'être défendue pour elle-même. Les festivals sont, de longue date, des lieux d'apprentissage et de sensibilisation des publics et des terrains d'expérimentation pour la société ; il est permis de penser qu'ils peuvent jouer, un peu, ce même rôle sur l'adaptation. Ainsi, les festivals deviennent un puissant levier de transition.

LE CADRE DOIT MAINTENANT SUIVRE

Ce qui doit changer maintenant, ce n'est donc pas la capacité d'adaptation des festivals : elle existe, elle est réelle. C'est le cadre dans lequel elle s'exerce. Et ce cadre n'est plus à la seule main des organisateurs : c'est une responsabilité qui doit se construire collectivement, avec la puissance publique. Ce cadre collectif à construire n'est pas seulement climatique : il s'inscrit dans un contexte plus large de fragilité économique de notre modèle, qui rend chaque choc plus difficile à absorber.

La réponse au dérèglement climatique n'est pas la fin du plein air : c'est sa réinvention. Notre objectif, à l'aube de cet automne, est simple : que le sujet ne redescende pas avec les températures, qu'il ne soit pas absorbé par les urgences de la rentrée pour resurgir, inchangé, à l'été 2027. C'est précisément la voie dans laquelle Ekhoscènes s'engage, aux côtés de ses adhérents.

LE DÉBAT PUBLIC A TROP SOUVENT TENDANCE À SE REFERMER SUR UNE ALTERNATIVE BINAIRE : LA DISPARITION PROGRAMMÉE DU PLEIN AIR, OU SON REPLI VERS DES FORMATS INDOOR ET CLIMATISÉS.

PROJET M.A.T.R.I.C.E ANNÉE 2 DE LA CARTE AU TERRAIN

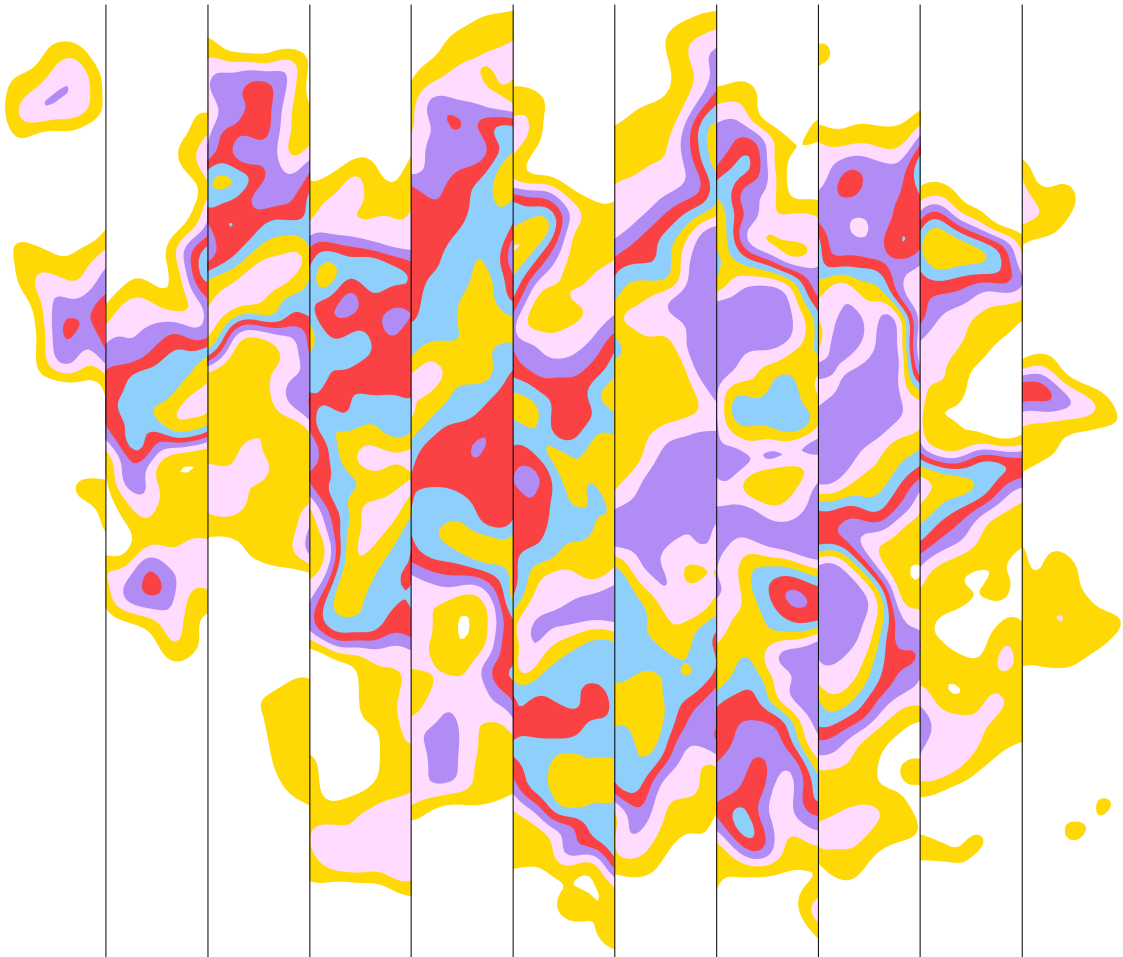

Le Projet M.A.T.R.I.C.E est entré en 2026 dans sa Phase 2 avec le lancement d'une expérimentation sur cinq tournées, et trois grandes journées ouvertes à tous les acteurs et partenaires du Live formant ensemble la « Convention des Parties Prenantes ». L'année 2025 avait été consacrée aux travaux préalables de cadrage et de collecte de données en vue de bâtir un référentiel sur les impacts environnementaux des tournées de musiques actuelles, qui sera présenté cet automne.

PROJET MATRICE
Musiques Actuelles en Tournée Recherche et Innovation pour la Coopération et l'Ecoconception

QU'EST CE QUE LE PROJET M.A.T.R.I.C.E ?

Porté par Ekhoscènes en consortium avec cinq de ses adhérents du Pôle musique et variété, le Projet M.A.T.R.I.C.E est un programme financé par l'État. D'une durée de 36 mois et mené dans l'esprit d'une recherche-action collective, il vise à accélérer la transition du Live vers une économie bas-carbone, circulaire et durable en soutenant l'engagement des producteurs de spectacles, et leur capacité à concevoir et organiser des tournées plus soutenables.

5 TOURNÉES MISES EN EXPÉRIMENTATION

Les équipes de Bleu Citron, Le Mur du Songe, Live Nation, Talent Boutique et W Spectacle sont accompagnées par le Projet M.A.T.R.I.C.E pour tester de nouvelles modalités de conception et de production sur leurs tournées en vue de leur diffusion au secteur.
La phase d'expérimentation a été lancée publiquement le 30 mars 2026 avec la présentation du parcours d'accompagnement proposé aux équipes de production volontaires, l'annonce des projets de tournée sélectionnés, et le partage de leurs priorités d'action.

Ce sont les prochaines tournées de Luther, Rounhaa, Aldebert, Eddy de Pretto et Estl, qui ont été retenues comme cas pratiques. Elles illustrent les principaux « formats » d'une Typologie établie lors de la Phase 1 *(expliquée en page 57).*

LES 5 TOURNÉES RETENUES

- **Petit projet**
W Spectacle : Estl – 2027

- **Moyen projet**
Bleu Citron : Luther
(Sublime Tour) – 2026/2027

- **Moyen projet**
Bleu Citron : Rounhaa
(Sublime Tour) – 2026/2027

- **Grand projet**
Le Mur du Songe : Aldebert
(Enfantillages : jamais adulte !) - 2027

- **Grand projet**
Talent Boutique : Eddy de Pretto - 2027

"LE TRAVAIL DANS LE CADRE DU PROJET M.A.T.R.I.C.E EST SYSTÉMIQUE : IL PART DU CONCRET, D'UNE DÉCISION DE PRODUCTION, ET IL VA JUSQU'AU MACRO, JUSQU'À LA TRANSFORMATION D'UN MODÈLE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE CE SECTEUR".

Malika Séguineau,
directrice générale d'Ekhoscènes

LA CONVENTION DES PARTIES PRENANTES : TROIS TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2026

Le Projet M.A.T.R.I.C.E prend appui sur un principe de concertation permanente avec les parties prenantes du secteur, structuré par un Comité se réunissant toutes les 6 semaines, et par l'organisation de trois journées dédiées en 2026, ouvertes à l'ensemble des acteurs et partenaires du Live. Ces rendez-vous permettent de rendre compte de l'expérimentation en cours, de présenter des données chiffrées, de valoriser des porteurs de solutions ou des pratiques émergentes, et de mettre en discussion des axes de travail avec les différents métiers, fournisseurs, prestataires et soutiens du secteur.

◗ CONVENTION #1
OBJECTIVER ET STRUCTURER UNE CULTURE COMMUNE

30 mars 2026,
Académie du Climat, Paris

Ce rendez-vous, qui a réuni 280 personnes, a permis de présenter la Typologie des tournées de musiques actuelles et les premiers résultats de l'analyse d'impacts environnementaux, de dévoiler les cinq tournées mises en expérimentation et de faire émerger de premières pistes de travail collectives.

Dix ateliers ont été proposés, consacrés à l'écoconception, à la mobilité, aux assurances en contexte de changement climatique, au métier de booker/bookeuse, ou encore à la logistique.

◗ CONVENTION #2
DE LA MESURE À L'ACTION COLLECTIVE

15 juin 2026,
Académie du Climat, Paris

Organisée en association avec Les Ekhos d'Ekhoscènes, la Convention #2 a mis l'accent sur les publics via une étude qualitative inédite intitulée « Publics et transition écologique du Live » et une table ronde « Du spectateur occasionnel au superfan, quels désirs ? quels enjeux ? quels futurs ? ».





De nouveaux chiffrages sur les impacts environnementaux des tournées, intégrant la mobilité des publics, l'énergie et les immobilisations, sont venus compléter ceux sur le fret et les déplacements des équipes présentés en mars.
Des scénarii simplifiés ont également été modélisés et chiffrés pour éclairer des arbitrages de production.

Les équipes de production engagées dans le parcours d'accompagnement ont fait le point sur l'expérimentation en cours, et dix nouveaux ateliers ont offert de compléter les apprentissages ou de creuser pistes ouvertes lors de la Convention # 1.

◗ CONVENTION #3

30 novembre 2026,
Académie du Climat, Paris

Le troisième rendez-vous de la Convention des Parties Prenantes continuera de suivre les tournées tests, prolongera la réflexion collective par un focus sur la création artistique, et fixera les perspectives de travail pour la suite du déploiement du projet avant sa clôture fin 2027.

UN TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DE TERRAIN

Le parcours suivi par ces équipes repose sur un travail collectif associant sessions thématiques, soutien opérationnel, suivi des plans d'actions, mise en commun des avancées, et mobilisation d'experts et de parties prenantes autour des différents postes susceptibles de faire évoluer l'empreinte environnementale d'une tournée. La démarche globale est celle de l'écoconception, et des axes de travail ont été définis en fonction des caractéristiques de chaque projet. Ils peuvent concerner entre autres la scénographie, l'approvisionnement et le transport du matériel, les déplacements des équipes, les modalités de collaboration avec les lieux de diffusion, la gestion des stocks de production, ou la mobilité des publics.

L'objectif est de partir des processus et décisions concrètes de production pour tester en conditions réelles de nouvelles manières de concevoir et de faire, et de documenter les difficultés rencontrées comme les solutions expérimentées.

LES PREMIÈRES DONNÉES ET LA TYPOLOGIE DES TOURNÉES

Après plus d'une année et demie d'entretiens et d'ateliers de cadrage, puis de collecte et d'analyse de données, Ekodev et Ekhoscènes disposent d'un corpus permettant de mieux décrire les caractéristiques des tournées de musiques actuelles et les impacts environnementaux des modes de production et de diffusion les plus communément observés.

Une Typologie a été établie préalablement à la collecte de données sur le terrain, composée de 7 catégories regroupées en 4 formats de projet. Cette classification s'appuie principalement sur des paliers de jauge et décrit les caractéristiques de dimensionnement et de transport observées par catégorie pour les équipes et le matériel.

LES SEPT CATÉGORIES DE TOURNÉES

La Typologie proposée par le Projet M.A.T.R.I.C.E ne cherche pas à rendre compte de l'ensemble des situations particulières, mais propose des modèles permettant de comprendre la diversité des tournées, de comparer leurs caractéristiques et d'identifier les facteurs d'impact environnemental ainsi que les possibilités d'évolution des modalités de conception, de production et d'exploitation. Elle a constitué un cadre commun pour le passage à la phase d'expérimentation et de concertation, et reste le socle du référentiel d'impacts pour tous les chiffrages. Le descriptif par catégorie est disponible dans un livrable dédié sur l'espace Ressources du site internet du projet.

			Montant de "préprod"	Coût de plateau	Frais locaux
PETIT PROJET	**CATÉGORIE DE TOURNÉE #1** ◗ - 500 places	*Clubs, petites SMAC, petites salles privées*	5-20 K€	2-6 K€	3-5 K€
PROJET MOYEN	**CATÉGORIE DE TOURNÉE 2** ◗ 500 - 1 200 places	*SMAC, salles privées de taille intermédiaire, centres culturels*	20-75 K€	5-17 K€	4-12 K€
	CATÉGORIE DE TOURNÉE 3 ◗ 1 200 - 2 500 places	*Grandes SMAC, théâtres, autres salles de même taille*	75-150 K€	15-30 K€	10-40 K€
GRAND PROJET	**CATÉGORIE DE TOURNÉE 4** ◗ 2 500 - 5 000 places	*Petites configurations en Zéniths et Arénas, petits parcs des expositions et palais des sports*	150 - 300 K€	30-90K€	30 - 80 K€
	CATÉGORIE DE TOURNÉE 5 ◗ 5 000 - 10 000 places	*Zéniths, moyennes Arénas, grands parcs des expositions et palais des sports*	300 - 1000 K€	90-120K€	60 - 120 K€
TRÈS GRAND PROJET	**CATÉGORIE DE TOURNÉE 6** ◗ + 10 000 places	*Grands Zéniths, arènes, Arénas (inclus petite configuration des très grandes Arénas)*	500 - 1000 K€	90-200K€	80 - 400 K€
	CATÉGORIE DE TOURNÉE 7 ◗ + 30 000 places	*Stades, très grandes Arénas*	> 1500 K€	> 150 K€	> 800 K€

5 TOURNÉES, ET APRÈS ?

L'expérimentation menée dans le cadre du Projet M.A.T.R.I.C.E a vocation à dépasser le seul contexte des tournées accompagnées en 2026 et 2027 ; l'objectif est bien que les travaux du projet puissent être largement mobilisés au bénéfice du secteur. Via des recherches et propositions de solutions déjà concrètement faites par les parties prenantes investies dans le programme, grâce à la diffusion des apprentissages de tous les professionnels engagés dans le parcours ; et par un suivi qualitatif et quantitatif de chaque tournée jusqu'à son exploitation, qui doit faire émerger une lecture transversale des freins communs et des conditions de reproductibilité des actions menées. Des enseignements sur les besoins du secteur pourront être formalisés, portés par Ekhoscènes auprès des partenaires publics et privés du secteur, et travaillés avec eux.

À PROPOS DU PROJET M.A.T.R.I.C.E :

Porté par Ekhoscènes, avec Bleu Citron, Live Nation, s.pass, Talent Boutique et W Spectacle, le Projet M.A.T.R.I.C.E est lauréat du dispositif « Soutenir les alternatives vertes 2 » de France 2030, opéré par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts).
Il bénéficie aussi du soutien du Centre national de la musique, du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de Marsh.

Plus d'informations sur le site dédié du projet, accessible ici.

✜ EN SAVOIR PLUS

- *Le livrable issu de la Phase 1 du projet, accessible ici.*
- *Publics et transition écologique du live, Ekhoscènes / Toluna Harris Interactive, 2026, accessible ici*

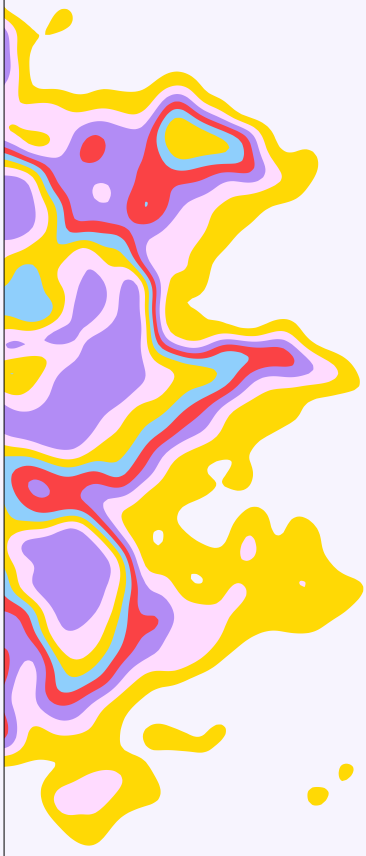

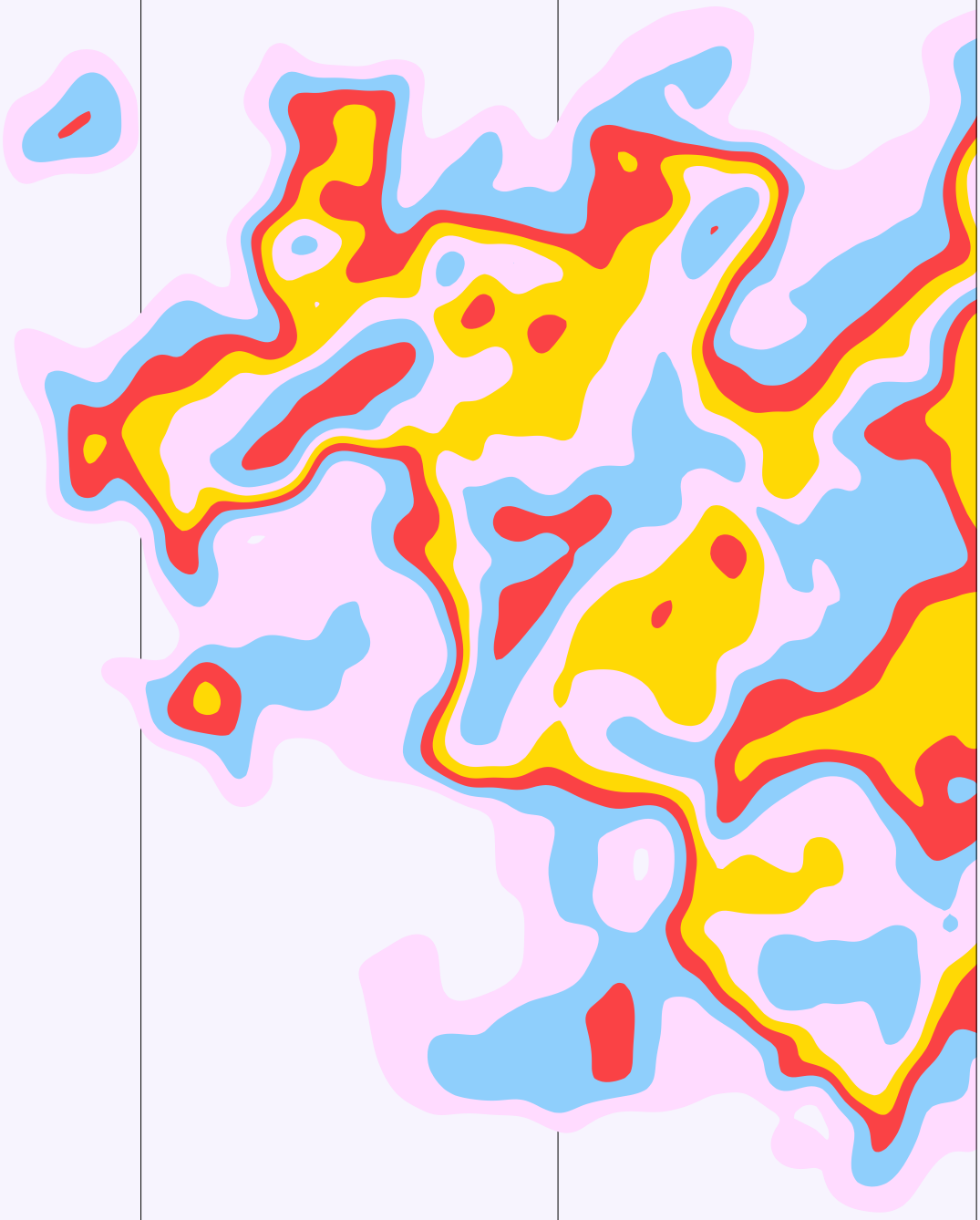

PARITÉ ET INCLUSION

EKHOSCÈNES REPOUSSE LES FRONTIÈRES

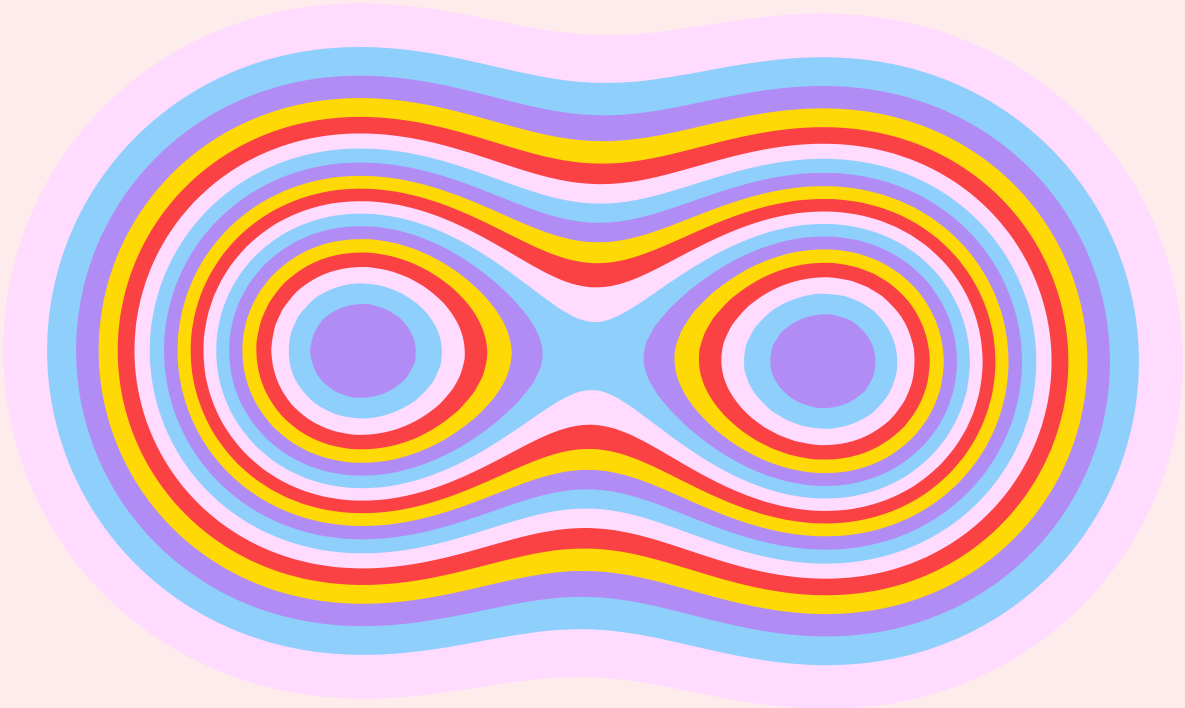

Dans le spectacle vivant comme ailleurs, les femmes restent largement minoritaires aux fonctions de direction. Face à ce constat, Ekhoscènes agit avec une conviction : la représentation se construit. Avec Femmes d'Ekhoscènes, le syndicat mise sur le collectif, le mentorat et la transmission pour transfomer le secteur de l'intérieur.

FEMMES D'EKHOSCÈNES : ROMPRE L'ISOLEMENT, CRÉER UN RÉSEAU

Lancé au printemps 2024, Femmes d'Ekhoscènes réunit près de 80 dirigeantes adhérentes du syndicat autour d'ateliers, de *masterclasses*, de mentorat et d'échanges avec d'autres réseaux, en France comme à l'international. Son premier objectif : rompre l'isolement de dirigeantes souvent seules à leur poste et transformer des solidarités jusque-là informelles en un réseau structuré de partage d'expériences, de pratiques et d'opportunités.

Le programme donne un cadre à une solidarité qui, jusque-là, restait informelle et dispersée : il la structure, la rend visible, l'augmente et en fait un levier collectif plutôt qu'un simple soutien individuel.

DES FREINS QUI NE DISPARAISSENT PAS AVEC L'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

En France, les femmes représentent près de la moitié de la population active, mais, d'après la Banque de France, seulement 25 % des dirigeants d'entreprise. Leur présence diminue encore à mesure que la taille des entreprises augmente : elles ne sont que 17 % à la tête des ETI et des grandes entreprises.

Le spectacle vivant privé n'échappe pas à cette réalité. Derrière les parcours des dirigeantes persistent des freins spécifiques : manque de modèles, accès inégal aux réseaux et aux opportunités de développement ou difficulté à articuler responsabilités professionnelles et personnelles. Ces obstacles ne relèvent pas de trajectoires individuelles : ils appellent aussi des réponses collectives.

Femmes d'Ekhoscènes agit au niveau des directions des entreprises, où le déséquilibre est le plus marqué. La conviction selon laquelle la représentation se construit est au centre de la démarche. Elle se retrouve à d'autres niveaux de la filière, notamment à travers le Programme Machinistes et Passerelle Spectacle, deux dispositifs de formation qui travaillent l'ouverture des métiers techniques et de l'accueil du public à des profils plus divers (à lire dans l'article *« Compétences : former, attirer et transmettre »).*

DU RÉSEAU AU LEVIER DE TRANSFORMATION

Après avoir structuré un premier réseau de près de 80 dirigeantes, Femmes d'Ekhoscènes veut désormais aller plus loin : renforcer les trajectoires, favoriser la transmission et faire évoluer les pratiques de gouvernance du secteur.

Car accompagner une dirigeante ne consiste pas seulement à soutenir un parcours individuel. C'est aussi faire émerger de nouveaux modèles, élargir les réseaux de décision et permettre au secteur de mobiliser davantage de compétences pour répondre à ses transformations économiques et sociales.

Donner aux dirigeantes les moyens d'agir, c'est leur donner les moyens de transformer le secteur.



LES CHIFFRES DU PROGRAMME

80 PROFESSIONNELLES
engagées

4 BINÔMES
mentorées/mentore en 2026

80 %
des participantes disent gagner en légitimité dans leurs fonctions

70 %
déclarent engager ou renforcer des actions concrètes dans leur structure

100 %
se sentent partie prenante de l'évolution du secteur.

EN SAVOIR PLUS

- *La page dédiée au programme Femmes d'Ekhoscènes, accessible ici.*
- *« Accès des femmes à la direction d'entreprise : des avancées mais les freins persistent », Banque de France, mars 2025, accessible ici.*

SYNERGIES LIVE !



LES NOUVEAUX CHEMINS DE L'ÉMERGENCE

L'émergence ne repose pas sur le seul talent : elle suppose aussi d'accéder aux scènes, aux réseaux et aux professionnels du secteur. Avec Synergies Live !, lancé en 2024 avec la Sacem, Ekhoscènes met de jeunes artistes en binôme avec des producteurs de spectacles pour les aider à structurer leur projet et leur développement scénique.

UN ÉCOSYSTÈME EXIGEANT

Beaucoup d'artistes arrivent avec un répertoire déjà solide, façonné parfois depuis des années, mais loin des radars du secteur. Ils écrivent, composent, enregistrent « dans leur coin », résume Christel Martinet, productrice chez Corida. La première difficulté n'est donc pas toujours artistique : elle tient souvent à l'accès aux bons interlocuteurs, à la compréhension des codes du secteur et à la capacité à inscrire son projet dans un environnement professionnel.

Ce besoin est d'autant plus crucial que la scène est devenue la principale source de revenus des artistes : en faire un chantier dès les débuts n'est plus une option, mais un pilier de carrière. C'est là que Synergies Live ! intervient, en proposant bien plus qu'une mise en réseau. Pendant plusieurs mois, les artistes, issus du programme d'autoproduction de la Sacem, suivent des formations pour décrypter l'écosystème musical et ses acteurs, apprendre à construire un projet scénique (de la set-list à l'export), et appréhender les grands enjeux du secteur : transition écologique, santé mentale ou prévention des violences sexistes et sexuelles.

"SYNERGIES LIVE ! EST UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE ARTISTIQUE, AVEC UN FOCUS RÉSOLUMENT LIVE".

Malika Séguineau
directrice générale d'Ekhoscènes

LE PRODUCTEUR DE SPECTACLES, UN PARTENAIRE TOUT AU LONG DU PARCOURS

Le pari du dispositif tient dans la mission confiée à la productrice ou le producteur de spectacles : être un repère. Chaque artiste avance en binôme avec un professionnel engagé, dont la vision « terrain » ancre les apports théoriques dans une stratégie concrète.

Cette relation permet de prendre du recul sur chaque projet, de mieux comprendre les réalités économiques du spectacle vivant, de préciser une stratégie de développement et de préparer les rencontres professionnelles. Non pour imposer un modèle unique, mais pour aider l'artiste à mieux s'orienter et à gagner en autonomie.

Pour cette troisième saison, un sommet se détache du relief : la scène. En complément des masterclasses et des échanges réguliers avec les professionnels, les artistes participent désormais à des ateliers et à des séances de coaching scénique.

Le parcours se clôture avec deux soirées de showcases à Paris. À l'heure où la scène s'impose comme un levier décisif de visibilité et de développement, en faire un axe central de travail, c'est choisir la ligne de crête la plus structurante pour une carrière qui commence.

"J'AI ÉTÉ TRÈS HEUREUSE DE PARTICIPER À SYNERGIES LIVE ! TANT POUR AVOIR PRIS PART À LA NAISSANCE D'UN DISPOSITIF QUI MET AU CŒUR LE RÔLE DU PRODUCTEUR, QUE POUR LA RICHESSE DES ESTHÉTIQUES, DES RENCONTRES ET DES REGARDS CROISÉS".

Alice Pourcher,
productrice,
Caramba Culture Live

L'ÉCHANGE ET LA TRANSMISSION COMME HORIZONS

Du côté des participants, accompagnants comme accompagnés, ce qui marque le plus, ce sont les rencontres. *« J'ai été très heureuse de participer à Synergies Live ! tant pour avoir pris part à la naissance d'un dispositif qui met au cœur le rôle du producteur, que pour la richesse des esthétiques, des rencontres et des regards croisés »*, confie Alice Pourcher, productrice chez Caramba Culture Live. Un mélange d'échanges et de transmission qui, d'une promotion à l'autre, tisse une communauté.

Née au Printemps de Bourges en 2024 avec neuf binômes, la démarche s'inscrit désormais dans une dynamique durable. Sa preuve la plus éloquente ? Le parcours d'Asfar Shamsi : artiste de la première promotion, elle est devenue marraine de la deuxième. À Bourges, en 2026, les artistes de la saison 3 ont assisté à son concert avant un retour de plateau avec elle. La carte se replie sur elle-même : l'accompagnée devient repère à son tour. Sur un territoire où l'accès aux scènes et aux réseaux reste déterminant, l'essentiel n'est peut-être pas d'atteindre un point précis, mais d'apprendre à s'orienter.

LES TROIS PROMOTIONS DU PROGRAMME

PROMOTION 1

- Alex Fallourd (Astérios) a accompagné Asfar Shamsi
- Dorothée Oury (Podium) a accompagné Museau
- Cyril Bahsief (Öctöpus) a accompagné Caröline
- Thierry Langlois (UNI-T) a accompagné Woody
- Anne-Claire Levron (WART) a accompagné Yaåster
- Jessica Castanier (Live Nation) a accompagné Reÿn
- Quentin Bruneaud (AEG) a accompagné YADAM
- Alice Pourcher (Caramba) a accompagné J-Silk

PROMOTION 2

- Alex Fallourd (Astérios) a accompagné Silvestri
- Alice Pourcher (Caramba) a accompagné Bey
- Anne-Claire Levron (WART) a accompagné Lagrace
- Christel Martinet (Corida) a accompagné Acifiq
- Dorothée Oury (Podium) a accompagné Bleu Berline
- Lola Chevallier (Bleu Citron) a accompagné Elena Copsi
- Marion Gabbaï et Tifenn Monnereau (Vedettes) ont accompagné Saâne
- Quentin Bruneaud (AEG) a accompagné DO not DO

PROMOTION 3

- Lola Chevallier (Bleu Citron) a accompagné EPAL
- Inès Jouini (Live Nation) a accompagné Ferielle
- Cyril Bahsief (Öctöpus) a accompagné Gisèle
- Thomas Simunic-Dufey (Junzi Arts) a accompagné Hina
- Romain Froc (Décibels Productions) a accompagné Moorea
- Christel Martinet (Corida) a accompagné noé extrat
- Olivier Touati et Juliette Lavabre (Zouave) ont accompagné Sasha Nice
- Marion Gabbaï et Tifenn Monnereau (Vedettes) ont accompagné Toboggan

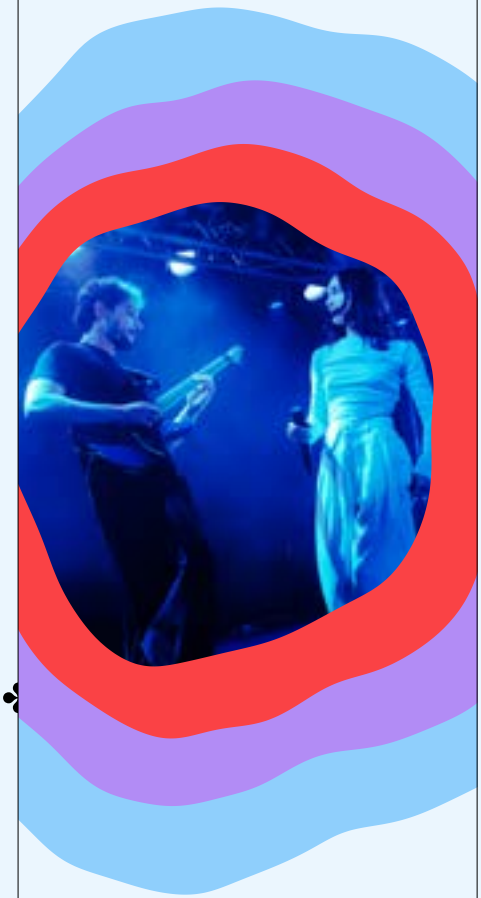

✣ EN SAVOIR PLUS

La page dédiée au programme Synergies Live!, accessible ici.

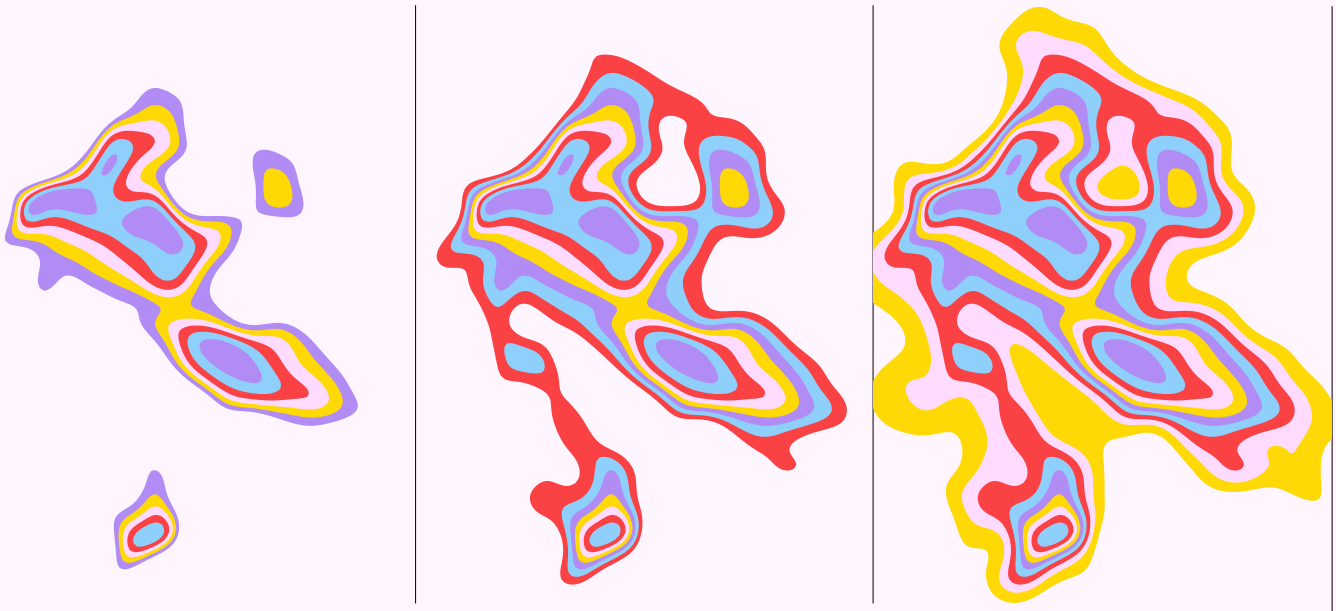

COMPÉTENCES : ÉLARGIR LES HORIZONS

Depuis une décennie, les besoins en compétences du spectacle vivant évoluent rapidement. En pleine croissance, le secteur a besoin de recruter et de transmettre ses savoir-faire à de nombreux nouveaux talents. Et pour accélérer sa transformation, il doit également former les dirigeants et dirigeantes qui font face à de nouveaux défis : écologie, management, modèle économique… Un double défi, qu'Ekhoscènes contribue à relever.

LE MONDE DU SPECTACLE S'AGRANDIT, DE NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES ÉMERGENT

Les valeurs ajoutées du *live* musical et du spectacle vivant hors musique ont connu des croissances de l'ordre de 40% entre 2019 et 2024, très supérieures à celles de l'économie nationale.

Cette croissance accroît les besoins en compétences et fait émerger un enjeu structurel : attirer de nouveaux profils, leur transmettre les savoir-faire spécifiques aux métiers du spectacle et adapter les formations aux réalités du terrain.

Pour accompagner cette transformation, Ekhoscènes agit à plusieurs niveaux : faire découvrir les métiers aux jeunes, construire avec l'enseignement supérieur des parcours adaptés aux besoins des entreprises et accompagner les dirigeants face aux nouveaux enjeux écologiques, managériaux et économiques.

✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤

EN 2025, LE SPECTACLE VIVANT EST UN VIVIER DE TALENTS :

- **160 000 SALARIÉS,**
- **134 000 EMPLOYÉS EN CDDU (INTERMITTENTS)**
- **+ 100 000 ARTISTES**

(D'après la base Datalab Audiens)

✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤ ✤



PASSERELLE SPECTACLE : UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT POUR CONSTRUIRE SON AVENIR

Lancé en 2024 avec le lycée Simone Weil (Paris 3), dans le cadre de la classe passerelle FCIL Événementiel et sous l'impulsion de l'Académie de Paris, Passerelle Spectacle fait découvrir les métiers de l'accueil du public à des jeunes en insertion ou en réorientation. Le parcours associe enseignement, immersion professionnelle et accompagnement tutoré dans plusieurs salles et théâtres adhérents d'Ekhoscènes, parmi lesquels La Boule Noire, La Cigale, le Théâtre de Marigny, le Théâtre Mogador, le Moulin Rouge et le Théâtre de Paris.

En donnant à ces jeunes un accès concret aux coulisses et aux métiers du spectacle vivant, le programme contribue à diversifier les profils et à faire émerger de nouvelles vocations, notamment parmi des candidats que les canaux de recrutement traditionnels identifient difficilement.

"C'ÉTAIT MA PREMIÈRE EXPÉRIENCE DANS L'ÉVÉNEMENTIEL. PLUS TARD J'AIMERAIS BIEN UNE FORMATION EN LIEN AVEC CE DOMAINE".

Élève au lycée Simone Weil (Paris 3)

PROGRAMME MACHINISTES : FORMER AUX MÉTIERS TECHNIQUES

Face aux difficultés de recrutement dans les métiers techniques, Ekhoscènes a lancé le Programme Machinistes avec l'Afdas et le CFPTS. Pensé comme une véritable « école terrain », le parcours repose sur 80 % de pratique sur le plateau, 20 % de théorie et un compagnonnage assuré par les directeurs techniques et régisseurs des théâtres partenaires.

La première promotion, composée de 14 élèves, a été formée et recrutée en alternance dans treize théâtres entre juin 2024 et mars 2025, sans aucun abandon et avec un fort taux d'embauche à l'issue du parcours. Une deuxième promotion a pris le relais à la rentrée 2025, puis une troisième en 2026.

Le programme porte également une ambition forte en matière d'inclusion et de mixité : plus de 50 % de femmes composaient la première promotion, dans un métier historiquement très masculin. Le recrutement s'appuie par ailleurs sur des structures spécialisées dans l'accompagnement de publics éloignés de l'emploi : Les Déterminés pour la première promotion, puis les Apprentis d'Auteuil.

Pour diversifier les talents du spectacle vivant, il faut aller à la rencontre de nouveaux profils, leur faire découvrir les métiers et leur donner les moyens d'y accéder.

Cette démarche se prolonge notamment avec le partenariat noué depuis trois ans avec We Are autour de we are_DETER, avec chaque année, une journée de rencontres et d'ateliers destinée à ouvrir les secteurs créatifs à une nouvelle génération, sans distinction d'origine ou de parcours.

PLUS DE 50 % DE FEMMES COMPOSAIENT LA PREMIÈRE PROMOTION, DANS UN MÉTIER HISTORIQUEMENT TRÈS MASCULIN.



MANAGERS DE DEMAIN : PENSER L'ENTREPRISE AUTREMENT

Ekhoscènes contribue directement dans le cadre de formations supérieures spécialisées, afin de rapprocher les cursus des réalités et des besoins du spectacle vivant. Avec l'EMIC, le syndicat contribue au MBA Manager des Industries Musicales – spécialisation Live, une formation en alternance conçue avec les professionnels et intégrant les mutations sociales, numériques, économiques et écologiques du secteur. Avec l'ICART, il a participé à la construction d'un MBA dédié au management et à l'ingénierie de l'industrie musicale, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la création à la diffusion.

Cette implication se prolonge au sein de la Chaire Industries Culturelles, Arts & Technologies Créatives de l'ESSEC, dont Ekhoscènes est membre fondateur depuis 2025. Elle permet de contribuer à la réflexion sur les transformations du secteur : modèles économiques, gestion des talents, transition écologique et impact des technologies et de l'intelligence artificielle.

Dans une démarche d'inclusion, Ekhoscènes contribue également au financement de bourses sur critères sociaux pour permettre à des étudiants de tous horizons d'accéder à ces formations.

« QUEL CAP POUR MON ORGANISATION ? » DONNER UNE BOUSSOLE AUX DIRIGEANTS

Développé par Ekhoscènes avec le soutien pédagogique et financier de l'Afdas, « Quel cap pour mon organisation ? » accompagne les entreprises adhérentes dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs modèles face aux enjeux écologiques, managériaux et économiques.

Le dispositif part d'un constat : dans un contexte de plus en plus incertain, les dirigeants ont besoin de temps, de recul et de collectif pour faire évoluer leur stratégie. Sa spécificité repose sur le temps long, une approche systémique croisant travail, économie et écologie, et l'articulation entre formation et accompagnement. Chaque dirigeant participe aux séminaires avec un membre de son équipe, afin de réfléchir à la stratégie de l'entreprise à plusieurs.

La Saison 1 a réuni une promotion pilote de dix dirigeantes et dirigeants, de mars 2024 à novembre 2025.

Ekhoscènes a lancé la Saison 2 en décembre 2025 avec sept structures adhérentes (voir encadré). Le programme se déploie jusqu'en avril 2027, alternant de nouveaux séminaires collectifs et accompagnement individuel en entreprise. Le programme a été conçu par Charlotte Rotureau et Cyril Delfosse, du Bureau des Acclimatations, spécialistes de l'accompagnement des organisations culturelles, sportives et touristiques face aux mutations écologiques et sociales.

CE QUE DISENT LES PARTICIPANTS

"CE TRAVAIL SUR LA PLACE ET LE RÔLE DE CHACUN DEVRAIT ÊTRE APPRIS PAR TOUS LES MANAGERS".

"C'EST HYPER INTÉRESSANT. JE LE PRESSENTAIS, ET CETTE NÉCESSITÉ DEVIENT PLUS CLAIRE : ALIGNER STRATÉGIE, DÉMARCHE RSE, ET DÉMARCHE ISO QUAND ELLE EST MISE EN PLACE".

SAISON 2 : QUI, QUAND, OÙ ?

7 STRUCTURES PARTICIPANTES

Le Bruit qui pense • Parlement Musique • RUQ Spectacles • s.pass · Territoire de Musiques (Les Eurockéennes de Belfort) · Village 42 • Zamora Production

PHASE 1 - SÉMINAIRES ET ACCOMPAGNEMENT

De décembre 2025 à septembre 2026 Quatre séminaires de deux jours, organisés autour des enjeux de la redirection écologique :

- **Les entreprises culturelles dans un monde en transition**
  Décembre 2025 - Grenoble
- **L'évolution des modèles économiques dans un contexte de redirection écologique**
  Février 2026 - Tours
- **Ajuster l'organisation du travail pour une redirection écologique**
  Mars 2026 - Nancy
- **Accompagner le changement pour une redirection écologique**
  Mai 2026 - Lyon

Cette première phase comprend également trois journées d'accompagnement individuel, organisées entre janvier et septembre 2026.

PHASE 2 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET TEMPS COLLECTIFS, D'OCTOBRE 2026 À AVRIL 2027

La deuxième phase prévoit un accompagnement individuel des structures participantes ainsi que deux journées collectives à Paris.

Les saisons 1 et 2 ont été conçues pour les adhérents du pôle Musique et Variété. Une journée a également été proposée aux adhérents des pôles Théâtre et Cabaret, afin d'explorer la possibilité d'une saison 3 ou d'un dispositif adapté à leurs spécificités.

CE QUE DISENT LES PARTICIPANTS

“JE PENSAIS QUE ÇA ALLAIT ÊTRE UN PROGRAMME DESCENDANT, ET ENTENDRE DES "IL FAUT AGIR LÀ, FAIRE CECI". FINALEMENT CE SONT DES MÉTHODOLOGIES, DES OUTILS, ET C'EST À NOUS DE CONSTRUIRE LE PROJET”.

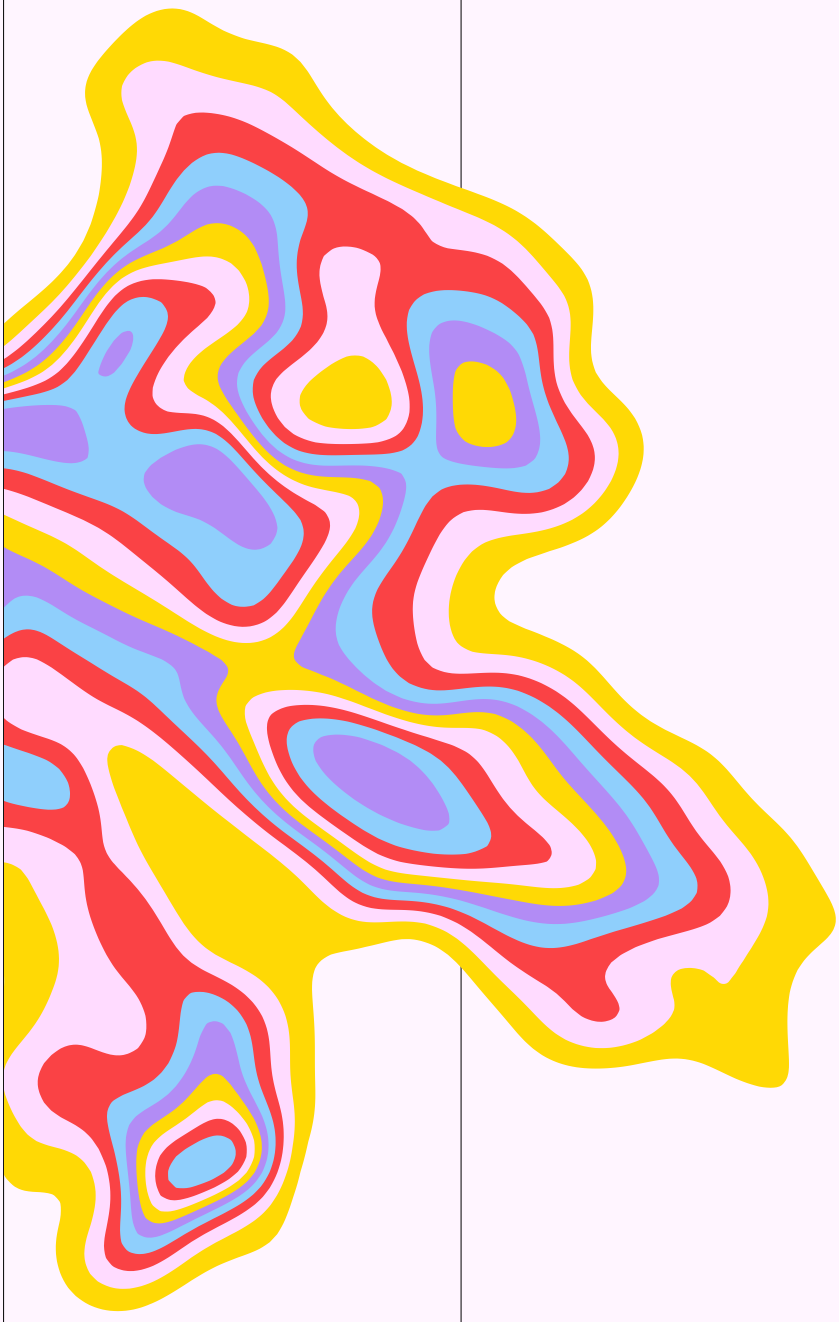

✜ EN SAVOIR PLUS

- *Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 par EY publié en décembre 2025, accessible ici*
- *La page dédiée au programme Machinistes, accessible ici.*
- *La page dédiée au programme Passerelle Spectacle, accessible ici.*
- *Site We are_DETER, accessible ici.*
- *Site de l'École de Management des Industries Créatives (EMIC), accessible ici.*
- *Site de l'École du management de la culture et du marché de l'art (ICART), accessible ici.*

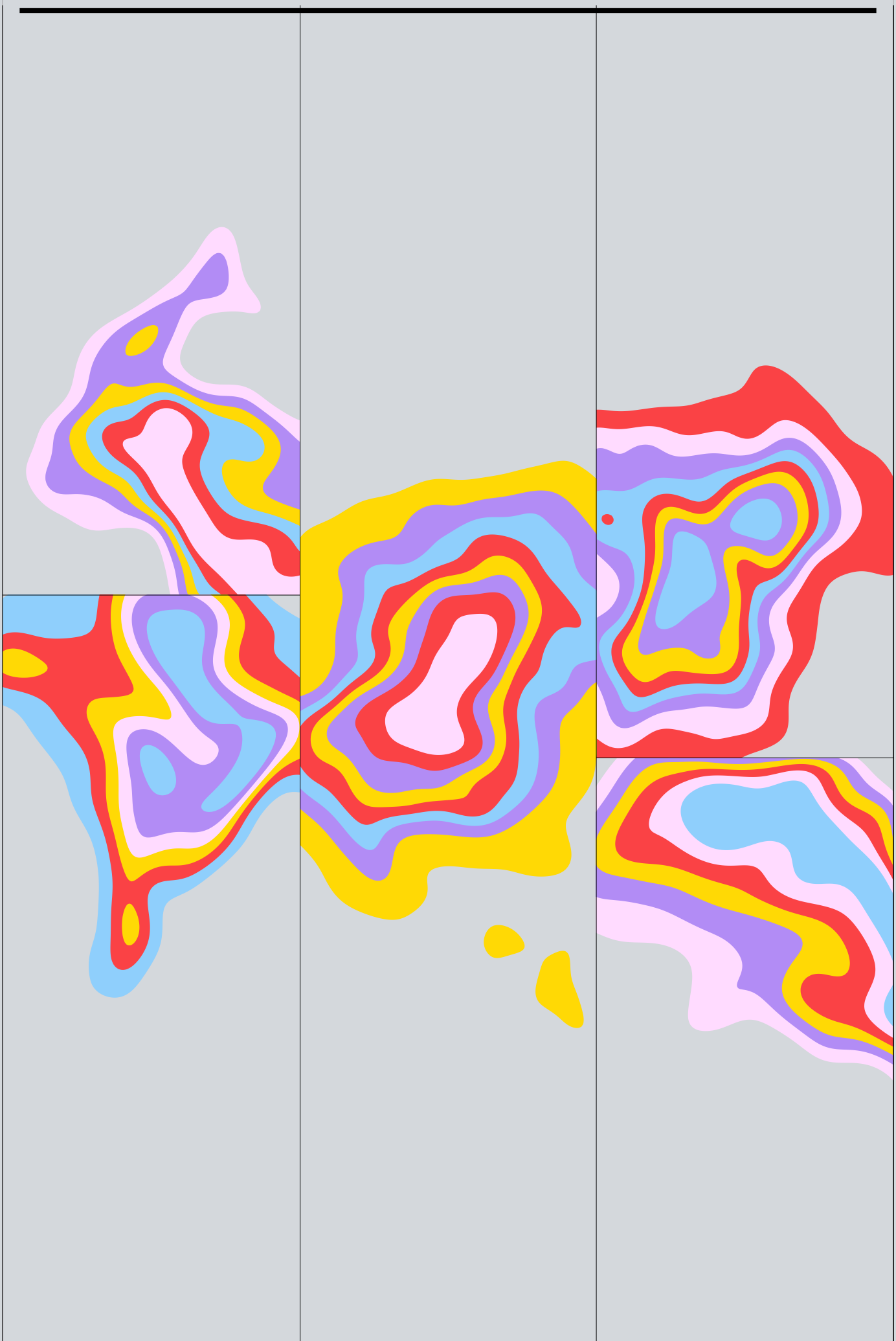

LA CARTE DU RÉSEAU

72 LES INSTANCES D'EKHOSCÈNES

74 LES ÉLUS D'EKHOSCÈNES

76 LES DÉLÉGUÉS D'EKHOSCÈNES EN RÉGION

78 L'ÉQUIPE PERMANENTE

79 LES MANDATS D'EKHOSCÈNES

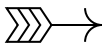

LES INSTANCES

LE BUREAU

UN(E) PRÉSIDENT(E)

élu(e) par l'ensemble
des adhérents

15 ÉLU(E)S

PÔLE CABARET



3 ÉLU(E)S

a minima 1 femme

PÔLE MUSIQUE ET VAR.



9 ÉLU(E)S

3 Producteurs | 2 Festivals | 2 Diffuseurs | 2 Salles

a minima 3 femmes

PÔLE THÉÂTRE



3 ÉLU(E)S

a minima 1 femme

ADHÉRENTS

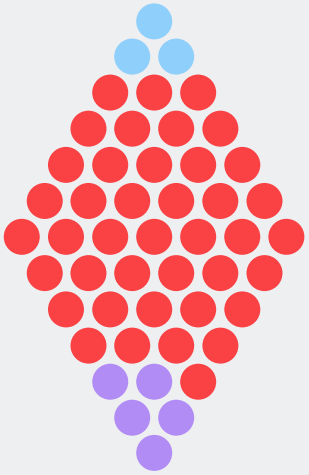

Le Bureau décide des orientations stratégiques du syndicat.

Il est composé de 15 membres élus, dont le ou la présidente, et a minima 1/3 de femmes. Le ou la présidente est élu(e) par l'ensemble des adhérents d'Ekhoscènes.

Les 14 autres membres sont élus par les adhérents de leur pôle et désignent un vice-président ou une vice-présidente en leur sein.

Il se réunit au minimum une fois par mois.

D'EKHOSCÈNES

LE CONSEIL PROFESSIONNEL

UN(E) RAPPORTEUR(E) GÉNÉRAL(E)

désigné(e)
par le Bureau

12 ÉLU(E)S

PÔLE CABARET

3 ÉLU(E)S

a minima 1 femme

PÔLE MUSIQUE ET VAR.

6 ÉLU(E)S

2 Producteurs | 2 Festivals | 1 Diffuseur | 1 Salle
a minima 2 femmes

PÔLE THÉÂTRE

3 ÉLU(E)S

a minima 1 femme

9 EXPERT(E)S

PÔLE CABARET

2 EXPERT(E)S

PÔLE MUSIQUE ET VAR.

5 EXPERT(E)S

2 Producteurs | 1 Festival
1 Diffuseur | 1 Salle

PÔLE THÉÂTRE

2 EXPERT(E)S

Le Conseil professionnel a une mission d'expertise sectorielle et professionnelle. À ce titre, il peut :

- examiner toute question intéressant l'évolution du secteur et des métiers composant le syndicat sur mandat confié par le Bureau ;
- organiser des groupes de travail sur des sujets secteurs, pôles et/ou métier ;
- sur proposition de la majorité de ses membres, formuler toutes recommandations ou propositions au Bureau.

Le Conseil professionnel se réunit en format plénier au minimum une fois par trimestre.

Il est composé de 12 membres élus par pôle et de 8 membres experts désignés sur propositions des membres élus du Conseil et après validation du Bureau, comptant chacun a minima 1/3 de femmes.
Le Bureau désigne chaque année un ou une rapporteur(e) général(e) parmi les membres élus de ce dernier.

LES ÉLUS D'EKHOSCÈNES

PRÉSIDENT



OLIVIER DARBOIS - CORIDA

LES ÉLUS DU BUREAU

PÔLE THÉÂTRE

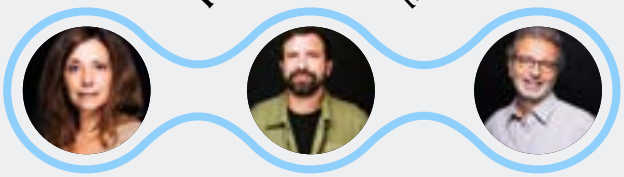

Vice-présidente :
CAROLINE VERDU
La Pépinière théâtre

CAMILLE TORRE
ACMÉ

LAURENT BENTATA
Stage Entertainment France - Th. Mogador

PÔLE CABARET



Vice-président :
PHILIPPE LHOMME
Crazy Horse

ISABELLE LICHTFOUSE
La Belle Entrée

JEAN-VICTOR CLÉRICO
Le Moulin Rouge

PÔLE MUSIQUE ET VARIÉTÉ

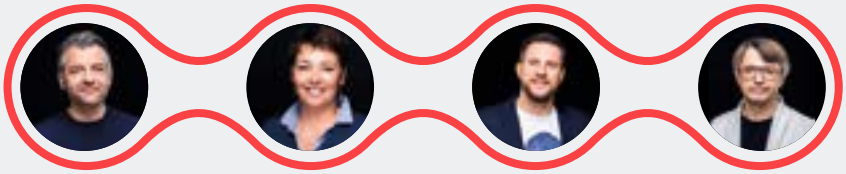

VP et trésorier :
AURÉLIEN BINDER
Rivaj group

FRANCE ALLÈGRE
La Cigale

OLIVIER CAUCHON
Diogène Productions

CHRISTOPHE DAVY
Radical Production

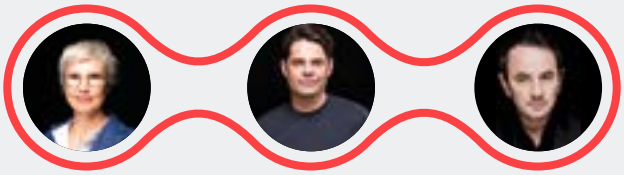

SOPHIE HAZEBROUCQ
Ruq Spectacles

JULIEN LAVERGNE
AZ PROD

PIERRE-ALEXANDRE VERTADIER
PAV Prod

LES ÉLUS DU CONSEIL PROFESSIONNEL

PÔLE THÉÂTRE



THIBAUD HOUDINIÈRE
Théâtre Actuel
La Bruyère
Atelier Théâtre Actuel

MORGAN SPILLEMAECKER
Th. de la Renaissance,
Splendid St Martin
et Comédie de Paris

SALOMÉ LELOUCH
Théâtre Lepic
Matrioshka
Productions

PÔLE CABARET

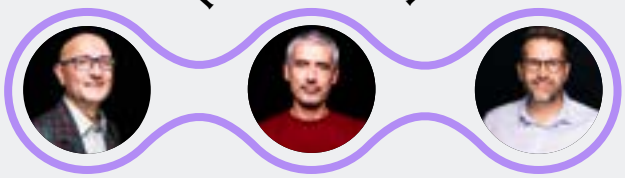

PATRICE CHEVALIER
Grand Cabaret
Hauts-de-France

ALEXANDRE DUVOLLET
Cabaret
l'Ange Bleu

FRÉDÉRIC GRATEAU
Cabaret
Élégance

PÔLE MUSIQUE ET VARIÉTÉ

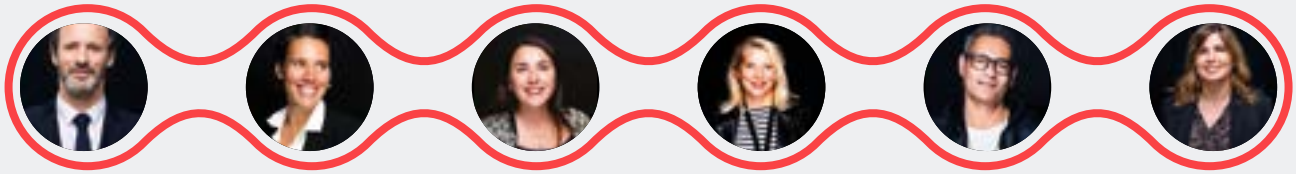

Rapporteur général :
LAURENT DE CERNER
Plénitude Arena

VIRGINIE DUBOIS
Universal Music
France Events (UMFE)

FANNY JOURDAN
Tcholélé
Productions

MARIE RIGAUD
Le Printemps
de Pérouges

JEAN-PAUL ROLAND
Les Eurockéennes
de Belfort

CHARLOTTE GUIOT
Arachnée
Concerts

LES EXPERTS DÉSIGNÉS

PÔLE THÉÂTRE

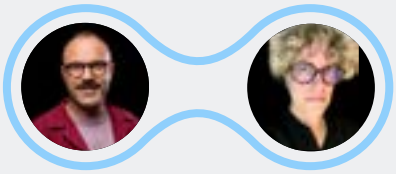

CLÉMENT POUILLOT
Théâtre
100 noms

EMMANUELLE TACHOIRES
Théâtre Michel
et Théâtre St-Georges

PÔLE CABARET

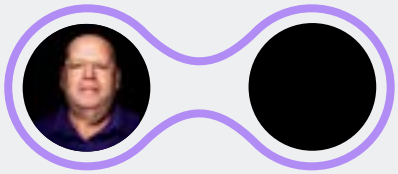

PASCAL PAPAZIAN
Cabaret
l'Artishow

JULIE SOULARD
La Ruche
Gourmande

PÔLE MUSIQUE ET VARIÉTÉ



PIERRE-PASCAL HOUDEBINE
Furax

LILY FISHER
Zénith
de Paris

HAUDE HELLIO
Morgane

MOHAMED BAHNAS
Hellfest
Productions

MATTHIEU DUCOS
Rock en Seine

LES DÉLÉGUÉS D'EKHOSCÈNES EN RÉGION

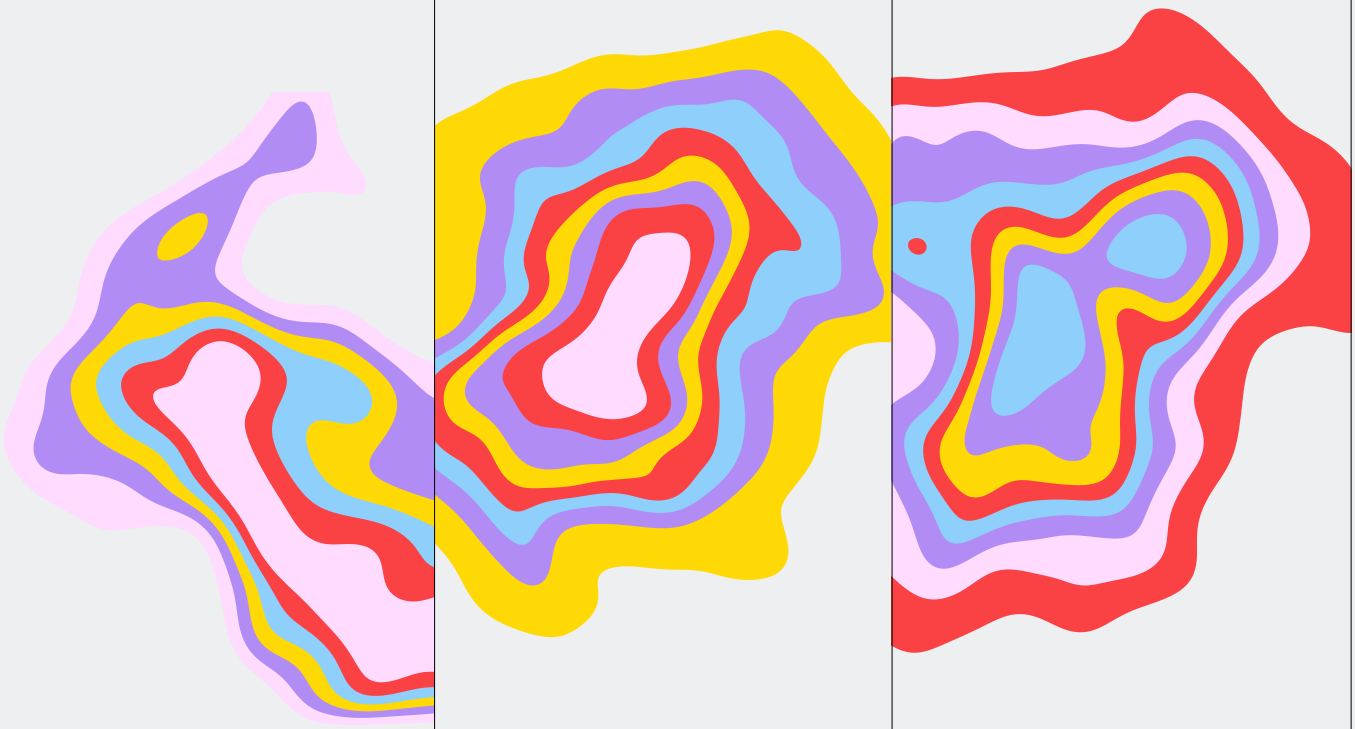

Les délégués en région ont deux missions principales de coordination et de transmission d'informations :

- en interne vis-à-vis des adhérents implantés dans leurs régions, en étant un contact privilégié favorisant les échanges avec le syndicat ;
- en externe, vis-à-vis des pouvoirs publics (des élus de la région, des collectivités territoriales, des instances déconcentrées de l'État...), en remontant les informations locales au syndicat et en promouvant la visibilité du syndicat en région.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CYRILLE BONIN
SAS Transmission - Le Transbordeur
— Pôle Musique et Variété

CHARLOTTE GUIOT
Arachnée Concerts
— Pôle Musique et Variété

SYLVIE LIOGIER
Zen Gestion - Le Zénith de St-Étienne
— Pôle Musique et Variété

FRÉDÉRIC GRATEAU
SAS Production Paris Spectacle
— Pôle Cabaret

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

JEAN-PAUL ROLAND
Territoires de Musiques -
Les Eurockéennes de Belfort
— Pôle Musique et Variété

BRETAGNE

OLIVIER CAUCHON
Diogène
— Pôle Musique et Variété

EDDY PIERRES
Wart
— Pôle Musique et Variété

MICKAEL COELO
SAS Norton's - Cabaret Moustache
— Pôle Cabaret

CENTRE-VAL-DE LOIRE

JULIEN LAVERGNE
AZ Prod
— Pôle Musique et Variété

RODOLPHE GAUMIN
RW&CO - Cabaret L'Insolite
— Pôle Cabaret

GRAND-EST

FRÉDÉRIC SAINT-DIZIER
Les Productions Label LN
— Pôle Musique et Variété

HAUTS-DE-FRANCE

PATRICE CHEVALIER
SARL Côté Avenue - Grand Cabaret
Pôle Cabaret

MAXIME DEMOUVEAUX
Tu m'étonnes productions
— Pôle Musique et Variété

NORMANDIE

PAUL LANGEOIS
Myster Black Productions -
Festival Beauregard
— Pôle Musique et Variété

NOUVELLE AQUITAINE

CHRISTOPHE BOSQ
3C
— Pôle Musique et Variété

HAUDE HELLIO
Francofolies
— Pôle Musique et Variété

ALEXANDRE DUVOLLET
SARL Le Girondin
Cabaret l'Ange Bleu
— Pôle Cabare

OCCITANIE

SOPHIE LEVY VALENSI
Bleu Citron Productions
— Pôle Musique et Variété

OUTRE-MER

JÉRÔME GALABERT ET MOUNA HAGUMA
Sakifo
— Pôle Musique et Variété

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

GIL MARSALLA
Directo Productions
Pôle Musique et Variété

THIBAUD HOUDINIÈRE
Référent Avignon
Atelier Théâtre Actuel
— Pôle Théâtre

MANOAH MICHELOT
L'Étoile Bleue
— Pôle Cabaret

PAYS DE LA LOIRE

MOHAMED BAHNAS
Hellfest Productions
— Pôle Musique et Variété

CLÉMENT POUILLOT
Théâtre des 100 noms
— Pôle Théâtre

ISABELLE LICHTFOUSE
Cabaret La Belle Entrée
— Pôle Cabaret

L'ÉQUIPE PERMANENTE

MALIKA SÉGUINEAU
Directrice générale
ISABELLE GENTILHOMME
Secrétaire générale
AMÉLIE LONJARET
Attachée de direction
SELLAH DEVIN-ALIDOR
Chargée de relations aux adhérents

PAULINE AUBERGER
Directrice du pôle des affaires juridiques
GUILLAUME COLLET
Responsable des affaires juridiques
NANCY MARQUENET
Responsable des affaires juridiques
INÈS AZZOUG
Assistante juridique

CHRISTELLE ROUVEAU
Responsable du pôle administratif et financier
INÈS SIBAÏ
Comptable



ANNE-GAËLLE GEFFROY
Directrice du pôle des études et des affaires économiques
LENEL NIVOSE
Chargé des études et des affaires économiques

HERMINE PÉLISSIÉ DU RAUSAS
Directrice du pôle transition écologique et RSE
LEÏLA KÉDÉMOS
Chargée de transition écologique et RSE
LÉA ALAPHILIPPE
Assistante au pôle Transition écologique et RSE

ANA MARTINEZ
Directrice du pôle communication et des relations institutionnelles
THELMA BLUMBERG
Chargée de communication
ELÉONORE DARTIGUES
Assistante de communication et production

LES MANDATS D'EKHOSCÈNES

Ekhoscènes siège au sein d'une trentaine d'instances à travers des mandats exercés par les membres de l'équipe permanente ou par ses adhérents.

FÉDÉRATIONS

- FESAC
- Medef
- Pearle*

MANDATS AU CNPS ET AU HCE

MANDATS FILIÈRE

- CNM
- ASTP
- ARVIVA
- TPLM
- AGI-SON
- Les Victoires de la Musique

MANDATS SOCIAUX

Convention collective du spectacle vivant privé

- CPPNI
- FCAP-SVP

INSTITUTIONS SOCIALES PROFESSIONNELLES

- Audiens
- Afdas
- Thalie santé
- Caisse des congés spectacles
- CPNEF-SV

MANDATS RÉGIONAUX

- Observatoire du dialogue social
- COREPS
- CREFOP

AUTRES MANDATS

- France compétences
- COCT
- Sous-commissions « de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle » et « à l'intéressement et à la participation » du ministère du Travail
- Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- CNESERAC
- EMIC
- Les Formations d'Issoudun

FÉDÉRATIONS

FESAC

Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma

La Fesac (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma) a été fondée en 1998 pour traiter les dossiers sociaux communs à l'ensemble de ces secteurs, principalement ceux relatifs aux salariés intermittents du spectacle. Elle est la seule organisation professionnelle d'employeurs représentative au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré. À ce titre, la Fédération est régulièrement consultée au plus haut niveau de l'État, notamment dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement (assurance chômage, formation professionnelle, apprentissage, retraites, etc.).

Certains mandats d'Ekhoscènes lui ont été attribués par la Fesac. Ils sont indiqués dans la suite de cette présentation par une pastille rouge ● .

Bureau

◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*
Trésorière
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
*(*Invitée en tant que présidente du collège employeurs de l'Afdas)

Conseil d'administration

◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

MEDEF

Mouvement des Entreprises de France

Le Medef est la première organisation patronale et réunit plus de 200 000 entreprises adhérentes, petites, moyennes et grandes, représentant l'intégralité des secteurs de l'économie française, implantées sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin et rayonnant à l'international. Ekhoscènes siège au sein des instances thématiques qui structurent les travaux du Medef.

Comité Culture

◗ **Olivier Darbois** - *Corida*
Président
◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*

Commission Dynamique du marché du travail et de l'emploi

◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*
◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*
◗ **Guillaume Collet** - *Ekhoscènes*

Commission Réforme de la protection sociale (Groupe de travail Santé au travail et conditions de travail)

◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*
◗ **Guillaume Collet** - *Ekhoscènes*

Commission Fiscalité (Groupe de travail facturation électronique)

◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*

Commission économie, compétitivité et finance

◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*
◗ **Anne-Gaëlle Geffroy** - *Ekhoscènes*

Commission Transition écologique et économique

◗ **Hermine Pélissié du Rausas**
Ekhoscènes

Commission Énergie

◗ **Hermine Pélissié du Rausas**
Ekhoscènes

Commission Entreprises dans la société et inclusion

◗ **Hermine Pélissié du Rausas**
Ekhoscènes

Commission Numérique et Innovation

◗ **Anne-Gaëlle Geffroy** - *Ekhoscènes*
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*

PEARLE*

Live Performance Europe

Créée en 1991, Pearle* Live Performance Europe est la fédération européenne des arts de la musique et du live. Pearle* représente, à travers ses membres, plus de 10 000 festivals, producteurs, théâtres, orchestres, compagnies de danse et ballets, et autres organisations professionnelles représentatives des arts en Europe.

Bureau

◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*
Suppléante pour la France

CNPS ET HCE

CNPS

Conseil national des professions du spectacle

Le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) est un lieu important d'information et d'échanges sur les questions concernant les professions du spectacle vivant et enregistré. Présidé par le ministre chargé de la Culture, le CNPS est la seule instance qui peut être consultée par le Gouvernement sur l'ensemble du champ du spectacle vivant et enregistré. Il se réunit en Bureau, en deux sous-commissions, la commission emploi et la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré, et en séance plénière en présidence du ministre de la Culture.

Bureau

- **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*

Sous-commission d'observation de l'emploi

- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
- **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*

Sous-commission formation professionnelle

- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Groupe de travail relatif à la transition écologique

- **Guillaume Collet** - *Ekhoscènes*

HCE ●

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, créé en 2013, a pour mission d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité. Contribuant à l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes, il peut notamment être saisi par le Premier ministre de toute question sur le sujet. Le HCE est composé de personnalités nommées par arrêté par le Premier ministre, pour un mandat de deux ans. Malika Séguineau a été désignée comme Titulaire au sein de ce conseil pour la FESAC.

Haut Conseil

- **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*

FILIÈRE

CNM

Centre national de la musique

Le Centre national de la musique (CNM) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) créé en 2020 et placé sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Maison commune de la musique, le CNM recherche, par « un processus permanent de concertation avec l'ensemble du secteur » selon les termes de la loi du 30 octobre 2019, les équilibres nécessaires à un développement harmonieux des différentes composantes de la filière, dans un cadre en constante évolution et de plus en plus mondialisé. Il garantit la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale. Ses dispositifs d'aides financières et non financières ont pour objectif de soutenir les auteurs, compositeurs, artistes et les professionnels qui les accompagnent pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international.

Conseil d'administration

- **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*

Conseil professionnel

- **Christophe Davy** - *Radical Production*
- **Aurélien Binder** *Fimalac Ent.*
- **Haude Hellio** - *Morgane Groupe*
- **Charlotte Guiot** - *Arachnée Concerts*
- **Olivier Villalon** - *Moulin Rouge*

Commission création, production, diffusion

Section 1

- **Thierry Langlois** - *Uni-T*
  Titulaire
  Geneviève Girard - *Azimuth*
  Suppléante
  France Allègre - *La Cigale*
  Suppléante
- **Charlotte Guiot** - *Arachnée Concerts*
  Titulaire
- **Gildas Dexheimer** - *Sanguine, P BOX*
  Suppléant
- **Émilie Yakich** - *Les Francofolies*
  Titulaire
- **Fanny Jourdan** - *Tcholélé Productions*
  Suppléante
- **Noémie Benizri** - *Raoule Production*
  Titulaire
- **Rodolphe Gaumin** - *Cabaret L'Insolite*
  Suppléant

MANDATS FILIÈRE

Section 2

◗ **Charlotte Gluzman** - *Source Prod.*
Titulaire
◗ **Christel Martinet** - *Corida*
Suppléante
◗ **Christophe Bosq** - *3C*
Titulaire
◗ **Joran Le Corre** - *Wart*
Suppléant
◗ **Armand Raison** - *Radical Production*
Titulaire
◗ **Julie Fighiera** - *Asterios*
Suppléante
◗ **Florent Decroix** - *AGDL*
Titulaire
◗ **Ioanna Giourgas** - *Pleyel Gestion*
Suppléante

Commission festivals

◗ **Matthieu Ducos** - *Rock en Seine*
Titulaire
◗ **Paul Langeois** - *Beauregard*
Suppléant
◗ **Jean-Paul Roland**
Les Eurockéennes de Belfort
Titulaire
◗ **Marie Rigaud**
Le Printemps de Pérouges
Suppléante
◗ **Sophie Levy-Valensi** - *Bleu Citron Prod.*
Titulaire
◗ **Haude Hellio** - *Morgane Productions*
Suppléante
◗ **Cyril Bashief** - *Öctöpus*
Titulaire
◗ **Hamid Asseila** - *NG Prod*
Suppléant
◗ **Marion Gabbaï** - *Vedettes*
Titulaire
◗ **Corinne Serres** - *Mad Minute Music*
Suppléante
◗ **Eddy Pierres** - *Wart*
Titulaire
◗ **Deborah Hazotte** - *Aktiv*
Suppléante
◗ **Fanny Jourdan** - *Tcholélé Productions*
Titulaire

Commission développement, aménagement et équipement des salles

◗ **Lily Fisher** - *Zénith de Paris*
Titulaire
◗ **Sylvie Chauchoy** - *Zénith de Strasbourg*
Suppléante
◗ **Cristelle Gioanni**
Le Trianon, L'Élysée Montmartre
Titulaire
◗ **Frédéric Jerôme** - *Le Casino de Paris*
Suppléant
◗ **Marc Daniel** - *Play Two*
Titulaire
◗ **Fabienne Roux** - *Far Prod*
Titulaire
◗ **Catherine Fahri** - *New Morning*
Titulaire
◗ **Estelle Bremaud**
Universal Music France Events
Suppléante
◗ **Franck Clerico** - *Caesar Palace*
Titulaire
◗ **Emmanuelle Thenot**
Cabaret Extravagance
Suppléante

Commission diffusion des lieux

◗ **Stéphane Portet** - *Sunset and Sunside*
Titulaire
◗ **Catherine Fahri** - *New Morning*
Suppléant
◗ **Xavier Decleire** - *La Maroquinerie*
Titulaire
◗ **Cyrille Bonin** - *Le Transbordeur*
Suppléant
◗ **Yann Dernaucourt** - *Structure Spectacles*
Titulaire
◗ **Corinne Serres** - *Mad Minute Music*
Suppléante
◗ **Marie Favre** - *Öctopüs*
Suppléante
◗ **Emmanuelle Thenot**
Cabaret Extravagance
Titulaire
◗ **Isabelle Lichtfouse**
Cabaret La Belle Entrée
Suppléante

Commissions développement à l'international

Jazz

◗ **Sébastien Vidal** - *Le Duc des Lombards*
Titulaire
◗ **Reno Di Matteo** - *Anteprima*
Suppléant
◗ **Étienne Ziller** - *Astérios Spectacles*
Titulaire
◗ **Pascal Pilorget** - *Giantsteps*
Titulaire
◗ **Amélie Salembier** - *Molpe Production*
Suppléante

Musiques actuelles

◗ **Mélodie Blanchard**
W spectacle
Titulaire
◗ **Julie Fighiera** - *Astérios Spectacles*
Suppléante
◗ **Matthias Leullier** - *Live Nation*
Titulaire
◗ **Thomas Sabot** - *Uni-T*
Suppléant
◗ **Anne-Sophie Gadrey** - *AGDL Prod.*
Titulaire
◗ **Clotaire Buche** - *Junzi Arts*
Suppléant

Musiques classiques et contemporaines

◗ **Jeanne Coussy** - *Céleste Productions*
Titulaire

Commission soutien aux entreprises

◗ **Pierre-Pascal Houdebine** - *Furax*
Titulaire
◗ **Olivier Cauchon** - *Diogène*
Suppléant
◗ **Julien Lavergne** - *AZ Prod*
Titulaire
◗ **Sophie Hazebroucq** - *Ruq Spectacles*
Suppléante
◗ **Élodie Erard** - *Les Nuits de Fourvière*
Titulaire
◗ **Olivier Villalon** - *Le Moulin Rouge*
Titulaire

Commission égalité entre les femmes et les hommes

◗ **Sandrine Marrel** - *Caramba Culture Live*
Titulaire
◗ **Olivier Cauchon** - *Diogène*
Suppléant
◗ **Sylvie Liogier** - *Zénith de St-Étienne*
Titulaire
◗ **Éric Debegue** - *Cristal Production*
Suppléant
◗ **Patrick Chung To** - *Live Nation*
Suppléant
◗ **Manoah Michelot** - *L'Étoile Bleue*
Titulaire

Commission innovation

◗ **Louis Dampenon** - *Live Nation*
Titulaire
◗ **Olivier Martin** - *GL events*
Suppléant
◗ **Alexandre Jaillon** - *WLA Events*
Titulaire
◗ **Olivier Haber** - *La Seine Musicale*
Suppléant

MANDATS FILIÈRE

Commission structuration et développement professionnel

- **Alexandra Groseiller** - *Live Nation*
Titulaire
- **Alexandre Baud** - *Quartier Libre*
Suppléant
- **Florent Decroix** - *AGDL Productions*
Titulaire
- **Carine Vincent** - *Corida*
Suppléante
- **Cyrille Bonin** - *Le Transbordeur*
Titulaire
- **Gaëlle Gourguechon** - *Décibels*
Suppléante

Commission plan lieux

- **Sébastien Vidal** - *Le Duc des Lombards*
Titulaire
- **Thomas Held** - *Fimalac Entertainment*
Suppléant
- **Charlotte Guiot** - *Arachnée Concerts*
Titulaire
- **Julien Lavergne** - *AZ Prod*
Suppléant
- **Haude Hellio** - *Morgane Groupe*
Titulaire
- **Matthieu Ducos** - *Rock en Seine*
Suppléant
- **Lily Fisher** - *Zénith de Paris*
Titulaire
- **Marc Daniel** - *Play Two*
Titulaire
- **Patrice Chevalier** - *Le Grand Cabaret*
Titulaire

Comités en régions

Bretagne
- **Jérôme Nicolet** - *Le Mur du Songe*

Centre – Val de Loire
(En cours de renouvellement)

Normandie
- **Maxime Lecuyer** - 213 Productions
Suppléant

Occitanie
- **Jimmy Kinast** - 3C

Paca *(En cours de renouvellement)*

Auvergne-Rhône-Alpes
- **Anthony Chambon** - Opus Live

Hauts-de-France
(En cours de renouvellement)

Bourgogne-Franche-Comté
(En cours de renouvellement)

La Réunion
- **Mouna Haguma** - Sakifo Production

ASTP

Association pour le soutien du théâtre privé

Depuis 1964, l'Association pour le Soutien du Théâtre privé (ASTP) promeut et encourage le théâtre privé, dans le respect de ses valeurs fondatrices : l'autonomie de gestion et la prise de risques permanente, la liberté de programmation des théâtres dans le respect de leur diversité et l'exercice d'une véritable solidarité. Promouvoir ces valeurs, et maintenir cette exception de théâtres pleinement impliqués dans la production suppose que l'on s'en donne les moyens ; telle est la mission dévolue à l'ASTP, véritable outil de régulation économique du théâtre privé et garant de sa longévité.

Conseil d'administration

- **Caroline Verdu** - *Théâtre La Pépinière*
- **Morgan Spillemaecker** - *Théâtres Renaissance Splendid Saint-Martin et Comédie de Paris*
- **Clément Pouillot** - *Théâtre* Cent noms
- **Christophe Ségura** - *Théâtre* Comédie Bastille

Conseil professionnel

Membres titulaires :
- **Caroline Verdu** - *Théâtre La Pépinière*
- **Sébastien Azzopardi** - *Théâtres du Palais Royal, Michel et Saint-Georges*
- **Thibaud Houdinière** - *Théâtres Actuel Paris et Avignon- ATA*
- **Clément Pouillot** - *Théâtre 100 Noms*

Membres suppléants :
- **Camille Torre** - *ACME*
- **Maria Pipaud** *Théâtres Edouard VII, Fontaine, Nouveautés et PLO*
- **Thierry Patru** - *Théâtre de Jeanne*
- **Bénédicte Dubois** - *Théâtre Ranelagh*

Comité Théâtres Producteurs

- **Maria Pipaud** - *Théâtres EdV II, Fontaine, Nouveautés et PLO*
- **Rose Berthet** - *Théâtres de l'Atelier*
- **Sophie Vonlanthen** - *Théâtres des Abbesses*
- **Camille Torre -** *ACME et Théâtres Hébertot*
- **Thierry Patru** - *Théâtres de Jeanne*

Comité Producteurs sans lieu

- **Thibaud Houdinière** - *ATA Théâtre la Bruyère*
- **Fanny Jourdan** - *Tcholélé*
- **Ludivine de Chastenet** - *Matrioshka*
- **Charles Petit** - *Train Bleu*

Comité Diffusion

- **Thierry Patru** - *Théâtres de Jeanne*
- **Laurence Lutz** - *Sudden Théâtres*
- **Alexis Plaire** - *Théâtres des Salinières*

ARVIVA

ARVIVA - Arts Vivants, Arts Durables est une association créée en juin 2020 par des professionnels du spectacle vivant pour la transition écologique du secteur, le changement des pratiques et la transformation des modèles. ARVIVA a pour objectifs de concevoir et de proposer des outils et normes partagées, de permettre l'émergence de positions collectives, et de contribuer à la définition d'une stratégie nationale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
- **Hermine Pélissié du Rausas** *Ekhoscènes*

TPLM

Tous Pour La Musique

Tous Pour La Musique est une association qui fédère les professions de la musique : auteurs, compositeurs, artistes interprètes et musiciens, éditeurs, producteurs, managers, entrepreneurs de spectacles et diffuseurs, afin de promouvoir la création musicale en France dans toute sa diversité, en particulier les nouveaux talents.

Ses actions :
› mettre la musique en valeur ;
› informer sur la diversité des métiers qui composent la filière et favoriser la compréhension de ses mécanismes complexes ;
› expliquer la propriété intellectuelle : le droit d'auteur ;
› promouvoir les nouveaux services musicaux qui respectent la chaîne des ayants droit.

Conseil d'administration et Bureau

- **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*
Vice-présidente

MANDATS SOCIAUX

AGI-SON

L'association AGI-SON œuvre depuis vingt ans pour une gestion sonore conciliant préservation de la santé auditive, respect de l'environnement et des conditions de la pratique musicale.

Conseil d'administration
- **Mohamed Bahnas** - *Hellfest Prod.*
- **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*

Suppléante

Comité scientifique
- **Lily Fisher**

Zénith de Paris

VICTOIRES DE LA MUSIQUE

Les Victoires de la musique sont une cérémonie de remise de prix qui se tient annuellement en France depuis 1985 et au cours de laquelle sont décernés des trophées nommés « Victoires » à des artistes du monde de la musique produits dans le monde francophone lors de l'année écoulée.

Conseil d'administration
- **Clotaire Buche** - Junzi arts
- **Samuel Capus** - Bleu Citron Prod.
- **Alice Boinet** - Association Wild rose

CONVENTION COLLECTIVE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

CPPNI

Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation

La CPPNI est une instance au sein de laquelle siègent les organisations patronales et les organisations syndicales représentatives de la branche professionnelle du spectacle vivant privé. Elle est principalement le lieu où les partenaires sociaux négocient des accords de branche et des dispositions de la convention collective. Elle est également amenée à rendre des avis concernant l'interprétation des dispositions conventionnelles.

CPPNI plénière et réunion du collège employeurs
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
- **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
- **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*
- **Guillaume Collet** - *Ekhoscènes*

FCAP – SV

Fonds Commun d'Aide au Paritarisme du Spectacle Vivant Privé

Bureau
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Vice-Présidente

Comité de gestion
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Assemblée générale
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Vice-Présidente

INSTITUTIONS SOCIALES PROFESSIONNELLES

AUDIENS ●

Acteur de l'économie sociale et solidaire, Audiens est le groupe de protection sociale des secteurs de la culture, de la communication et des médias. Il accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leur famille.

Sommitale
- **Bertrand Thamin** - *Théâtres Montparnasse et Petit Montparnasse*

Président du collège employeurs

Conseil d'administration Audiens Santé Prévoyance
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Commission financière Audiens Santé Prévoyance
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Commission sociale Audiens Prévoyance Santé
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Comité d'audit
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Commission paritaire professionnelle du spectacle vivant
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
- **Patrice Chevalier** - *Le Grand Cabaret*

Conseil d'administration et Comité paritaire professionnel Alliance Professionnelle Retraite Agirc-Arrco
- **Bertrand Thamin** - *Théâtres Montparnasse et Petit Montparnasse*

Conseil d'administration Association de Moyens d'Audiens
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Comité paritaire de suivi accord interbranche prévoyance
- **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Titulaire
- **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*

Suppléante

MANDATS FILIÈRE

AFDAS

Opérateur de compétences

L'Afdas est l'opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il est l'organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs.
Ses six missions principales sont les suivantes :
› accompagner le développement de l'alternance ;
› accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE-PME ;
› accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi ;
› accompagner les mutations économiques ;
› développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (du spectacle, artistes-auteurs) ;
› informer les entreprises sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable et les accompagner dans l'analyse et la définition des besoins en compétences pour leurs projets d'adaptation à la transition écologique.

Conseil d'administration
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Présidente du collège employeurs

Bureau du conseil d'administration
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Présidente du collège employeurs

Commission paritaire de gestion des contributions conventionnelles du spectacle vivant
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
◗ **Guillaume Collet** - *Ekhoscènes*
Titulaires
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*
◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
Suppléantes

Pôle paritaire des salariés intermittents du spectacle
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Titulaire
◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
Suppléante

THALIE-SANTÉ

Thalie Santé est un service inter-entreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le Code du travail. L'équipe pluridisciplinaire de Thalie Santé conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et assure le suivi de la santé au travail de leurs salariés.
Au-delà de la visite d'information et de prévention périodique (anciennement visite médicale), Thalie Santé développe des actions :
› de prévention en milieu du travail ;
› d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés aux risques professionnels.

Il développe également une compétence professionnelle nationale pour les salariés intermittents du spectacle : un accord national interbranches, signé le 29 juin 2009 par les partenaires sociaux du spectacle, mandate Thalie Santé pour le suivi de la santé au travail des salariés intermittents du spectacle sur le territoire national.

Conseil d'administration
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Conseil de gestion des Intermittents
◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Commission de contrôle
◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*

LES CONGÉS SPECTACLES

La Caisse des congés spectacles assure le service du congé payé aux artistes et techniciens qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur au cours des douze mois précédant la demande de congé.

Conseil d'administration
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Commission paritaire
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

Membres de droit à l'Assemblée générale des Congés Spectacles
◗ **Ekhoscènes**

CPNEF SV

Commission paritaire nationale emploi-formation du spectacle vivant

La CPNEF-SV agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Institution sociale autonome, elle regroupe l'ensemble des organisations patronales et syndicales du secteur. La CPNEF-SV pilote l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications en partenariat avec l'Afdas.

Bureau
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*
Secrétaire générale adjointe

Assemblée générale
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*

MANDATS RÉGIONAUX

OBSERVATOIRE DU DIALOGUE SOCIAL ●

Les ordonnances « Macron » ont créé un nouvel observatoire dans chaque département pour favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de 50 salariés. L'observatoire a pour objectif spécifique d'inciter et d'accompagner les TPE-PME en matière de dialogue social et de négociation collective. Il a pour missions de dresser un bilan annuel de la négociation au plan départemental, de traiter des difficultés dans le cadre de négociations et peut apporter une expertise juridique en droit social. C'est une instance qui « observe » et peut faire remonter ses constats et propositions au niveau national.

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var
◗ **Matthieu Irles** - *Mad In Event*

Nord, Oise et Somme
◗ **Patrice Chevalier** - *Le Grand Cabaret*

COREPS

Comité régional des professions du spectacle

Le COREPS est l'instance de dialogue social régionale du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels. S'inscrivant dans une complémentarité avec les autres espaces de dialogue social, qu'ils soient sectoriels ou interprofessionnels, le COREPS constitue le pendant régional du CNPS.

COREPS Occitanie
◗ **Sophie Levy Valensi** - *Bleu Citron, Association Les Curiosités*
Titulaire

COREPS Provence-Alpes-Côte D'Azur
◗ **Manoah Michelot** - *Cabaret L'Étoile Bleue*
Titulaire

COREPS Pays de la Loire
◗ **Nicolas Nantillet** - *O Spectacles*
Titulaire
◗ **Jérôme Nicolet** - *Le Mur du Songe*
Suppléant
◗ **Clément Pouillot** - *Théâtre Sans Nom*

COREPS Grand Est
◗ **Sylvie Chauchoy** - *Zénith de Strasbourg*
Titulaire
◗ **Frédéric St-Dizier** - *Les Prod. Label LN*
Suppléant

COREPS Auvergne-Rhône-Alpes
◗ **Cyrille Bonin** - *Le Transbordeur*
Titulaire

COREPS Centre-Val de Loire
◗ **Julien Lavergne** - *AZ Prod*
Titulaire
◗ **Haude Hellio** - *Morgane Groupe*
Suppléante

COREPS Bretagne
◗ **Yves Barré** - *Le Liberté*
Titulaire

COREPS Bourgogne-Franche-Comté
◗ **Jean-Paul Roland**
Les Eurockéennes de Belfort
Titulaire
◗ **Karine Ripert** - *Zénith de Dijon*
Suppléante

COREPS Nouvelle-Aquitaine
◗ **Haude Hellio**
Francofolies de La Rochelle
Titulaire

COREPS Île-de-France
◗ **Pierre-Pascal Houdebine** - *Furax*
Titulaire
◗ **Laurence Lutz** - *Théâtre des Béliers Parisiens*

COREPS La Réunion
◗ **Jérôme Galabert** - *Sakifo Production*
Titulaire
◗ **Mouna Haguma** - *Sakifo Production*
Suppléante

COREPS Hauts-de-France
◗ **Maxime Demouveaux**
Tu m'étonnes Productions
Titulaire

CREFOP ●

Centre régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation Professionnelle

Le CREFOP, créé en 2014, réunit l'État, représenté par le Préfet de région, les recteurs, le DIRECCTE, le DRJSCS (directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale), le DRAAF (directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), le DREAL (directeur régional Environnement Aménagement Logement), le président du Conseil régional et six conseillers régionaux, les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel ou multiprofessionnel ou intéressés, ainsi que les chambres consulaires et les principaux opérateurs de l'emploi et de la formation.

Le CREFOP est une instance de concertation, de suivi, de coordination, et d'évaluation des politiques de l'emploi de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation tout au long de la vie.

Région Auvergne-Rhône-Alpes
◗ **Sylvie Liogier** - *Zen Gestion, Zénith de Saint-Étienne*
Titulaire

Département de La Réunion
◗ **Mouna Haguma** -*Sakifo Production*
Titulaire
◗ **Émilie Dijoux** - *Sakifo Production*
Suppléante

MANDATS FILIÈRE

FRANCE COMPÉTENCES ●

Assemblée générale
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Titulaire

COCT ●

Conseil d'orientation des conditions de travail

Créé en 2008 en remplacement du Conseil supérieur de prévention des risques professionnels, le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) est une instance d'orientation des politiques publiques, non seulement en matière de prévention des risques professionnels, mais plus largement au service d'une réelle promotion de la santé au travail.

Commission spécialisée n°2 du COCT « Prévention des risques physiques, chimiques et biologiques pour la santé au travail »
◗ **Nancy Marquenet** - *Ekhoscènes*

Commission spécialisée n°4 du COCT « Pathologies professionnelles »
◗ **Pascal Papazian** - *Artishow Cabaret*

MINISTÈRE DU TRAVAIL ●

Sous-commission de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles

◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Suppléante d'Astrid Reymond

Sous-commission à l'intéressement et à la participation
◗ **Pauline Auberger** - *Ekhoscènes*
Suppléante d'Astrid Reymond

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE ●

Commission professionnelle consultative « arts, spectacles et médias »
◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Titulaire

CNESERAC ●

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels

Instance consultative créée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, ce conseil est notamment consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine. Il donne également son avis sur les projets de

textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche qui lui sont soumis, ainsi que sur le rapport annuel présentant l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture. Il peut faire des propositions au ministre sur toute question relative à son domaine de compétence et sera consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique (arts plastiques, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel).

◗ **Isabelle Gentilhomme** - *Ekhoscènes*
Titulaire
◗ **Malika Séguineau** - Ekhoscènes
Suppléante

EMIC

Ecole de management des industries créatives

L'EMIC a été créée dans le but de former des professionnels opérationnels dès leur sortie de l'école. Leur approche combine une pédagogie basée sur la pratique et l'action, sur le développement personnel de l'étudiant avec un accès direct aux entreprises et professionnels des secteurs, pour une employabilité renforcée.

Conseil stratégique et de perfectionnement
◗ **Malika Séguineau** - *Ekhoscènes*

LFI

Les Formations d'Issoudun

Les Formations d'Issoudun constituent un maillon essentiel vers la professionnalisation des acteurs et actrices de la filière musicale depuis 1989. Véritable pionnier en France, Les Formations d'Issoudun fédèrent une communauté unique de plus de 1 400 anciens stagiaires et 70 intervenants professionnels au sein d'un réseau de 1 200 entreprises partenaires.
L'établissement a quatre missions principales : former les talents de demain pour favoriser les évolutions des pratiques ; certifier les compétences des professionnels de la filière ; insérer de nouvelles forces vives en contribuant aux recrutements des entreprises et à la création de nouvelles structures ; accompagner les organisations (institutions, universités et grandes écoles, réseaux et fédérations, structures d'appui et d'accompagnement) désireuses de développer les compétences dans l'industrie musicale.

Conseil d'administration
◗ **Julien Lavergne** - *AZ Prod*

CRÉDITS

◗ **Interviews**
Bona fidé

◗ **Textes**
Ekhoscènes et Bona fidé

◗ **Photos**
Portraits des adhérents
Philippe Lévy
DR

Photos Synergies Live !
et Projet M.A.T.R.I.C.E
Jean-Adrien Morandeau
DR

Photos événements
Thelma Blumberg

◗ **Direction artistique et réalisation**
Xavier Perrillat
xavier-perrillat.com

Ekhoscènes